



Éléments d'appréciation de l'opportunité des projets de ZAE dans le SCOT du Baujolais

Mai 2016

Responsable de l'étude : Armelle Lang

Ont participé à la réalisation de ce document :

NOTICE ANALYTIQUE

Rédacteur : Armelle LANG

Recueil et traitement des données : Armelle LANG, Emmanuel BREGEAUD

Cartographe : Armelle LANG

Table des matières

1. INTRODUCTION :	11
1.1. CONTEXTE ET ENJEUX.....	11
1.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	11
2. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE.....	12
3. DÉFINITION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	12
4. LA CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES.....	13
4.1. CHIFFRES CLÉS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES.....	15
4.2. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE.....	16
4.3. CONCLUSION.....	18
5. LA CC SAONE BEAUJOLAIS.....	21
5.1. CHIFFRES CLÉS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CC SAÔNE BEAUJOLAIS.....	23
5.2. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE.....	24
5.2.1. <i>La région de Beaujeu.....</i>	24
5.2.2. <i>Le Beaujolais Val de Saône.....</i>	24
5.2.3. <i>La CC Saône Beaujolais de manière générale.....</i>	25
5.3. CONCLUSION.....	27
5.3.1. <i>La Région de Beaujeu.....</i>	27
5.3.2. <i>Le Beaujolais Val de Saône.....</i>	27
5.3.3. <i>Globalement au niveau de la CC Saône Beaujolais.....</i>	28
6. LA CA DE L'OUEST RHÔDANIEN.....	29
6.1. CHIFFRES CLÉS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CA DE L'OUEST RHÔDANIEN.....	31
6.2. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE.....	32
6.3. CONCLUSION.....	33
7. LA CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE.....	36
7.1. CHIFFRES CLÉS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE.....	38
7.2. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE.....	39
7.3. CONCLUSION.....	41
8. LA CC DU PAYS DE L'ARBRESLE.....	44
8.1. CHIFFRES CLÉS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CC DU PAYS DE L'ARBRESLE.....	46
8.2. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE.....	47
8.3. CONCLUSION.....	48
9. ANNEXE N° 1 : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE DE LA CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES.....	52
9.1. LES DEUX TIERS DES COMMUNES GAGNENT DE L'EMPLOI.....	52
9.2. L'EPCI LE PLUS DYNAMIQUE DU SCOT BEAUJOLAIS.....	52
9.3. MAIS UNE DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS ASSEZ MITIGÉE.....	52

9.4. UN TERRITOIRE PLUTÔT DYNAMIQUE DE PAR SA STRUCTURE D'ACTIVITÉ MAIS UN CONTEXTE TERRITORIAL QUI POURRAIT ÊTRE PLUS FAVORABLE.....	53
9.4.1. <i>Un portefeuille d'activités plutôt favorable à la croissance de l'emploi.....</i>	53
9.4.2. <i>Un écosystème local qui est un facteur supplémentaire de croissance de l'emploi.....</i>	53
9.5. UN TERRITOIRE FAIBLEMENT SPÉCIALISÉ.....	54
9.6. UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT PEU FRAGILE.....	54
9.7. UN TERRITOIRE QUI SAIT (UN PEU) FAIRE PREUVE D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE.....	54
9.8. UNE ÉCONOMIE À FORTE DOMINANCE PRÉSENTIELLE.....	54
9.9. FORTE PRÉSENCE DU TERTIAIRE ET DE LA CONSTRUCTION ET FAIBLESSE DE L'INDUSTRIE.....	55
9.10. LA FILIÈRE DOMINANTE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS EST LE COMMERCE DE DÉTAIL.....	55
9.11. DES FONCTIONS RÉSIDENTIELLES EN MOYENNE PLUS DÉVELOPPÉES QUE DANS LE NOUVEAU RHÔNE.....	55
9.12. LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES ET RÉSIDENTIELLES MOTRICES DE LA CRÉATION D'EMPLOIS.....	57
9.13. LES PLUS GROSSES PERTES D'EMPLOIS SONT LIÉS À L'AGRICULTURE.....	57
9.14. UNE ÉVOLUTION DE LA VOCATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES QUI POSE QUESTION.....	58
9.15. UN TERRITOIRE DONT LA CAPACITÉ D'ACCUEIL EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE N'A PAS LIEU DE SE DÉVELOPPER.....	59
9.16. ANALYSE DE L'OFFRE EN RAPPORT AVEC LA DEMANDE.....	60
9.16.1. <i>Une demande essentiellement endogène.....</i>	60
9.16.2. <i>Une offre foncière et immobilière insuffisante.....</i>	61
9.16.3. <i>Les conclusions de la CCI sur la programmation de l'offre d'accueil économique dans la CC Beaujolais Pierres Dorées pour les 10 prochaines années.....</i>	61
9.17. LA CRÉATION D'EMPLOIS NE RÉDUIT PAS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL.....	62
9.17.1. <i>Le déséquilibre entre population active et emplois n'explique pas totalement des migrations domicile-travail importantes.....</i>	62
9.17.2. <i>Les emplois créés entre 2006 et 2011 n'ont pas profité aux actifs du territoire.....</i>	62
9.17.3. <i>Des flux importants avec la métropole et dans une moindre mesure avec la CA Villefranche Beaujolais Saône.....</i>	63
10. ANNEXE N°2 : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE DE LA CC SAÔNE BEAUJOLAIS.....	64
10.1. PRÈS DES TROIS QUARTS DES COMMUNES PERDENT DE L'EMPLOI.....	64
10.2. UN DES EPCI LES MOINS DYNAMIQUES DU RHÔNE.....	64
10.3. UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE PEU FAVORABLE QUI EST CONFIRMÉE À LA FOIS DANS ET HORS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	64
10.4. UN TERRITOIRE DÉFAVORISÉ DE PAR SA STRUCTURE D'ACTIVITÉS ET SON CONTEXTE TERRITORIAL.....	65
10.4.1. <i>Un portefeuille d'activités qui génère au mieux une stagnation de l'emploi.....</i>	65
10.4.2. <i>Un écosystème local peu favorable.....</i>	65
10.5. UNE SPÉCIALISATION EN AGRICULTURE ET MÉTALLURGIE QUI EXPLIQUE EN PARTIE LA STRUCTURE DÉFAVORABLE DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS.....	65
10.6. UNE FRAGILITÉ QUI NE S'EXPLIQUE POURTANT PAS PAR UNE FORTE REPRÉSENTATION DES SECTEURS LES PLUS DÉFAILLANTS.....	65
10.7. UNE ÉCONOMIE PRODUCTIVE BIEN PRÉSENTE.....	66
10.8. LE POIDS IMPORTANT DE L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION DE BEAUJEU.....	66
10.9. LE CONSIDÉRABLE RECU DES EMPLOIS AGRICOLES ET LA CRISE DE L'INDUSTRIE DANS LE BEAUJOLAIS VAL DE SAÔNE.....	66
10.10. UN SECTEUR DE LA CONSTRUCTION PEU DYNAMIQUE, MALGRÉ UNE CONSTRUCTION NEUVE EXTRÊMEMENT DYNAMIQUE.....	66
10.11. LA FILIÈRE DOMINANTE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS EST L'INDUSTRIE.....	67

10.12. UN POIDS IMPORTANT DES FONCTIONS DE PRODUCTIONS ET DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES SOUS-REPRÉSENTÉES DANS LA RÉGION DE BEAUJEU.....	67
10.13. LA MAJEURE PARTIE DES EMPLOIS AYANT CONTRIBUÉ AU SOLDE NÉGATIF DES EMPLOIS DE L'AGRICULTURE OU DE FABRICATION, MAIS PLUSIEURS AUTRES FONCTIONS SONT TOUCHÉES.....	67
10.14. LES MOTEURS DE LA CRÉATION D'EMPLOIS SONT MULTIPLES DANS LE BEAUJOLAIS VAL DE SAÔNE, LIMITÉS ET INSUFFISANTS DANS LA RÉGION DE BEAUJEU.....	68
10.15. LES ZAE NE GÉNÈRENT QU'UN QUART DES EMPLOIS SALARIÉS EN 2011.....	69
10.16. UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LARGEMENT SUFFISANTE.....	69
10.17. L'AGGRAVATION DU DÉFICIT D'EMPLOIS ACCENTUE L'INTENSITÉ DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL..	70
10.17.1. <i>Des échanges avec l'extérieur plus importants que ne l'explique le déficit d'emplois.....</i>	70
10.17.2. <i>La perte d'emplois conjuguée à l'augmentation des actifs a accentué l'intensité des flux sortants.....</i>	71
10.17.3. <i>Des flux importants de la CC Saône Beaujolais avec la CA Villefranche Beaujolais Saône et la métropole lyonnaise qui se maintiendront quel que soit la création d'emplois.....</i>	71
11. ANNEXE N°3 : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE DE LA CA DE L'OUEST RHÔDANIEN.....	73
11.1. 40 % DES COMMUNES PERDENT DE L'EMPLOI.....	73
11.2. L'EPCI DU RHÔNE LE PLUS EN DÉPRISE.....	73
11.3. UNE DYNAMIQUE DES ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES QUI NE SE MAINTIENT QU'EN ZAE.....	73
11.4. UN TERRITOIRE DÉFAVORISÉ PAR SA STRUCTURE D'ACTIVITÉS ET SON CONTEXTE TERRITORIAL.	74
11.4.1. <i>Le portefeuille d'activités le plus défavorable du Rhône.....</i>	74
11.4.2. <i>Le seul EPCI dont le contexte local aggrave les faiblesses structurelles.....</i>	74
11.5. UNE TRÈS FORTE SPÉCIALISATION DANS LE TEXTILE QUI CONTRIBUE BEAUCOUP À LA STRUCTURE DÉFAVORABLE DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS.....	74
11.6. UN TERRITOIRE RELATIVEMENT FRAGILE.....	74
11.7. UNE SPHÈRE PRÉSENTIELLE UN PEU PLUS PRÉSENTE QU'EN MOYENNE DANS LE RHÔNE.....	75
11.8. L'IMPORTANCE DES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DE L'ADMINISTRATION, DE L'ENSEIGNEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE.....	75
11.9. LE FILIÈRE DE L'INDUSTRIE PRÉDOMINE DANS LES ZAE.....	76
11.10. UN SECTEUR INDUSTRIEL EN FORTE RÉCESSION.....	76
11.11. UNE CRISE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DANS LE PAYS DE THIZY AMPLEPUIIS.....	76
11.12. UNE STAGNATION DU SECTEUR DU COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES DIVERS LIÉ À UNE PERTE D'EMPLOIS DANS LE PAYS DE TARARE.....	77
11.13. LE SECTEUR DE L'ADMINISTRATION, DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE EST LE SEUL À GAGNER DE L'EMPLOI, MAIS UNIQUEMENT DANS LA HAUTE VALLÉE DE L'AZERGUES. .	78
11.14. L'IMPORTANCE DES FONCTIONS DE PRODUCTION.....	78
11.15. LES FONCTIONS RÉSIDENTIELLES SONT LE MOTEUR PRINCIPAL DE LA CRÉATION D'EMPLOIS....	79
11.16. LES FONCTIONS PRODUCTIVES SONT LES PLUS CONTRIBUTRICES AU SOLDE NÉGATIF DES EMPLOIS.....	79
11.17. MALGRÉ UNE SUPERFICIE IMPORTANTE, LES ZAE NE GÉNÈRENT QUE 31,7 % DE L'EMPLOI SALARIÉ.....	80
11.18. UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE TRÈS IMPORTANTE.....	80
11.19. UNE VACANCE DE LONGUE DURÉE DES LOCAUX D'ACTIVITÉS FAIBLE EN TAUX MAIS SIGNIFICATIVE EN SURFACE.....	81
11.20. DES FLUX D'ÉCHANGE DOMICILE-TRAVAIL IMPORTANTS MALGRÉ UN ÉQUILIBRE PRATIQUEMENT ATTEINT ENTRE EMPLOIS ET ACTIFS AYANT UN EMPLOI.....	81
11.20.1. <i>Des échanges avec l'extérieur plus importants qui ne s'explique pas par un grave déficit d'emplois.....</i>	81

11.20.2. La perte d'emplois conjuguée a accentué l'intensité des flux sortants malgré une baisse des actifs ayant un emploi.....	81
11.20.3. Des flux importants de la CA de l'Ouest Rhodanien avec la métropole lyonnaise et la Loire qui se maintiendront quel que soit la création d'emplois.....	82

12. ANNEXE N°4 : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE DE LA CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE.....83

12.1. 92 % DE L'EMPLOI LOCALISÉ DANS LE VAL DE SAÔNE.....	83
12.2. PRÈS DE LA MOITIÉ DES COMMUNES PERDENT DE L'EMPLOI.....	83
12.3. UN DES EPCI LES MOINS DYNAMIQUES DU RHÔNE EN TERMES D'EMPLOIS.....	83
12.4. MALGRÉ TOUT, UNE DYNAMIQUE INCONTESTABLE DES ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES.....	83
12.5. UN IMPORTANT RENOUVELLEMENT DES ÉTABLISSEMENTS QUI POSE QUESTION QUANT À LA STABILITÉ DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.....	84
12.6. UN PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DÉFAVORABLE À LA CROISSANCE DE L'EMPLOI.....	84
12.7. UN CONTEXTE LOCAL POSITIF SANS ÊTRE DES PLUS FAVORABLES.....	84
12.8. UN TERRITOIRE MOYENNEMENT SPÉCIALISÉ DANS DES FILIÈRES STRUCTURELLEMENT DÉFAVORABLES À LA CROISSANCE DE L'EMPLOI.....	84
12.9. UN TERRITOIRE D'UNE CERTAINE FRAGILITÉ EN TERMES DE FILÈRES ÉCONOMIQUES.....	85
12.10. UNE ÉCONOMIE À FORTE DOMINANCE PRÉSENTIELLE.....	85
12.11. LE POIDS IMPORTANT DU TERTIAIRE DANS LE VAL DE SAÔNE, DE L'AGRICULTURE ET DE LA CONSTRUCTION DANS LE RESTE DE LA CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE.....	85
12.12. LES SECTEURS SERVICES AUX ENTREPRISES/FINANCE/IMMOBILIER ET COMMERCE DE DÉTAIL TRÈS PRÉSENTS DANS LES ZAE.....	85
12.13. UN POIDS IMPORTANT DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES ET RÉSIDENTIELLES DANS LE VAL DE SAÔNE, DE PRODUCTION DANS LE RESTE DE LA CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE.....	86
12.14. UNE PROGRESSION NOTABLE DES FONCTIONS RÉSIDENTIELLES.....	86
12.15. UNE TRÈS FAIBLE PROGRESSION DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES.....	86
12.16. UN RECU DES FONCTIONS PRODUCTIVES ET UNE STAGNATION DES FONCTIONS TRANSVERSALES COMPARABLE À CEUX CONSTATÉS DANS LE MÉTROPOLY LYONNAISE.....	87
12.17. LES FONCTIONS RÉSIDENTIELLES ONT CONTRIBUÉ AU SOLDE POSITIF DES EMPLOIS À HAUTEUR DE 63 % DANS LE VAL DE SAÔNE.....	87
12.18. DANS LE VAL DE SAÔNE, LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES CONTRIBUENT AU SOLDE NÉGATIF DES EMPLOIS À HAUTEUR DE 22 %.....	87
12.19. UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL QUI SERA LIMITÉE DANS LE TEMPS.....	88
12.20. UNE RÉHABILITATION DES LOCAUX VACANTS DE LONGUE DURÉE QUI PEUT APPORTER UNE RÉPONSE ALTERNATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES ÉCONOMIQUES.....	88
12.21. UNE ACCENTUATION DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL MALGRÉ LA CROISSANCE DE L'EMPLOI.....	89
12.21.1. Des flux domicile-travail importants malgré un équilibre entre emplois et actifs ayant un emploi.....	89
12.21.2. Les emplois créés entre 2006 et 2011 n'ont pas profité aux actifs du territoire.....	89
12.21.3. Des flux importants avec la métropole lyonnaise et avec l'Ain.....	90

13. ANNEXE N°5 : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE DE LA CC DU PAYS DE L'ARBRESLE.....91

13.1. 60 % COMMUNES GAGNENT DE L'EMPLOI.....	91
13.2. L'EPCI LE MOINS DYNAMIQUE DE L'OUEST LYONNAIS POUR LA CROISSANCE DE L'EMPLOI....	91
13.3. LA DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS EST ÉGALEMENT FAIBLE.....	91
13.4. UN TERRITOIRE PLUTÔT DYNAMIQUE DE PAR SA STRUCTURE D'ACTIVITÉ MAIS UN CONTEXTE TERRITORIAL QUI POURRAIT ÊTRE PLUS FAVORABLE.....	91
13.4.1. Un portefeuille d'activités plutôt favorable à la croissance de l'emploi.....	91

13.4.2. <i>Un écosystème local qui est un facteur supplémentaire de croissance de l'emploi</i>	92
13.5. UNE ASSEZ FORTE SPÉCIALISATION DANS LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE	92
13.6. UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT PEU FRAGILE	93
13.7. UN TERRITOIRE QUI SAIT (UN PEU) FAIRE PREUVE D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE	93
13.8. UNE SPHÈRE PRÉSENTIELLE UN PEU PLUS PRÉSENTE QU'EN MOYENNE DANS LE RHÔNE	93
13.9. UNE RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS DANS LA MOYENNE	93
13.10. UN SECTEUR INDUSTRIEL QUI RÉSISTE ET UN SECTEUR DE LA CONSTRUCTION MOINS DYNAMIQUE QUE LA MOYENNE	93
13.11. LA FILIÈRE DOMINANTE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS EST CELLE DU BTP	94
13.12. UNE RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR GRANDES FONCTIONS ÉCONOMIQUES DANS LA MOYENNE	94
13.13. LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES ET RÉSIDENTIELLES SONT LES PRINCIPAUX MOTEURS DE LA CROISSANCE DE L'EMPLOI, MAIS BIEN MOINS QUE DANS LE NOUVEAU RHÔNE	95
13.14. LA FONCTION DE FABRICATION EST RESPONSABLE DE 43 % DU SOLDE NÉGATIF DES EMPLOIS	95
13.15. UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE IMPORTANTE	96
13.16. UNE FAIBLE VACANCE DE LONGUE DURÉE DANS LES LOCAUX D'ACTIVITÉS	97
13.17. LA MÉTROPOLE LYONNAISE POLARISE À L'EXTRÊME LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL .	97
14. ANNEXE N°6 : COMPOSANTE STRUCTURELLE DE LA CROISSANCE DE L'EMPLOI ENTRE 2007 ET 2012	98
15. ANNEXE N°7 : COMPOSANTE LOCALE DE LA CROISSANCE DE L'EMPLOI ENTRE 2007 ET 2012	99
16. ANNEXE N°8: COEFFICIENTS DE SPÉCIALISATION BRUTE OU RELATIVE	100
16.1. DÉFINITIONS.....	100
16.2. COEFFICIENT DE SPÉCIALISATION BRUTE ET RELATIVE SELON LES EPCI ÉTUDIÉS.....	101
17. ANNEXE N°9 : LES 29 SECTEURS D'ACTIVITÉS LES PLUS FRAGILES	102
18. ANNEXE N°10 : LES SECTEURS TECHNOLOGIQUEMENT INNOVANTS DE LA BASE COMPÉTITIVE	104
19. ANNEXE N°11 : DÉFINITION DES SPHÈRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	106
20. ANNEXE N°12 : DÉFINITIONS RELATIVES AUX FONCTIONS ÉCONOMIQUES	106

Index des diagrammes

Diagramme 1: Répartition de l'ensemble des établissements par filières d'activités en 2014	56
Diagramme 2: Répartition des établissements en ZAE par filières d'activités en 2014.....	56
Diagramme 3: Contribution des différentes fonctions à la création d'emplois dans la CC Beaujolais Pierres Dorées entre 2006 et 2011.....	57
Diagramme 4: Evolution du nb d'établissements en ZAE par secteur d'activités dans la CCBPD.....	58
Diagramme 5 : Contribution des différentes fonctions au solde négatif des emplois entre 2007 et 2012.....	68
Diagramme 6 :Contribution des différentes fonctions au solde positif des emplois entre 2007 et 2012.....	69
Diagramme 7: Répartition des emplois par secteurs d'activités en 2012.....	75
Diagramme 8: Evolution des emplois du secteur industriel en 2012.....	76
Diagramme 9: evolution des emplois du secteur de la construction entre 2007 et 2012.....	77
Diagramme 10: Evolution des emplois du secteur du ommerce des transports et des services divers entre 2007 et 2012.....	77
Diagramme 11: evolution des emplois dans le secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale entre 2007 et 2012.....	78
Diagramme 12: Contribution des grandes fonctions économiques au solde positif des emplois entre 2007 et 2012.....	79
Diagramme 13: Contribution des grandes fonctions au solde négatif des emplois2007 et 2012.....	80
Diagramme 14: Evolution des emplois par secteurs d'activités entre 2007 et 2012.....	94
Diagramme 15: Contribution des différentes fonctions économiques au solde positif des emplois.....	95
Diagramme 16: Contribution des fonctions économiques au solde négatif des emplois entre 2007 et 2012.....	96

1. Introduction :

1.1. Contexte et enjeux

Le territoire du Pays Beaujolais a vu, ces dernières années, l'émergence d'un grand nombre de projets de ZAE de différentes tailles (des plus petites disséminées sur l'ensemble du territoire aux plus importantes que l'on retrouve très souvent le long des infrastructures autoroutières (A6 et A89 récemment) et des routes nationales et départementales (RN7, RD8 et DR306 et RD306 notamment).

L'implantation de ces zones, le plus souvent sans études sur les possibilités réelles d'implantation d'entreprises, est le reflet d'une politique de l'opportunité bien plus que d'une démarche réfléchie. Il est de ce fait très difficile de se procurer les diagnostics ou schémas de développement économique qui devraient être réalisés à l'échelle intercommunale car soit ils n'existent pas soit ils sont souvent obsolètes (schéma établis à l'échelle des anciens intercommunalités sans mutualisation de la réflexion suite aux fusions) ou ils sont peu développés ou peu ambitieux.

Les enjeux, que ce soient entre autres, en termes de consommation des terres agricoles, de maintien et création d'emploi sont pourtant essentiels. Une fiche d'accompagnement pour la prise en compte du foncier agricole dans la planification et les zones d'activités économiques énonce d'ailleurs les points de vigilance à prendre en compte à l'échelle des SCOT (secteurs de développement économique et leur quantification) et à l'échelle intercommunale (vision fine du développement économique du territoire et besoins de développement).

Le SCOT du Beaujolais semble aussi très permissif sur la question des implantations de ZAE sur son territoire avec la possibilité offerte d'un droit de « tirage » de 5ha maxi pour chaque commune.

Le calibrage et la localisation de l'offre foncière vouée à l'accueil d'activités économiques ne semblent pas non plus si clairement définis dans le SCOT du Beaujolais.

Plusieurs services (SPAR et STN) ou partenaires (CA notamment) font état de réflexion en cours sur des projets de création ou d'extensions de ZAE importants en surfaces notamment sur le territoire de la COR (Thizy et autour de l'A89) mais aussi sur le secteur de la Plaine des Chères ont été identifiés récemment sans réelle réflexion globale ou intercommunale.

Ces projets ne semblent pas se baser sur des stratégies identifiées mais plutôt sur des opportunités portées par des élus locaux. Certains coups risquent de partir très vite au regard du poids de certains élus et du SCOT Beaujolais qui n'est plus assez contraignant et laisse trop souvent la porte ouverte aux interprétations.

1.2. Objectifs de l'étude

Suite à la revue de territoires du Nord du département du 6 janvier 2016, il a été décidé de mener une réflexion sur cette problématique des ZAE autour de 3 enjeux :

- Développer une connaissance territoriale en vue d'alimenter le dire de l'État
- Accompagner les projets économiques (Boiron,...)
- Veiller et porter les enjeux de qualité urbaine et paysagère de ces zones.

La présente étude concerne uniquement le 1^{er} enjeu. Elle répondra à plusieurs objectifs :

- améliorer et partager la connaissance sur les ZAE existantes et en projet (prévus ou non dans les documents d'urbanisme) en inter-services et auprès de la direction
- objectiver l'existant pour porter un dire de l'Etat sur les ZAE (élaboration PLU ; révision SCOT...) et valoriser les connaissances existantes – être en mesure de proposer un accompagnement permettant l'émergence de projets les plus adaptés.

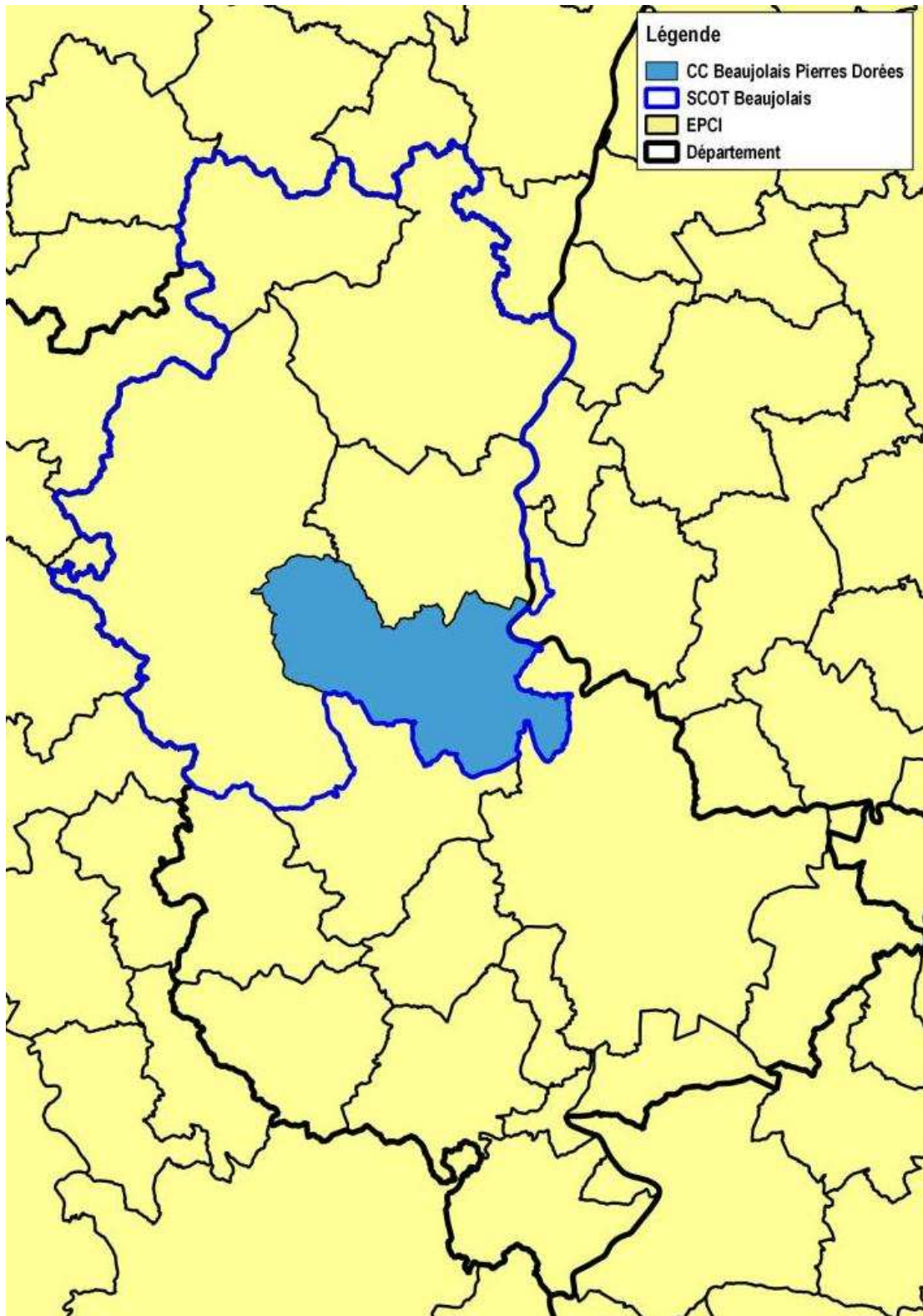
2. Présentation du périmètre d'étude

L'étude sera majoritairement portée sur le périmètre du Pays Beaujolais en y associant la CCPA pour la prise en compte des ZAE autour de l'A89 et les communautés de communes de l'Ain en proximité du département du Rhône : CC Dombes Saône Vallée, CC Montmerle trois Rivières, CC Val de Saône Chalaronne et CC Mâconnais Beaujolais.

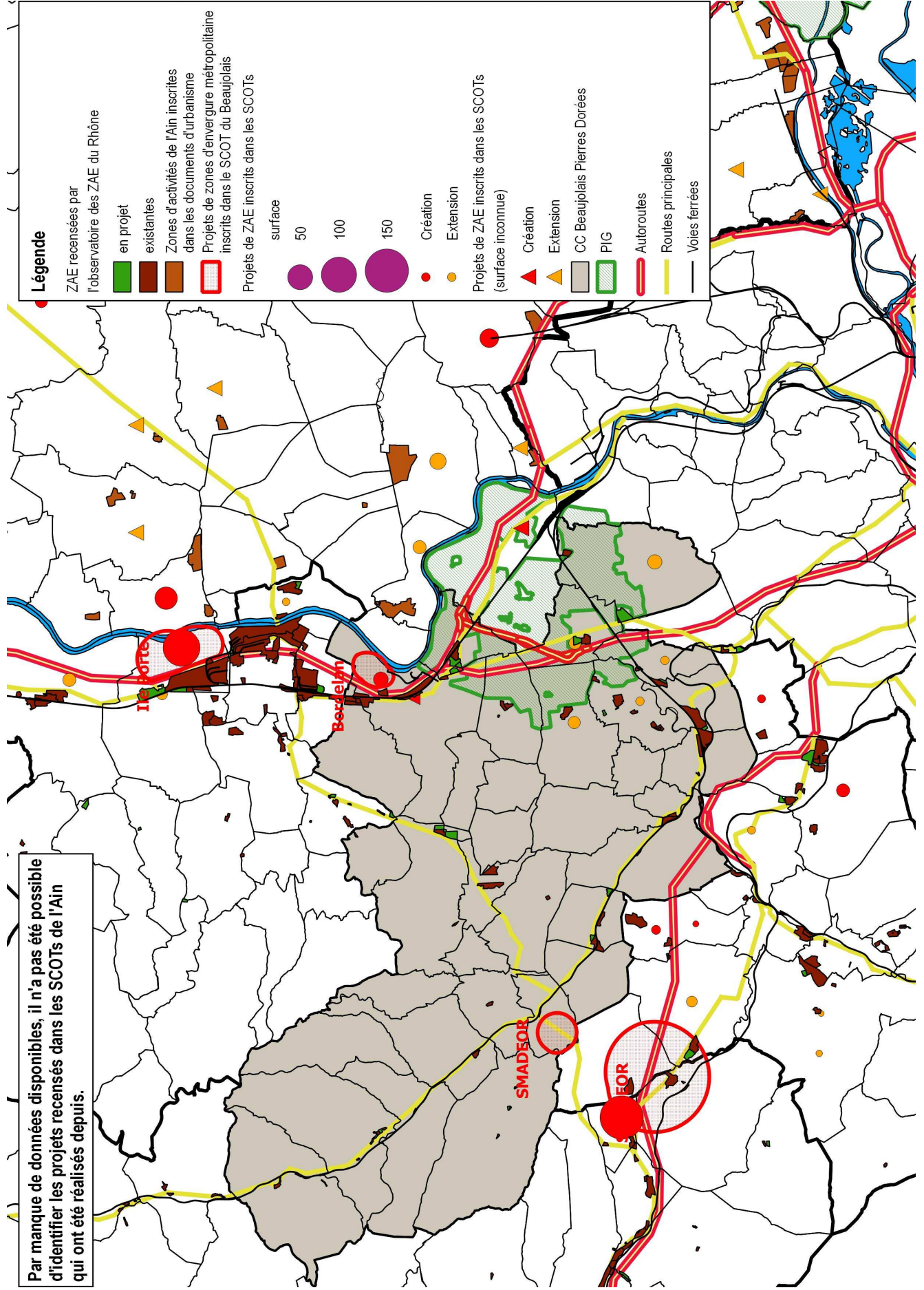
3. Définition des zones d'activités économiques

Les zones d'activités économiques (ou ZAE) évoquées tout au long de la présente étude et toutes les données s'y rapportant sont celles retenues au titre de la définition de l'observatoire partenarial des zones d'activités économiques du Rhône : ce sont les zones faisant l'objet dans les documents d'urbanisme d'un zonage spécifique dédié à l'activité économique. Ainsi, une zone commerciale implanté dans une zone urbaine mixte faisant l'objet d'un zonage d'urbanisme autorisant à la fois l'habitat et l'activité économique n'est pas considérée comme une zone d'activités économiques.

4. La CC Beaujolais Pierres Dorées



Par manque de données disponibles, il n'a pas été possible d'identifier les projets recensés dans les SCOTs de l'Ain qui ont été réalisés depuis.



4.1. Chiffres clés sur les zones d'activités économiques de la CC Beaujolais Pierres Dorées

ZAE inventoriées à l'observatoire en 2014	
Nombre de ZAE existantes	51
Nombre de ZAE en projet de création	4
Nombre de ZAE en projet d'extension	8
Surface totale (en ha)	370,6
Surface de ZAE existantes (en ha)	304,9
Surface totale de ZAE en projet (en ha)	65,7

Projets de ZAE communautaires ou métropolitaines autorisées par le SCOT	
réalisés depuis l'approbation du SCOT (en ha)	19,7
en cours d'aménagement (en ha)	48,6
toujours en projet (en ha)	10
Total (en ha)	78,3

superficie des locaux d'activités vacants depuis plus de deux ans en 2013 en m2	56 977
taux de vacance de plus deux ans des locaux d'activités en 2013	8,2%

densité des ZAE existantes en 2011	
densité d'établissements à l'ha	1,5
densité d'emplois à l'ha	17
densité d'emplois par établissement	11,1

4.2. Synthèse des éléments de diagnostic économique

Les élus de la CC Beaujolais Pierres Dorées se sentent contraints dans leur développement économique, du fait, selon eux, du faible potentiel de développement de zones d'activités économiques autorisées par le SCOT.

Pourtant, la CC Beaujolais Pierres Dorées est un territoire plutôt dynamique sur le plan de la croissance de l'emploi. C'est même l'EPCI le plus dynamique du SCOT Beaujolais. Il l'est d'ailleurs presque autant que la CC du Pays de l'Arbresle (+0,89 % par an), même s'il l'est bien moins que l'EPCI de l'Ain qui lui est limitrophe (la CC Dombes Saône Vallée avec +1,72 % par an) ou d'autres territoires périurbains comme les CC de l'Est Lyonnais, du pays de l'Ozon, l'Est Lyonnais et de la Vallée du Garon. Ce n'est donc pas le territoire le plus dynamique du Rhône, mais il témoigne d'une **certaine bonne santé sur le plan économique**.

Il est vrai que la dynamique d'évolution des établissements est moindre dans les ZAE qu'au total, même si elle reste favorable dans les deux cas, et que cela peut-être imputé au manque de disponibilité du foncier économique.

Quoi qu'il en soit, **le portefeuille d'activités** de la CC Beaujolais Pierres Dorées **est plutôt favorable à la croissance de l'emploi** et même si le taux d'évolution de l'emploi du à la structure de l'activité sur le territoire ne figure pas parmi les plus élevées, il place CC Beaujolais Pierres Dorées **dans les EPCI du Rhône structurellement les plus favorisés**. Cet état de fait avantageux est encore renforcé par **un effet local positif**¹, qui même s'il ne se situe que dans les valeurs moyennes, démontre que le territoire dispose d'avantages spécifiques favorables à la croissance.

La CC Beaujolais Pierres Dorées est **un territoire faiblement spécialisé**, ce qui la préserve des aléas conjoncturels et structurels liés aux filières. De plus c'est un territoire économiquement peu fragile, au sens où les 29 secteurs les plus fragiles, ayant enregistré les plus fortes baisses d'emplois au cours des dernières années, représentent moins de 5 % de l'emploi total. Enfin, c'est un territoire qui a su, contrairement à de nombreux EPCI du département du Rhône et des départements limitrophes, **développer un certain degré d'innovation**.

L'économie elle-même est à **forte dominance présentielle**, c'est à dire qu'elle est très axée sur la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes résidant sur le territoire. Cette dominance n'a fait que s'accroître depuis 1999, la sphère non présentielle ayant connu une évolution particulièrement défavorable entre 2006 et 2011. **Les secteurs du tertiaire et de la construction sont sur-représentés**. Les fonctions de l'économie résidentielle (les services de proximité, la santé et l'action sociale, la distribution, l'administration publique, l'éducation- et la formation) sont en moyenne plus développées que dans le nouveau Rhône et que dans les autres EPCI du Rhône à l'exception de la CA Villefranche Beaujolais Saône et la Région de Condrieu. Elles ont contribué pour près de la moitié au solde positif des emplois, supplantées de peu par les fonctions métropolitaines. **Ce sont donc les fonctions résidentielles et métropolitaines qui sont les véritables moteurs du développement économique**, tout particulièrement la gestion et les services

1 L'analyse structurelle-résiduelle ou *shift-share* est une méthode d'estimation utilisée pour décomposer la variation d'un indicateur (emploi, PIB, etc.) entre ce qui est explicable par la structure de l'activité dans un territoire (en référence à la structure moyenne sur l'ensemble des territoires) et ce qui relève des avantages spécifiques et propres à ce territoire, indépendamment de sa structure d'activité. Une région peut ainsi être spécialisée dans des activités peu dynamiques au plan national (effet structurel négatif), mais voir malgré tout son emploi ou son PIB varier plus vite que la moyenne nationale grâce à des facteurs indépendants de la structure d'activité (effet local positif).

de proximité. Il est à noter que les seules fonctions ayant contribué au solde positif des emplois et qui ne peuvent trouver d'implantation en dehors des zones d'activités économiques sont le commerce inter-entreprises (9,5% du solde positif des emplois) et le BTP (2,3% du solde positif des emplois).

L'importance de l'économie résidentielle imprègne également la structure des filières présentes dans les zones d'activités. La filière industrielle n'est pas dominante dans les ZAE de la CC Beaujolais Pierres Dorées comme dans pratiquement tous les autres territoires. C'est la filière commerce de détail qui prédomine, mais les établissements des services aux particuliers, de l'administration, de l'enseignement de la santé et de l'action sociales y sont également sur-représentés en ZAE. Cet constat résulte d'une évolution particulièrement importante de ce type d'établissements entre 2009 et 2014, posant la question de la vocation des zones d'activités. **Plusieurs des activités présentes ne trouveraient-elles pas davantage leur place dans le tissu urbain mixte ?** Cela permettrait s'assurer la mixité fonctionnelle, d'**insuffler vie et animation dans les centre-bourgs** et, sous réserve d'opérations d'aménagement d'ensemble bien conçues dans un souci de densification urbaine, de **consommer moins de foncier**.

Les plus grosses pertes d'emplois sont liés à l'agriculture : 61 % du solde négatif des emplois sont des emplois de la fonction agriculture. A ce pourcentage s'ajoute la contribution de la fonction de fabrication à la suppression d'emplois à hauteur de 11,8 %. On peut noter que les deux fonctions transversales (transports/logistique et entretien/réparation) ont perdu des emplois à proportion de 16,6 % du nombre total d'emplois supprimés. Les emplois de fabrication et de transports/logistique sont liées à des activités dont l'implantation peut difficilement se faire en dehors des zones d'activités économiques. **Le manque de disponibilité foncière empêche l'implantation de nouvelles activités industrielles ou logistiques qui pourraient compenser une effet structurel négatif.** Sur le territoire, cela impacte certainement les transports et la logistique, car seules les CC de l'Ouest Rhodanien et de la Région de Condrieu enregistrent une évolution plus défavorable des emplois de ces fonctions. Mais en ce qui concerne les emplois de fabrication, la CC Beaujolais Pierres dorée figure parmi les EPCI du Rhône pour lesquels l'évolution de ces emplois est la moins négative.

Le territoire s'avère géographiquement attractif pour le développement économique dans sa partie Est : La Plaine des Chères, au relief sans contrainte, idéalement située à proximité des agglomérations lyonnaise et caladoise et bien desservie malgré l'absence d'échangeur autoroutier direct, s'avère attractive pour le développement économique. Malgré le développement offert par les projets de ZAE prévues dans le SCOT dans la CC Beaujolais Pierres Dorées (**58,6 ha de zones d'intérêt communautaire en cours d'aménagement ou en projet sans compter le projet du SMADEOR à Légny**), le **PIG de la Plaine des Chères**, restreignant l'offre sur ce territoire, **est considéré par les élus comme un frein au développement économique, même si c'est en fait l'économie résidentielle qui est le moteur de la création d'emplois.** Au regard d'un territoire élargi aux SCOT Beaujolais (SMADEOR du secteur des Olmes et du Pays de l'Arbresle, Lybertec et l'Île Porte) et Val de Saône Dombes (129 ha de projets de zones d'envergure intercommunale), **cette offre paraît d'autant plus suffisante, que** la CC Beaujolais Pierres Dorées est un territoire où **la vacance de longue durée dans les locaux d'activités est plus importante que dans les autres EPCI du SCOT.** Ainsi, avant d'envisager d'aménager de nouvelles zones d'activités économiques, **la priorité devrait être donnée à la réhabilitation de ce que l'on peut qualifier de friches industrielles.**

La demande d'implantation d'entreprises **est essentiellement endogène.** Elle émane de PME ou d'artisans. Peu de demandes exogènes au Beaujolais sont enregistrées, du fait de l'absence d'offre de produits fonciers et immobiliers adaptés, à proximité immédiate des

grandes infrastructures de transport, contrairement aux territoires voisins (ex : Lybertec à Belleville). A noter que **la majorité des prospects exogènes au département**, qui recherchent un site aux portes de la métropole lyonnaise sur l'axe Nord / Sud que constitue le couloir Saône – Rhodanien, **concerne des projets logistique consommant de vastes emprises foncières** (de cinq à plusieurs dizaine d'hectares), **qui ne sont pas disponibles sur le territoire.**

Selon la CCI, l'offre foncière et immobilière est insuffisante. L'offre locative est présente, mais il y a peu de locatifs vacants si les niveaux de loyers sont adaptés. Peu de locaux sont disponibles à la vente, notamment des locaux de petites surfaces, qui pourraient répondre aux besoins d'artisans. **Le territoire est confronté à une carence en foncier économique à court terme, qui amène certaines entreprises à quitter le territoire** (Tiger Coatings à Anse, Hargassner à Civrieux d'Azergues...). Les zones d'activités qui ont été aménagées ces deux dernières décennies se sont commercialisées très rapidement (entre 5 et 10 ans), ce qui démontre les **nombreuses demandes et le caractère relativement tendu du marché.**

La CCI du Beaujolais prescrit, pour la programmation de l'offre d'accueil des entreprises, de prévoir :

- Une offre mixte (location, accession) avec des produits différents (bureaux, ateliers, foncier) et des niveaux de loyers adaptés à la cible,
- Une offre différenciée selon les secteurs géographiques (ciblant des TPE / artisans à l'Ouest et, à proximité des agglomérations caladoise et lyonnaise : TPE / artisans / PME),
- Une offre complémentaire à celle proposée par les territoires voisins qui proposent de vastes tènement, souvent dédiés aux activités exogènes...

La CCI estime que, dans l'hypothèse de la poursuite du rythme des constructions de ces dernières années, et si l'on considère une emprise au sol des futures constructions de 0,22 par rapport à la surface totale de la ZA (soit l'équivalent de l'emprise au sol de la ZAC des Prés Secs à Lozanne), **le besoin en foncier pour les 10 prochaines années serait de l'ordre de 42 hectares, pour les seuls ateliers /entrepôts.** Il faudrait selon elle, ajouter à cela les surfaces nécessaires pour transférer les entreprises dont le développement sera condamné par la présence de servitudes ou par la pression foncière (densification des bourgs et autour des gares).

4.3. Conclusion

Les élus de la CCBPD peuvent faire pression pour développer de nouveaux projets de zones d'activités économiques, en arguant que le manque de disponibilité foncière, non seulement constitue une entrave à leur développement économique qui se reportera dans l'Ain, mais peut, à plus ou moins longue échéance, entraîner un déclin de leur économie.

Mais :

- les dernières données statistiques montrent qu'entre 2007 et 2012, **le dynamisme économique** de la CC Beaujolais Pierres Dorées **est réel, malgré une commercialisation des zones d'activités qui reste finalement assez modeste.**
- l'économie de la CC Beaujolais Pierres Dorées s'est trouvé d'autres vecteurs de développement que les fonctions économiques traditionnellement localisées dans les zones d'activités économiques. Certes, **les fonctions de transport et de logistique peuvent difficilement se développer** dans la CC Beaujolais Pierres Dorées comme elles le font de manière importante dans la CC Dombes Saône Vallée, **mais est-ce là la véritable vocation du territoire** au regard des offres existantes à proximité ?

- le développement économique de la CC Beaujolais Pierres Dorées est en partie portée par une structure d'activités assez favorable, contrairement à d'autres territoires, et la raison en est **une diversification des activités ne dépendant pas uniquement de la sphère productive.**
- **le contexte local est un facteur de croissance supplémentaire qui ne figure que dans les valeurs moyennes, mais la cause ne peut en être imputée uniquement à une offre insuffisante de foncier économique.** En effet, les déterminants locaux de la croissance sont multiples et complexes complexes. A long terme, il serait certainement plus bénéfique, **d'analyser et de comprendre les mécanismes locaux qui peuvent renforcer les atouts propres au territoire.**
- **les ZAE sont surtout destinées à accueillir les activités productives. Or l'économie présentielle présente un fort potentiel de développement** que les élus du territoire ont souvent tendance à négliger. En effet, la CC Beaujolais Pierres Dorées est le deuxième EPCI du Rhône le plus dynamique sur le plan démographique. La population qu'elle accueille dispose de revenus élevés avec des besoins et des attentes en termes de consommation et de services à la hauteur de ses revenus et auxquels le développement de l'économie présentielle peut apporter satisfaction. Hormis les activités du BTP et dans certains cas, les grandes surfaces commerciales qui nécessitent une implantation en zone d'activités, les autres activités de l'économie présentielle peuvent parfaitement trouver leur place dans le tissu urbain mixte.
- **les projets de zones d'activités économiques, autorisées par le SCOT devraient suffire à moyen terme à satisfaire une demande essentiellement endogène d'artisans et de PME.** De plus, la CC Beaujolais Pierres Dorées dispose d'environ 50 000 m² de locaux d'activités vacants depuis au moins deux ans qui pourraient, sous réserve d'être sous réserve d'être réhabilités ou reconstruits, répondre au moins à la moitié de la demande sans consommer de foncier.
- **s'il existe effectivement une carence en foncier économique à court terme, l'initiative revient aux communes** ou à la CC Beaujolais Pierres Dorées **pour réaliser les aménagements nécessaires des projets autorisés par le SCOT et procéder aux modifications des documents des documents d'urbanisme** permettant l'ouverture à l'urbanisation des ces zones.
- **les besoins en foncier économique seront d'autant moins importants que celui-ci sera réservé aux activités qui ne peuvent trouver leur place dans le tissu urbain mixte. La création de foncier économique doit s'accompagner d'une réflexion, se traduisant par une réglementation dans les documents d'urbanisme,** sur la nature des activités qui pourront s'implanter dans les zones d'activités. On l'a vu précédemment, un nombre non négligeable d'établissements de certaines filières liées à l'économie résidentielle trouveraient davantage leur place dans le tissu urbain mixte. Cela permettrait s'assurer la mixité fonctionnelle, d'insuffler vie et animation dans les centre-bourgs et, sous réserve d'opérations d'aménagement d'ensemble bien conçues dans un souci de densification urbaine, de consommer moins de foncier.
- Il est essentiel, pour cela de **prioriser et de hiérarchiser les projets au sein d'un schéma d'accueil des entreprises** qui reflétera la stratégie d'accueil des entreprises sur la communauté de communes

Un autre argument des élus pour justifier la création de zones d'activités économique est la création d'emplois pour équilibrer l'offre en rapport avec la population existante et réduire de ce fait les déplacements domicile-travail. Mais :

- Si, effectivement, les zones d'activités représentent 44,3 % de l'emploi salarié, il y a **2 852 emplois non salariés dont la très grande majorité se situe en dehors des**

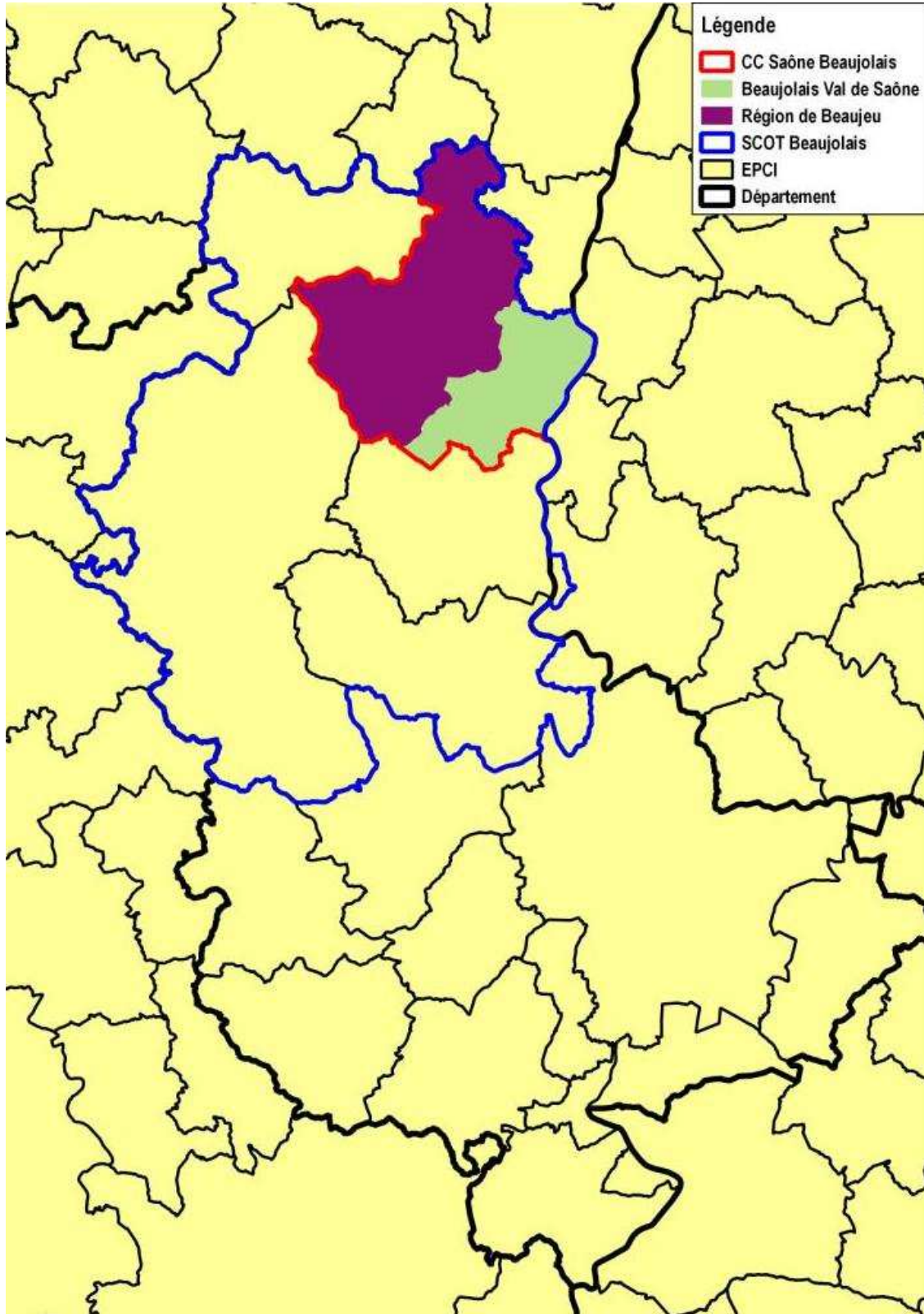
zones d'activités. Ce qui signifie que la part des emplois générés par les zones d'activités se situe plutôt aux alentours de 34,3 %

- La création d'emplois ne réduit pas les déplacements domicile travail. En effet, Le déséquilibre entre population active et emplois n'explique pas totalement des migrations domicile-travail importantes : Si tous les emplois de la CC Beaujolais Pierres Dorées étaient occupés par des actifs résidant sur le territoire, le flux des actifs sortant du territoire pour aller travailler représenterait 36,8 % du nombre total d'actifs et aucun emploi ne serait occupé par un actif résidant à l'extérieur du territoire. Or la situation est bien plus complexe. **Le taux d'actifs sortants s'élève à 68,3% en 2011.** A l'inverse, **49,9 % des emplois** de la CC Beaujolais Pierres Dorées **sont occupés par des actifs provenant de l'extérieur** (contre 46,6 % en 2006). De plus, les emplois créés entre 2006 et 2012 n'ont pas profité aux actifs du territoire.
- Enfin, l'analyse des déplacements domiciles travail sur l'ensemble de l'aire urbaine lyonnaise révèle en définitive un lien étroit entre la part des échanges avec le Grand Lyon et la distance à Lyon. **C'est donc la localisation des actifs et emplois supplémentaires** attendus dans la CC Beaujolais Pierres Dorées **qui est déterminante pour évaluer l'évolution des flux d'échange. Plus ces actifs et emplois nouveaux seront proches de l'agglomération, plus ils généreront des échanges avec le Grand Lyon**, tirant ainsi bénéfice dans des proportions importantes de l'offre d'emplois abondante et variée disponible sur le territoire du Grand Lyon qui concentre 80 % des emplois de l'aire urbaine.

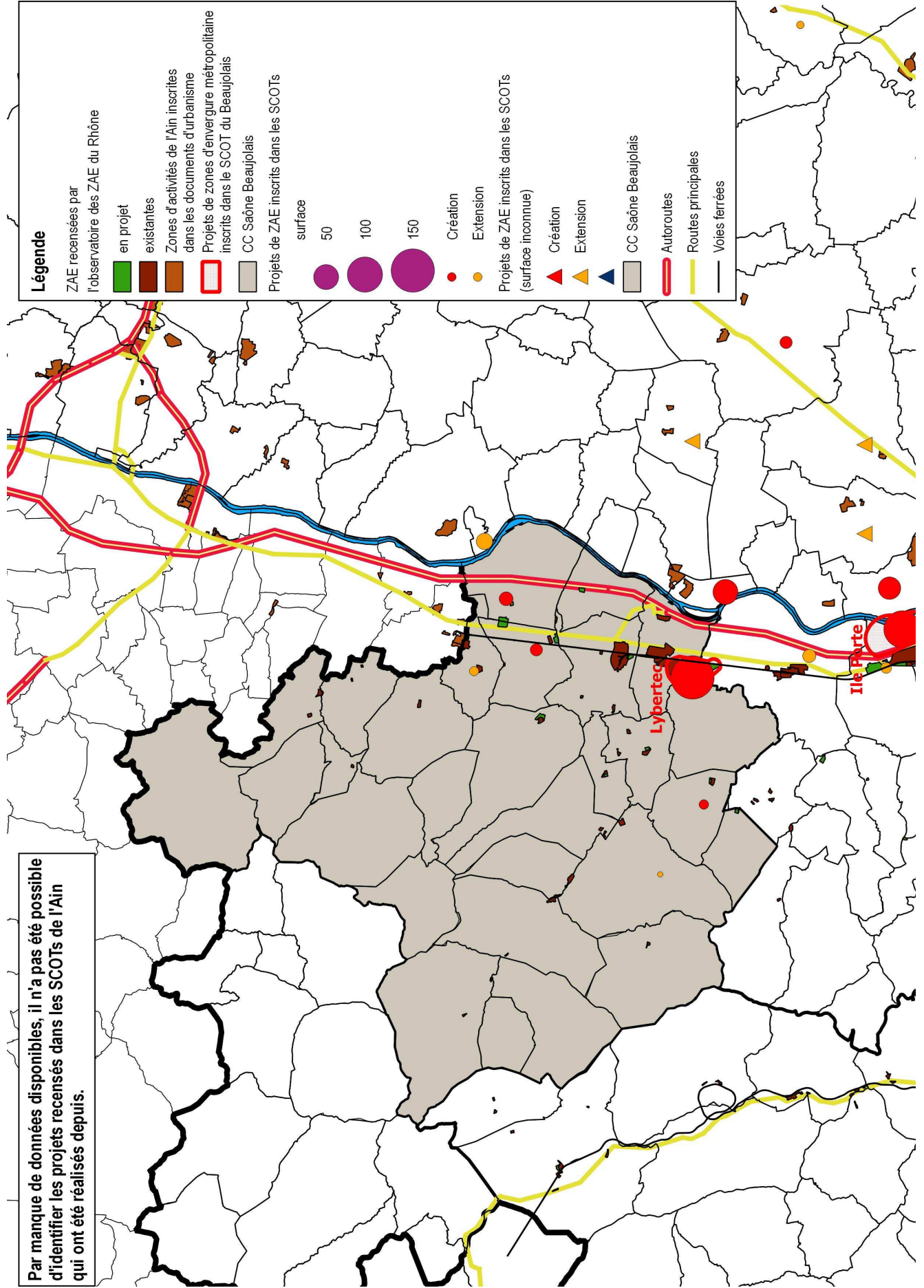
Autres remarques valables sur l'ensemble du SCOT Beaujolais :

La CCI préconise dans son diagnostic économique de la CC Beaujolais Pierres Dorées de faire de **la filière bois-construction un vecteur de développement du territoire.** Cette préconisation est très à la mode actuellement et de nombreux territoires envisagent de la suivre. Tel est **le cas de la CA Villefranche Beaujolais Saône** avec son projet de zone d'activités de **l'île Porte axé sur l'éco-construction** et de la **CC du Haut Beaujolais** qui envisage de créer un **pôle de développement axé sur le bois.** Cela nécessite de réfléchir à une **bonne coordination et articulation de ces différents projets entre eux**, voire d'écartier celui ou ceux qui, entrant en concurrence, pourraient anihiler les effets positifs attendus.

5. La CC Saone Beaujolais



Par manque de données disponibles, il n'a pas été possible d'identifier les projets recensés dans les SCOTs de l'Ain qui ont été réalisés depuis.



5.1. Chiffres clés sur les zones d'activités économiques de la CC Saône Beaujolais

ZAE inventoriées à l'observatoire en 2014	
Nombre de ZAE existantes	38
Nombre de ZAE en projet de création	4
Nombre de ZAE en projet d'extension	7
Surface totale (en ha)	395,9
Surface de ZAE existantes (en ha)	289,7
Surface totale de ZAE en projet (en ha)	106,2

Nombre de projets de ZAE communautaires ou métropolitaines autorisées par le SCOT	
réalisés depuis l'approbation du SCOT (en ha)	0
en cours d'aménagement (en ha)	33,9
toujours en projet (en ha)	70,1
Total (en ha)	104

superficie des locaux d'activités vacants depuis plus de deux ans en 2013 en m2	4 085
taux de vacance de plus deux ans des locaux d'activités en 2013	1,0%

densité des ZAE existantes en 2011	
densité d'établissements à l'ha	0,9
densité d'emplois à l'ha	12,1
densité d'emplois par établissements	13,5

5.2. Synthèse des éléments de diagnostic économique

La CC Saône Beaujolais est un territoire qui présente deux profils économiques différents selon les deux secteurs géographiques qui la constituent : la Région de Beaujeu et le Beaujolais Val de Saône.

5.2.1. La région de Beaujeu

La Région de Beaujeu est un territoire en déprise dont l'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 est extrêmement négative. Les deux communes de la CC Saône Beaujolais qui perdent le plus d'emplois sont Beaujeu et Fleurie, toutes deux situées dans la Région de Beaujeu. **Cette évolution défavorable de l'emploi est due en premier lieu à un portefeuille d'activités**, qui au regard des grandes tendances nationales, génère de la décroissance. C'est le cas de plusieurs autres territoires dans le Rhône et dans les départements limitrophes. **Mais cet effet structurel négatif est, dans le cas de la Région de Beaujeu, aggravé par le contexte local² qui constitue un handicap supplémentaire.**

La Région de Beaujeu est un territoire où **la sphère productive pèse relativement lourd** dans la structure de l'emploi, ce qui est lié à l'importance de l'agriculture, en l'occurrence la viticulture, qui représente plus d'un quart des emplois. En revanche, **le tertiaire y est sous représenté** en raison du faible poids des emplois dans le secteur du commerce, des transports et des services divers.

Les secteurs de l'agriculture et du commerce, des transports et des services divers ont perdu de nombreux emplois, même si la crise viticole a moins durement touché le secteur des crus du Beaujolais. En revanche, le secteur industriel, en déclin sur la plupart des territoires résiste étonnamment bien.

Les fonctions de production sont très développées dans la Région de Beaujeu, mais les fonctions métropolitaines sont sous-représentées. La majeure partie des emplois ayant contribué au solde négatif sont des emplois de l'agriculture, mais plusieurs autres fonctions sont touchées, qu'elles soient métropolitaines, résidentielles, productives ou transversales. **Les moteurs de la création d'emplois sont limités et insuffisants dans la région de Beaujeu** : deux fonctions seulement hormis la gestion, première créatrice d'emplois, enregistrent une croissance significative de l'emploi : l'entretien/réparation et l'éducation/formation. Toutefois, cela ne compense pas les pertes d'emplois enregistrées dans les autres fonctions. Au total, les fonctions résidentielles ne contribuent qu'à hauteur de 9 % au solde positif des emplois, contre 39 % en moyenne dans le nouveau Rhône. **Il y a clairement un déficit de l'économie résidentielle.**

5.2.2. Le Beaujolais Val de Saône

2 L'analyse structurelle-résiduelle ou *shift-share* est une méthode d'estimation utilisée pour décomposer la variation d'un indicateur (emploi, PIB, etc.) entre ce qui est explicable par la structure de l'activité dans un territoire (en référence à la structure moyenne sur l'ensemble des territoires) et ce qui relève des avantages spécifiques et propres à ce territoire, indépendamment de sa structure d'activité. Une région peut ainsi être spécialisée dans des activités peu dynamiques au plan national (effet structurel négatif), mais voir malgré tout son emploi ou son PIB varier plus vite que la moyenne nationale grâce à des facteurs indépendants de la structure d'activité (effet local positif).

Le Beaujolais Val de Saône, sans être très dynamique, enregistre quand même une croissance de +0,72 % par an. Cette croissance est essentiellement due aux gains d'emplois à Belleville et Saint-Jean d'Ardières, car les autres communes qui gagnent de l'emploi en gagnent peu, sans compter celles qui en perdent. Comme pour la région de Beaujeu la structure de l'activité en place sur le territoire génère de fait une décroissance locale de l'emploi, mais cet effet structurel est comensé par un effet local positif qui met en évidence des avantages spécifiques au territoire.

La sphère productive est bien présente, quoique de manière moins marquée que dans la région de Beaujeu, mais la répartition sectorielle comme fonctionnelle des emplois, très proche de celle constatée en moyenne dans le nouveau Rhône, ne fait apparaître aucun caractère distinctif de ce territoire. En revanche, le Beaujolais Val de Saône est le territoire du Rhône qui connaît le recul le plus important des emplois du secteur industriel après la CC du Haut Beaujolais.

Les plus grosses pertes d'emplois sont enregistrées dans la fonction de fabrication. Comme pour la Région de Beaujeu plusieurs autres fonctions contribuent au solde négatif des emplois, mais en moins grand nombre.

Les moteurs de la création d'emplois sont multiples. Les transports et la logistique sont la fonction qui a le plus contribué à la création d'emplois, mais ce n'est pas la seule. D'autres fonctions telles que les services de proximité, la distribution et le commerce inter-entreprises suivent de près avec une contribution variant de 17,3 % à 16 % et plusieurs autres fonctions avec une moindre contribution. Au total, les fonctions résidentielles et métropolitaines contribuent à hauteur de 43 % et 33 % du solde positif des emplois.

5.2.3. La CC Saône Beaujolais de manière générale

La conjonction des deux trajectoires économiques opposées de la Région de Beaujeu et du Beaujolais Val de Saône aboutit à une moyenne plutôt médiocre pour la CC Saône Beaujolais qui enregistre le plus faible taux de croissance annuel de tous les EPCI gagnant de l'emploi dans le Rhône, plus précisément une croissance presque nulle. Cette quasi-stagnation est confirmée à la fois dans et hors les ZAE par la faible dynamique d'évolution du nombre des établissements économiques

La CC Saône Beaujolais présente **un niveau de spécialisation relative** (c'est à dire au regard d'une représentation moyenne au niveau national) **assez élevé sans être excessif** en agriculture et métallurgie. D'autres spécialisations relatives de moindre importance caractérisent le territoire. Parmi ces 8 spécialisations, 7 sont structurellement défavorables à la croissance de l'emploi, c'est à dire qu'elles enregistrent une évolution négative au niveau national. Trois d'entre elles sont également des spécialisations brutes, c'est à dire qu'elles représentent une part importante de l'emploi total : Il s'agit de l'agriculture, de la métallurgie et du commerce et de la réparation automobile. **Cette spécialisation dans des secteurs d'activités en décroissance explique en partie la faiblesse globale de la structure d'activités.** Pourtant cette fragilité, ne s'explique pas par une forte représentation des secteurs les plus défaillants, c'est à dire ayant enregistré les plus fortes baisses d'emplois au niveau national ces dernières années.

La filière dominante dans les zones d'activités est la filière « **Industrie, Énergie, Environnement** », mais la CCSB a également la particularité d'avoir en ZAE un nombre très important d'établissements de la filière « **Commerce de gros** ».

Les ZAE de la CC Saône Beaujolais ne génèrent qu'un quart des emplois salariés en 2011. C'est très peu au regard des autres EPCI du Rhône et cela n'est pas seulement lié à l'importance de la superficie consacrée aux zones d'activités existantes en ZAE. Deux raisons possibles à cette faible densité d'emplois à l'ha de ZAE : Une plus grande consommation d'espace par les entreprises ou des surfaces encore disponibles qui font baisser artificiellement cette densité, puisque que les entreprises implantées en ZAE ne sont pas particulièrement peu employeuses. **Enfin, il faut prendre en compte les 3 841 emplois non salariés localisés majoritairement en dehors des ZAE. De ce fait, les ZAE une part de l'emploi total comprise entre 17,3 % et 24,7 %.**

La partie de la CCSB située dans le Val de Saône, desservie par l'autoroute A6 à partir de l'échangeur de Belleville, **peut se révéler attractive pour des demandes exogènes au département, notamment d'entreprises qui recherchent un site aux portes de la métropole lyonnaise sur l'axe nord/sud que constitue le couloir Saône-Rhône.** Toutefois, selon la CCI de Villefranche, **la majorité des prospects exogènes concerne des projets logistiques consommant de vastes emprises foncières.** Les coteaux du Beaujolais, surtout dans la Région de Beaujeu au relief particulièrement marqué, offre peu de terrains propices à l'aménagement de zones d'activités et de ce fait, celles-ci se retrouvent concentrées dans la vallée de l'Ardières.

L'offre existante s'élève à 289,7 ha de zones d'activités économique selon l'Observatoire des Zones d'Activités économiques. De plus, il a été créé sur ce territoire 89,1 ha de zones d'activités entre 2009 et 2014, dont 69 ha consacrés au projet Lybertec **qui offre encore des disponibilités.** Les 20 ha restants résultent de la création ou de l'extension de zones d'activités économiques de moins de 5 ha, à l'exception de deux extensions à Belleville et Saint-Jean d'Ardières de 6,6 et 8,6 ha. De plus, il subsiste **encore un potentiel de développement de 104 ha de zones d'activités communautaires ou métropolitaines prévus par le SCOT** : 69 ha consacrés à la deuxième phase du projet lybertec et 34 ha de projets de création ou d'extension sur les communes de Lancié, Odenas, Dracé et Corcelles en Beaujolais. Tous ces projets sont en cours d'aménagement et devraient rapidement aboutir à la phase de commercialisation. **Enfin, l'observatoire recense encore 27,4 ha de projets non recensés par le SCOT, dont tous concernent des créations ou extensions de moins de 5 ha, à part deux projets dépassant de peu ce seuil.** Ces projets de moins de 5 ha semblent entrer dans le cadre des petites zones d'activités prévues par le SCOT pour les petites entreprises, les services, les commerces, l'artisanat et les extensions d'entreprises en place, les projets liés aux productions du territoire.

La superficie des projets de ZAE recensés par l'observatoire des zones d'activités économiques dans la CCSB est supérieure à celle recensée dans tous les autres EPCI du Rhône.

Au regard du territoire, cette offre, semble largement suffisante, surtout si l'on considère celle qui se développera sur les territoires voisins de l'Ain (149 ha de projets prévus dans le SCOT Dombes Saône Vallée, en ne comptant que les zones d'envergure intercommunale).

5.3. Conclusion

La CC Saône Beaujolais présente une partition entre deux territoires à deux vitesses qui risque de s'accroître au regard d'une politique de développement économique essentiellement axée sur la création de zones d'activités dans le Val de Saône.

5.3.1. La Région de Beaujeu

- **La structure des activités en place sur le territoire doit être rééquilibrée en faveur d'activités porteuses de croissance**, et que ce soit au niveau national ou sur de nombreux territoires, c'est l'économie résidentielle qui est le véritable vecteur de la croissance. Certes, la déprise de la Région de Beaujeu est en grande partie liée à une perte d'emplois du secteur agricole, mais la décroissance de l'emploi peut se constater dans plusieurs autres fonctions économiques. En particulier, **le territoire présente clairement un déficit de l'économie résidentielle et le tertiaire y est sous représenté, en particulier le commerce**. De plus, la Région de Beaujeu a connu ces dernières années une évolution démographique importante, même si elle est moindre que celle constatée dans le Beaujolais Val de Saône. **Ses habitants sont en demande de commerces et de services qu'ils doivent pouvoir trouver à proximité de leur domicile**, sans avoir à parcourir de grandes distances jusqu'au pôle d'équipements le plus proche, à savoir Belleville. C'est d'autant plus important, qu'**outre la contribution à la qualité de vie, cela contribuerait à réduire le coût énergétique des déplacements dans un territoire qui se montre vulnérable sur le plan énergétique**.
- **Le développement de l'économie résidentielle suppose de travailler sur l'attractivité des centres-bourgs**, et en particulier de travailler sur le problème de la vacance assez élevée sur ce territoire
- **Le développement économique de la Région de Beaujeu ne passe pas par la création de zones d'activités économiques**. Le territoire y est de toute manière peu propice du fait de son relief, en dehors de la Vallée de l'Ardières dont il faut penser à préserver les espaces non encore urbanisés et qui sont les rares milieux favorables à la biodiversité au milieu des vignes. **Quelques besoins peuvent se manifester**, notamment pour des artisans du BTP, mais n'oublions pas que le secteur de la construction s'est montré assez peu dynamique entre 2007 et 2012. **Ces besoins doivent être pris en compte dans le cadre d'un schéma d'accueil des activités économiques dans les zones d'activités prévues par le SCOT dans le Beaujolais Val de Saône**.

5.3.2. Le Beaujolais Val de Saône

- **Une réflexion s'avère nécessaire sur la nature des activités à accueillir sur le territoire, en raison des récentes mutations constatées sur le plan économique et pour rendre le portefeuille d'activités plus favorables à la croissance** : Le secteur industriel connaît une sévère récession, tandis que le transport et la logistique se développe, notamment avec l'arrivée de Hatmann dans la zone de Lybertec. De plus, le Beaujolais Val de Saône est un territoire attractif pour des demandes exogènes au département, notamment d'entreprises de logistique, qui recherchent un site aux portes de la métropole lyonnaise sur l'axe nord/sud que constitue le couloir Saône-Rhône. **La vocation économique future doit elle être la logistique ?**

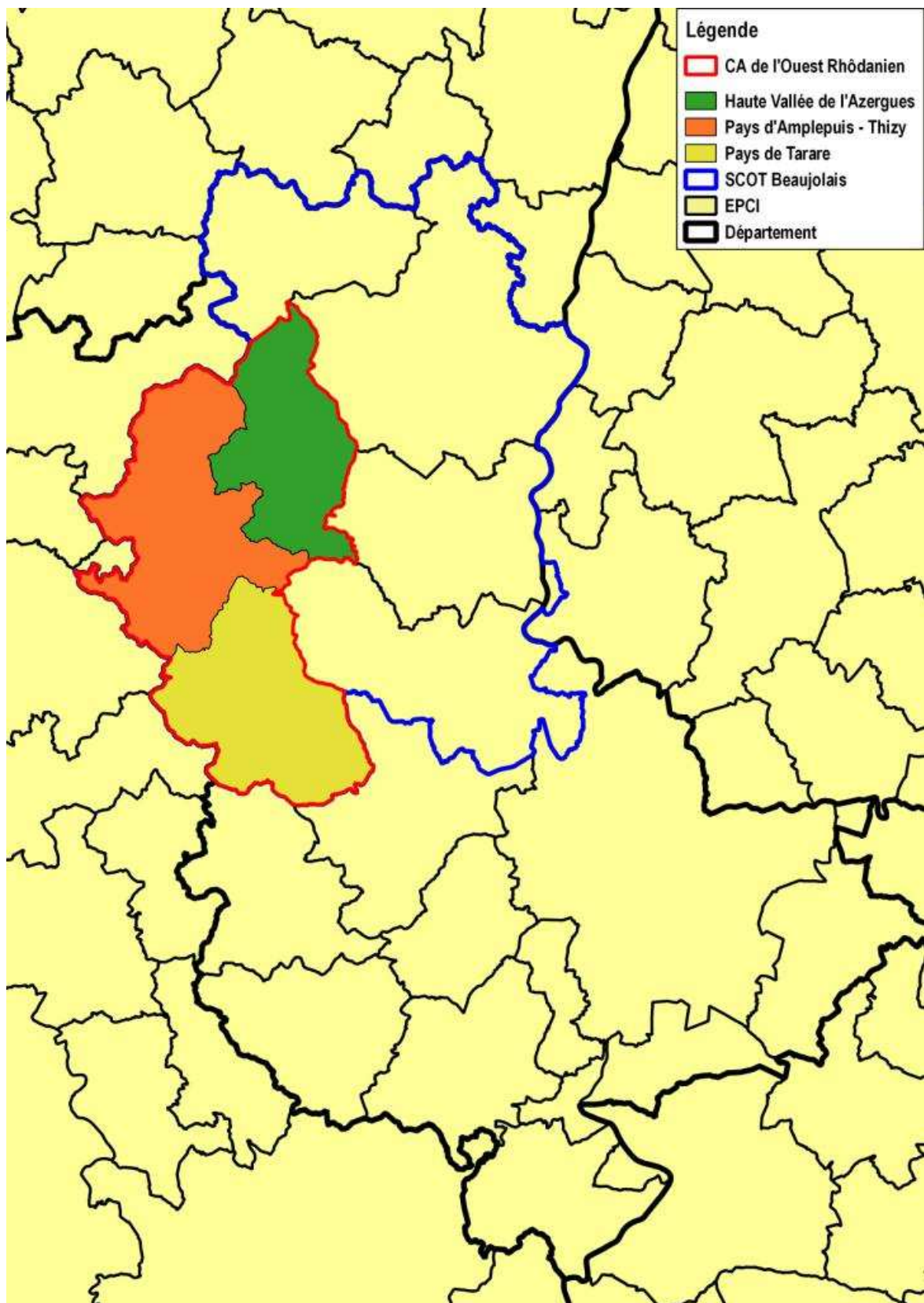
- Les tendances constatées au niveau national pour le transport et la logistique sont négatives. **L'accueil des entreprises de cette filière dans le Beaujolais Val de Saône ne contribuera pas à rendre le portefeuille d'activités structurellement plus favorable**, car s'il contribue à créer à court terme de l'emploi, mais celui-ci risque de s'éroder progressivement sur les moyen et long terme.
- **Les entreprises logistiques sont fortement consommatrices d'espace mais sont faiblement employeuses.** Les zones d'activités de la CC Saône Beaujolais présentent déjà une faible densité d'emplois et d'établissements à l'hectare. L'accueil d'entreprises logistiques aurait pour conséquence un investissement rapide des larges réserves de foncier économique de Lybertec pour quelques établissements. **La seule possibilité pour maintenir cette orientation de développement dans l'avenir impliquerait la nécessité de trouver de nouvelles et vastes emprise foncières dédiées à l'activité économique** au détriment des espaces agricoles. Or le Beaujolais Val de Saône a déjà connu un considérable recul des emplois agricoles.
- **A moins d'un développement résolument orienté vers le transport et la logistique, les réserves de foncier d'activités économiques sont suffisamment importantes pour satisfaire la demande au moins sur le moyen terme.** Sur le court terme, le foncier encore disponible dans la première phase du projet Lybertec et les projets en cours d'aménagement suffisent également. **La réalisation d'autres projets de zones d'activités aurait pour conséquence une consommation injustifiée de superficies agricoles supplémentaires dans le Val de Saône**
- **Le territoire doit accorder au développement de l'économie présente toute l'importance que légitime son extrême dynamisme démographique**, de loin le plus important de tout le Rhône. Si l'économie productive fait partie de l'héritage du territoire, elle n'en est plus le moteur et même si le revenu moyen de la population n'est pas très élevé, le volume de celle-ci alimente une demande locale importante dont les revenus doivent être captés localement plutôt que dans d'autres territoires. **Ce développement potentiel de l'économie présente n'implique pas automatiquement la nécessité de créer de nouvelles zones d'activités.**

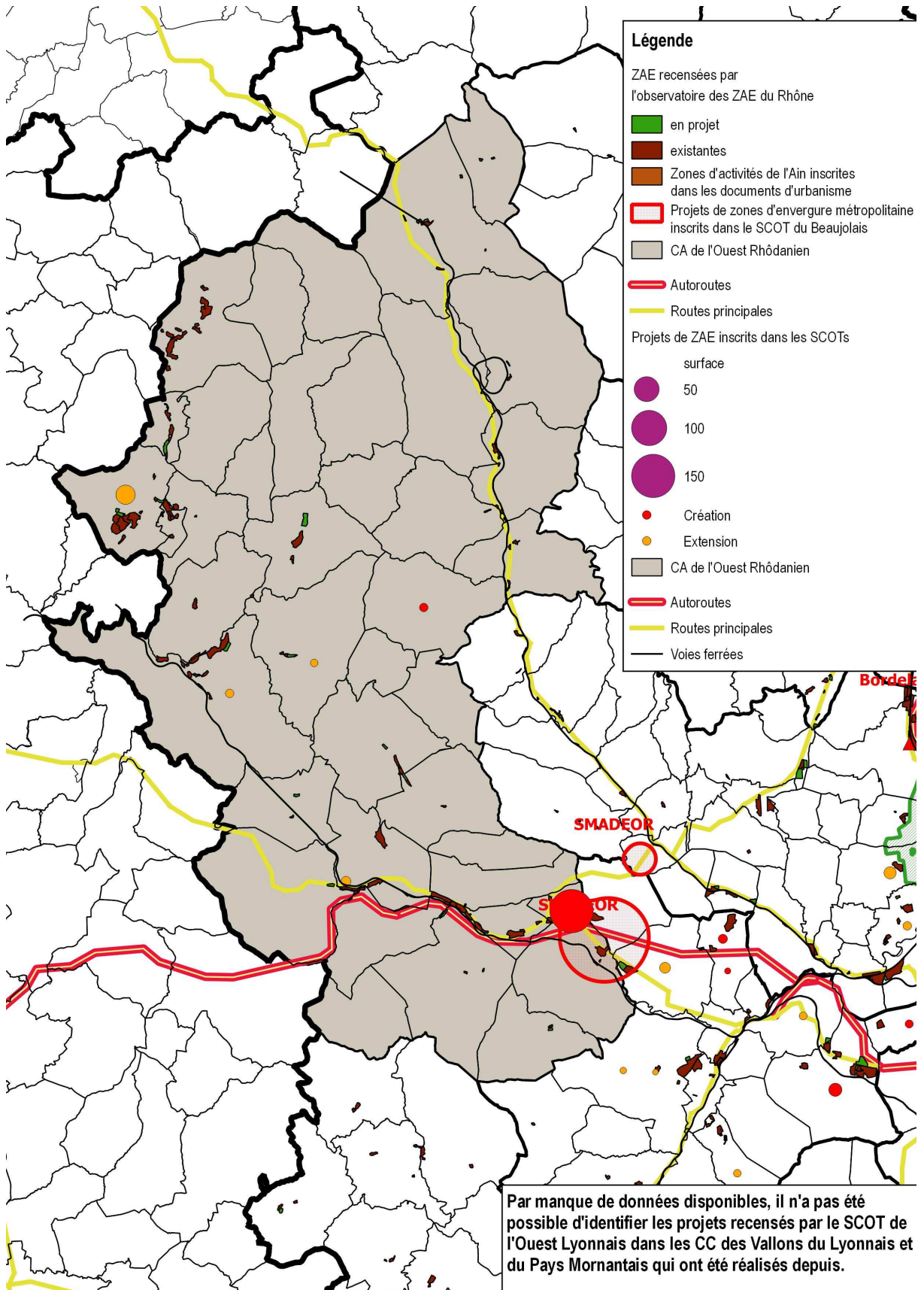
5.3.3. Globalement au niveau de la CC Saône Beaujolais

Un autre argument des élus pour justifier la création de zones d'activités économique est la création d'emplois pour équilibrer l'offre en rapport avec la population existante et réduire de ce fait les déplacements domicile-travail. Mais :

- **les zones d'activités ne génèrent qu'un quart des emplois salariés**, sans compter les 3 841 emplois non salariés localisés majoritairement en dehors des ZAE. De ce fait, les ZAE une part de l'emploi total comprise entre 17,3 % et 24,7 %. Si l'orientation économique adoptée est le transport et la logistique, les ZAE ne renforceront pas leur poids dans l'emploi total
- **La création d'emplois ne réduira que peu, voire pas du tout les déplacements domicile-travail.** L'analyse de ces derniers montre qu'elle ne profitera pas totalement aux actifs du territoire, même si la part des stables augmente légèrement. **La CC Saône Beaujolais sera d'autant plus attractive pour les actifs des territoires limitrophes que son volume d'emploi augmentera. A l'inverse, les agglomérations lyonnaise et caladoise continueront à exercer leur attractivité sur les habitants de la CC Saône Beaujolais.** En effet, une part importante d'habitants de maison ou de terrains à bâtir sont originaires de la métropole lyonnaise et de l'agglomération caladoise. Une très grande partie d'entre eux sont devenus propriétaires dans la CC Saône Beaujolais en raison des prix du foncier et de l'immobilier attractifs mais continuent à exercer leur activité professionnelle dans la métropole ou la CA Villefranche Beaujolais Saône.

6. La CA de l'Ouest Rhôdanien





6.1. Chiffres clés sur les zones d'activités économiques de la CA de l'Ouest Rhôdanien

ZAE inventoriées à l'observatoire en 2014	
Nombre de ZAE existantes	62
Nombre de ZAE en projet de création	4
Nombre de ZAE en projet d'extension	9
Surface totale (en ha)	529,4
Surface de ZAE existantes (en ha)	478,4
Surface totale de ZAE en projet (en ha)	51

Surface de projets de ZAE communautaires ou métropolitaines autorisées par le SCOT réalisés depuis l'approbation du SCOT (en ha)	4
en cours d'aménagement (en ha)	0
toujours en projet (en ha)	75
Total (en ha)	79

superficie des locaux d'activités vacants depuis plus de deux ans en 2013 en m2	26 524
taux de vacance de plus deux ans des locaux d'activités en 2013	2,7%

densité des ZAE existantes en 2011	
densité d'établissements à l'ha	0,7
densité d'emplois à l'ha	13,0
densité d'emplois par établissements	18,0

6.2. Synthèse des éléments de diagnostic économique

La CA de l'Ouest Rhôdanien est un territoire en forte déprise : c'est le seul EPCI du Rhône à avoir connu une évolution négative du nombre des emplois entre 2007 et 2012 avec la CC de Chamousset en Lyonnais. Son taux annuel d'évolution de l'emploi est le plus défavorable des deux. En réalité, **la situation est la plus critique dans le Pays de Tarare** en raison des importantes pertes d'emplois enregistrées à Tarare et saint-Loup.

Cette déprise se fait ressentir au niveau de **la dynamique des établissements qui ne se maintient que dans les zones d'activités économiques.**

Le portefeuille d'activités est structurellement le plus défavorable du Rhône et c'est le seul EPCI dont le contexte local³ aggrave les faiblesses structurelles : **le territoire est globalement dépourvu d'avantages spécifiques favorables à la croissance.**

Sa **très forte spécialisation dans la filière du textile et de l'habillement** a contribué de manière importante au déclin de l'emploi. Le territoire est également fragile au regard de la part des emplois que représentent les secteurs d'activités les plus en déclin au niveau national.

Le secteur industriel et les fonctions de production pèsent très lourd dans l'emploi total et la CA de l'Ouest rhôdanien est l'EPCI où la filière industrie est la plus présente dans les zones d'activités économiques après la CC des Hauts du Lyonnais. Mais ce **secteur industriel est en forte récession** et son évolution est beaucoup plus négative que ce qui est constaté en moyenne dans le nouveau Rhône, tout particulièrement pour le Pays d'Amplepuis Thizy.

Le Pays d'amplepuis Thizy se caractérise également par une crise du secteur de la construction, contrairement au Pays de Tarare dont l'évolution des emplois dans ce secteur est bien supérieure à la moyenne du nouveau Rhône

Le secteur du commerce, du transport et des services divers est sous-représenté, tout particulièrement dans le Pays d'Amplepuis Thizy. Mais celui-ci stagne en raison d'une perte d'emplois dans le Pays de Tarare. **Le secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale est le seul à gagner de l'emploi**, mais uniquement dans la Haute Vallée de l'Azergues.

Les fonctions résidentielles sont un peu plus développées qu'en moyenne dans le Rhône, sans que cela en fasse une spécificité du territoire. **Les fonctions métropolitaines sont sous-représentées.**

Les fonctions résidentielles sont le moteur principal de la création d'emplois. Elles ont contribué au solde positif des emplois à hauteur de 57 %. Mais **seules deux des cinq fonctions résidentielles enregistrent un solde positif : la santé et l'action sociale** (à hauteur de 39%) **et l'éducation et la formation** (à hauteur de 18%). L'administration, la distribution et les services de proximité enregistrent un solde négatif. Le reste du solde positif est presque entièrement du aux fonctions métropolitaines (41 %). **Trois fonctions**

3 L'analyse structurelle-résiduelle ou *shift-share* est une méthode d'estimation utilisée pour décomposer la variation d'un indicateur (emploi, PIB, etc.) entre ce qui est explicable par la structure de l'activité dans un territoire (en référence à la structure moyenne sur l'ensemble des territoires) et ce qui relève des avantages spécifiques et propres à ce territoire, indépendamment de sa structure d'activité. Une région peut ainsi être spécialisée dans des activités peu dynamiques au plan national (effet structurel négatif), mais voir malgré tout son emploi ou son PIB varier plus vite que la moyenne nationale grâce à des facteurs indépendants de la structure d'activité (effet local positif).

métropolitaines contribuent au solde positif : les prestations intellectuelles (15%), la gestion (8%) et la culture et les loisirs (18%). la conception et la recherche ainsi que le commerce inter-entreprises ont un solde négatif. **Globalement, les suppressions d'emplois excèdent les créations d'emplois, les fonctions de fabrication et de transport/logistique en étant majoritairement responsables.**

Malgré une superficie importante (Seule les CC de l'Est Lyonnais et la CA Villefranche Beaujolais Saône disposent d'un foncier économique plus important), **les ZAE ne génèrent que 40,3 % de l'emploi salarié.** La raison de la faible densité des emplois à l'hectare dans les ZAE est lié à la très faible densité des établissements à l'ha puisque les établissements qui y sont implantés sont assez fortement employeurs.. **Les entreprises sont donc très fortement consommatrices d'espace.**

La capacité d'accueil de l'activité économique très importante : En 2014, l'offre existante s'élève à **478,4 ha de zones d'activités économiques** selon l'Observatoire des Zones d'Activités économiques. De plus, il a été créé sur ce territoire 44 ha de zones d'activités entre 2009 et 2014, dont une grande partie relève de la création de l'extension de la zone des Granges à Thizy les Bourgs (+26 ha dont 5,7 ha étaient encore disponibles en 2014). **Il subsiste encore un potentiel de développement qui est inscrit dans le SCOT du Beaujolais: 75 ha de projets dont 33 ha prévus pour SMADEOR (vérifier si actual 30 ha est inscrit dans le document d'urbanisme) et une nouvelle extension de la zone des granges de 29 ha.**

Enfin, l'observatoire recense encore 33 ha de projets non recensés par le SCOT, dont tous concernent des créations ou extensions de moins de 5 ha, à part le projet d'extension de la zone d'activités sud de Pont-Trambouze. **Ces projets de moins de 5 ha semblent entrer dans le cadre des petites zones d'activités prévues par le SCOT** pour les petites entreprises, les services, les commerces, l'artisanat et les extensions d'entreprises en place, les projets liés aux productions du territoire.

La vacance de longue durée des locaux d'activités est faible en taux mais significative en surface. En 2013, le taux de vacance de longue durée des locaux d'activités dans les ZAE n'était que de 2,7 % dans la CA de l'Ouest Rhodanien, ce qui la classe parmi les EPCI qui ont les taux de vacance les plus faibles. Mais cela représente tout de même 26 524 m². **Trois zones s'inscrivent dans une problématique de friches** avec des taux de vacance élevé : il s'agit de la Platière à Thizy les Bourgs, du Plat du Mont à Saint-Forgeux et de la Gambole à Poule les Echarmeaux.

6.3. Conclusion

La création de nouvelles zones d'activités économiques peut temporairement et partiellement remédier à la décroissance de l'emploi, mais elle ne fera que conforter le poids important du secteur industriel dont le déclin important est en grande partie la cause des difficultés économiques du territoire. De plus, il semble indispensable d'améliorer le contexte territorial qui vient aggraver ces difficultés. **Les conditions nécessaires à un renversement des tendances négatives sont plus complexes et plus difficiles à mettre en œuvre que le simple aménagement de foncier d'activités :**

- La CA de l'Ouest Rhôdanien a besoin de **rééquilibrer son portefeuille d'activités** vers une structure plus favorable à la création d'emplois et **conforter son économie grâce à la tertiarisation**, mais certaines difficultés se présentent :
 - L'évolution démographique est faible, la densité de population peu propice au développement des commerces et des services, d'autant que les habitants désertent les centres-bourgs au profit de communes très rurales.
 - Les principaux centre-bourgs, lieu de concentration des commerces et services existants, perdent eux mêmes beaucoup d'emplois, très certainement à cause de leur manque d'attractivité avec un habitat dégradé et une forte vacance, même si ce n'est pas l'unique raison.
 - **La tertiarisation passe donc par une nécessaire reconquête des centre-bourgs et une polarisation renforcée autour de ces derniers** afin de maintenir les conditions propices au maintien et au développement du tertiaire : un seuil de densité important et un cadre attractif. Le problème de Tarare se pose tout particulièrement qui est responsable à elle seule de la moitié des pertes d'emplois, alors qu'elle est un des pôles d'équipement supérieur du département du Rhône.
- Pour autant, le territoire ne doit pas renier son passé industriel qui a façonné son économie. En particulier, **le textile reste aujourd'hui une activité importante liée à un savoir-faire établi. Le territoire doit donc permettre de valoriser celle-ci**, ainsi que ses produits à l'échelle nationale voire internationale. Les mutations qui s'opèrent depuis quelques années dans les champs concurrentiels et notamment dans la filière textile au niveau mondial, ont révélé les vulnérabilités que les entreprises doivent impérativement combattre. En effet, elles doivent s'adapter au nouveau rythme et aux nouvelles exigences imposés par les clients en termes de différenciation, qualité, prix, délai de livraison. La revitalisation des PME dépendra ainsi de leur capacité à tirer avantage de leur proximité dans une économie globalisée. C'est en agissant collectivement qu'elles pourront accroître leur compréhension des environnements et définir des stratégies collectives innovantes, dans le but d'élaborer des projets industriels communs qui amélioreront leur capacité à restaurer rapidement leurs parts de marché.
- **La forêt peut constituer un atout pour le développement économique, notamment dans le domaine du bois de construction** auquel le douglas, essence majoritairement cultivée sur le territoire, se prête tout particulièrement. Mais **cela nécessite de lever les freins liés à l'organisation de la profession et de capter localement la valeur ajoutée par le développement d'unités de seconde transformation**. En effet, la filière bois est caractérisée par une activité dominante d'approvisionnement et une valeur ajoutée qui échappe pour partie au territoire (importance de l'exportation pour transformation vers l'étranger : Italie, Allemagne,...). Une première transformation est assurée par une trentaine de scieries employant plus de 200 personnes mais il n'existe que quelques unités de deuxième transformation.
- **Le territoire peut jouer aussi sur une de ses spécialisations : l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement**. C'est cette filière qui pèse le plus lourd dans l'emploi total (11,3%) parmi les 38 filières d'activités recensées dans la nomenclature nationale. Elle comptabilise 2 125 emplois en 2012, et a gagné 324 emplois entre 2007 et 2012

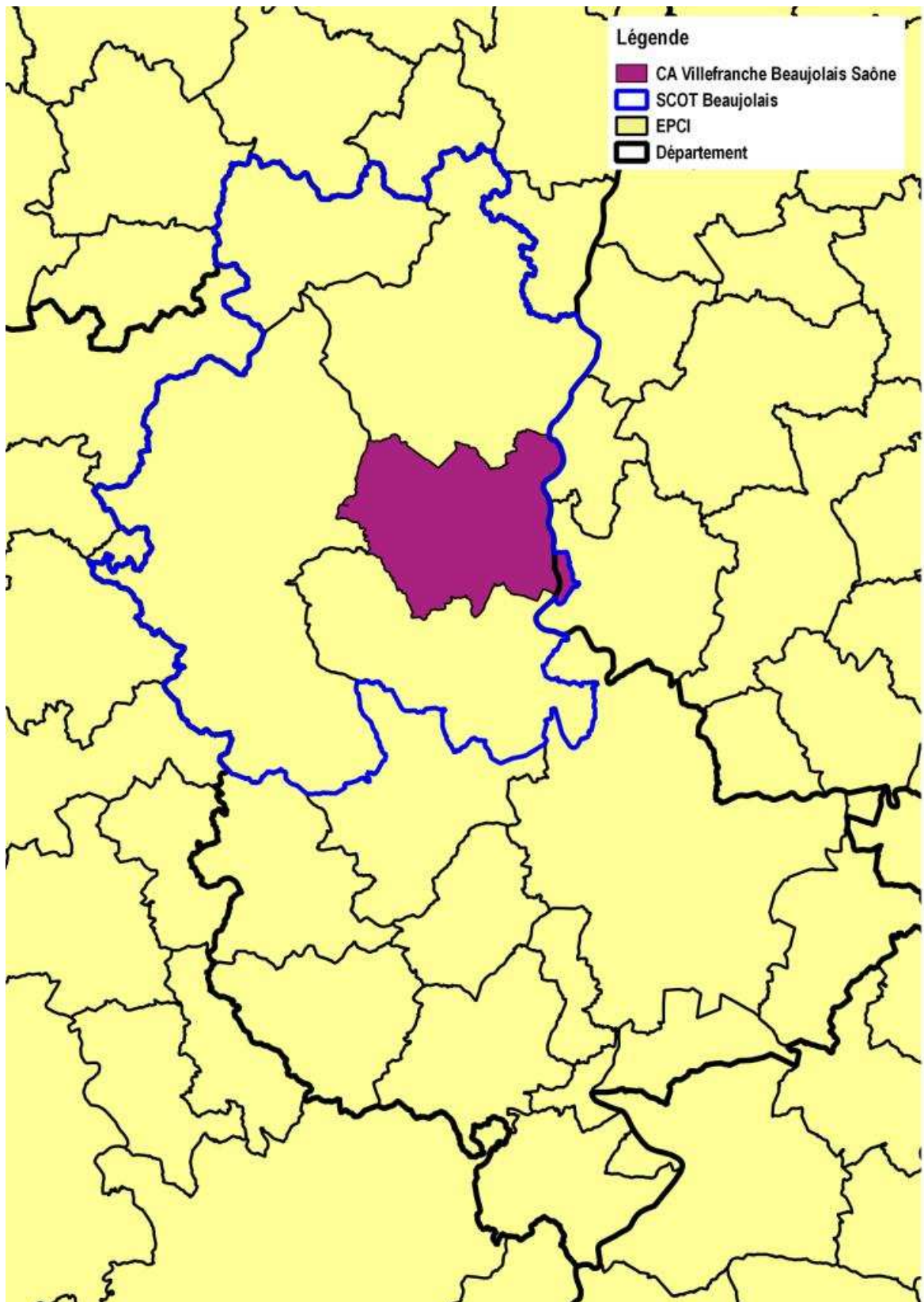
Comme de nombreux territoires, la CA de l'Ouest Rhôdanien pense que la création d'emplois contribuera à diminuer de manière significative la proportion d'actifs travaillant hors du territoire.

- **Mais les flux importants de la CA de l'Ouest Rhôdanien avec la métropole lyonnaise et la Loire se maintiendront quelle que soit la création d'emplois**, car la plus ou moins grande intensité des échanges avec différents territoires s'explique par une relation empirique entre les flux, la population et les emplois des zones émettrices et réceptrices, et l'inverse de la distance entre zones .
- De ce fait, la création d'emplois dans le Pays de Tarare ne parviendra pas à endiguer les échanges avec la métropole Lyonnaise. Il en est de même pour la création d'emplois dans le Pays d'Amplepuis Thizy qui continueront à profiter en partie aux actifs de la Loire tandis que l'agglomération roannaise conservera tout son pouvoir d'attraction.
- **Par contre, la création d'emplois dans la Haute Vallée de l'Azergues peut profiter davantage aux habitants de la CA de l'Ouest Rhôdanien**, même si les flux sortants en direction de l'agglomération Lyonnaise resteront importants.

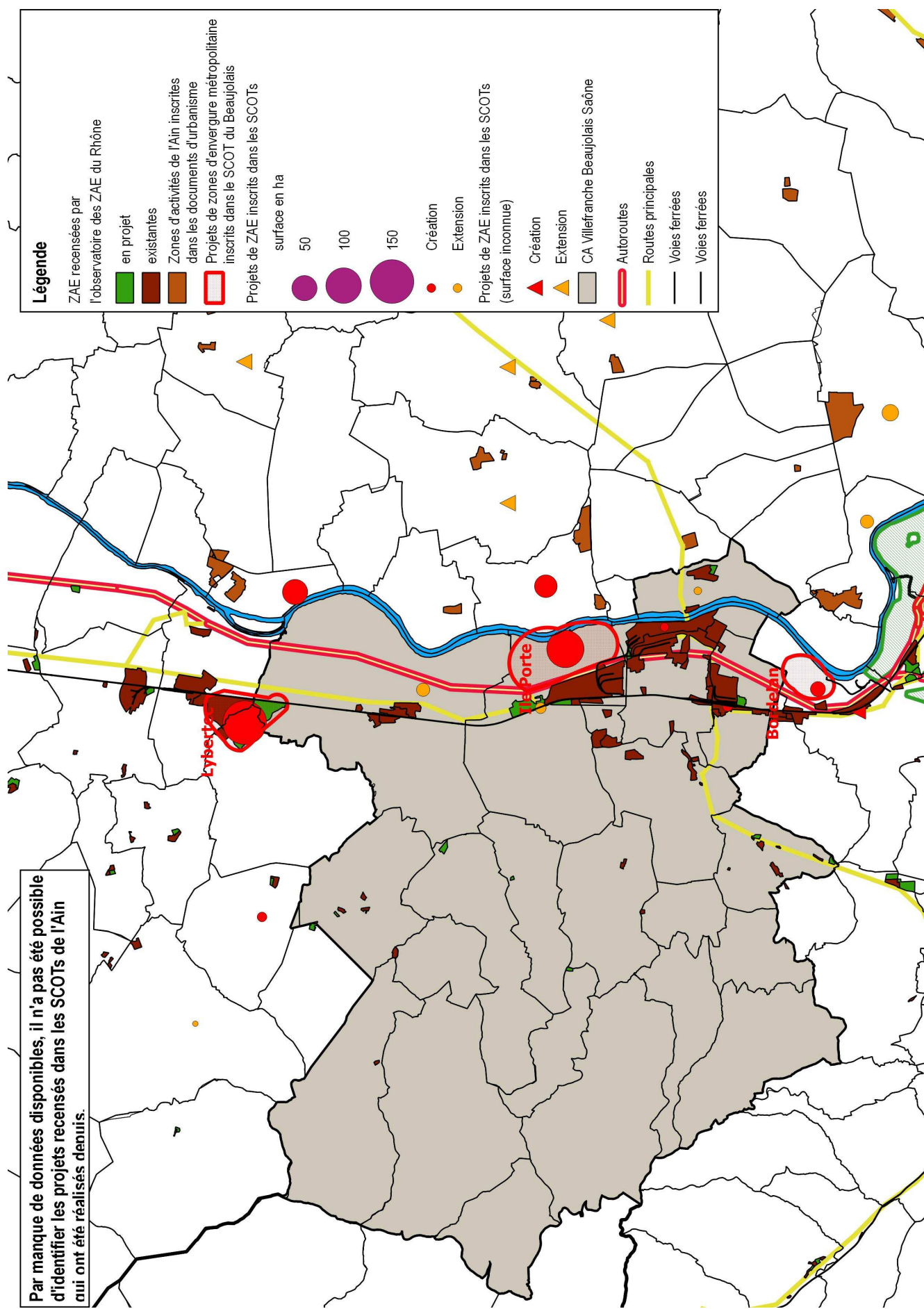
Zoom sur l'implantation de Boiron dans une des zones d'activités du SMADEOR :

- **Cette implantation va créer de l'emploi localement, mais il s'agit d'une délocalisation et la création d'emplois est donc nulle au niveau départemental.**
- **D'autres territoires ont déjà développé une spécialisation dans l'industrie pharmaceutique. Il serait plus opportun de concentrer les efforts de développement de cette filière sur ces derniers plutôt que d'entrer en concurrence avec eux** au risque de supprimer tous les bénéfices potentiels d'une telle spécialisation, à moins de développer des synergies entre les territoires pour renforcer ce secteur de pointe au niveau départemental
- **Les tendances nationales et départementales pour l'évolution de la filière de l'industrie pharmaceutique sont négatives.** Faire venir des entreprises de cette filière sur le territoire créera des emplois dans l'immédiat mais il y a de fortes chances que sur le long terme, ces derniers soient soumis au phénomène d'érosion tendanciel. **L'industrie pharmaceutique n'est pas un moteur de la création d'emplois.**
- L'utilisation du site des Olmes pour l'implantation de Boiron nécessite de trouver de nouvelles surfaces d'activités pour répondre à la demande d'artisans locaux. Mais cela ne nécessite pas la création d'autres zones d'activités que celles prévues dans le cadre du SMADEOR. Des superficies importantes sont prévues sur les communes des Sarcey et Bully (CC du Pays de l'Arbresle) dans la continuité immédiate du site de Boiron qui peuvent tout à fait répondre à cette demande, même si cel signifie que les implantations n'auront pas lieu sur le territoire de la CA de l'Ouest Rhôdanien.

7. La CA Villefranche Beaujolais Saône



Par manque de données disponibles, il n'a pas été possible d'identifier les projets recensés dans les SCOTs de l'Ain qui ont été réalisés depuis.



7.1. Chiffres clés sur les zones d'activités économiques de la CA Villefranche Beaujolais Saône

ZAE inventoriées à l'observatoire en 2014 (avec Jassans-Riottier)	
Nombre de ZAE existantes	48
Nombre de ZAE en projet de création	5
Nombre de ZAE en projet d'extension	7
Surface totale (en ha)	682,4
Surface de ZAE existantes (en ha)	624,4
Surface totale de ZAE en projet (en ha)	58

Nombre de projets de ZAE communautaires ou métropolitaines autorisées par le SCOT	
réalisés depuis l'approbation du SCOT (en ha)	7,4
en cours d'aménagement (en ha)	13,5
toujours en projet (en ha)	122
Total (en ha)	142,9

superficie des locaux d'activités vacants depuis plus de deux ans en 2013 en m2	70 779
taux de vacance de plus deux ans des locaux d'activités en 2013	4,3%

densité des ZAE existantes en 2011 sans Jassans-Riottier	
densité d'établissements à l'ha	1,7
densité d'emplois à l'ha	19,8
densité d'emplois par établissements	11,7

7.2. Synthèse des éléments de diagnostic économique

Avec 33 446 emplois en 2012, dont 20 032 à Villefranche, la CA Villefranche Beaujolais Saône compte **43,7 % du nombre total d'emplois du SCOT Beaujolais**. **60 %** de ces emplois sont localisés à **Villefranche**. Si l'on rajoute les communes de Arnas Limas, Gleizé, Jassans-Riottier et Saint-Georges de Reneins), ce sont **92 % des emplois** qui sont concentrés **dans le Val de Saône**.

Mais la CA Villefranche est un des EPCI du Rhône dont la croissance de l'emploi est la plus faible. Seules les CA de l'Ouest Rhodanien, Saône Beaujolais, Haut Beaujolais et Chamousset en Lyonnais sont encore moins dynamiques sur le plan économique. Les EPCI limitrophes de l'Ain sont incontestablement bien plus dynamiques. Près de la moitié des communes perdent de l'emploi. **Cependant**, même si cela ne se traduit pas par une dynamique tout aussi importante en termes de croissance de l'emploi, **le nombre d'établissements implantés sur la CAVBS s'est considérablement accru, que ce soit en ou hors ZAE**.

L'important renouvellement des établissements qui se traduit par des taux de création et de disparition très élevés **pose question quant à la stabilité de l'activité économique**. Les établissements peinent à se maintenir en activités comme en témoigne **le taux de survie des établissements à 5 ans relativement faible dans les ZAE**.

La structure du portefeuille d'activités contribue naturellement à une décroissance de l'emploi. Cette faiblesse structurelle est cependant moins marquée que dans d'autres EPCI et est compensé par **un effet local positif⁴ sans être des plus favorables**

Le territoire est moyennement spécialisé dans des filières structurellement défavorables à la croissance de l'emploi, comme la fabrication de textile et l'industrie de l'habillement, l'industrie chimique, la fabrication de produits en caoutchouc et plastique et la fabrication de machines et équipements. De plus, **il s'avère relativement fragile en termes de filières économiques**, en ce sens que les 29 secteurs les plus défaillants au niveau national représentent une part non négligeable de son emploi salarié.

L'économie est à forte dominance présentielle et se caractérise par un **poids important** du tertiaire, **des fonctions métropolitaines et résidentielles dans le Val de Saône**, de l'agriculture, de la construction et plus généralement **des fonctions de production dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône**. Les secteurs services aux entreprises/finance/immobilier et commerce de détail sont très présents dans les ZAE.

La CA Villefranche Beaujolais Saône enregistre, surtout pour sa partie située en Val de Saône, **une progression importante des emplois des fonctions résidentielles**, en tout cas supérieure à ce qui est constaté dans la métropole lyonnaise dont le développement économique est davantage porté par les fonctions métropolitaines. La progression des fonctions résidentielles plus importante **dans le Val de Saône** que dans la métropole Lyonnaise est basée sur **un plus fort développement des services à la population**, à savoir le commerce de distribution et les services de proximité. **Dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône**, elle est liée à une **forte croissance des emplois de la fonction/santé et action sociale, et surtout des services de proximité**.

4 L'analyse structurelle-résiduelle ou *shift-share* est une méthode d'estimation utilisée pour décomposer la variation d'un indicateur (emploi, PIB, etc.) entre ce qui est explicable par la structure de l'activité dans un territoire (en référence à la structure moyenne sur l'ensemble des territoires) et ce qui relève des avantages spécifiques et propres à ce territoire, indépendamment de sa structure d'activité. Une région peut ainsi être spécialisée dans des activités peu dynamiques au plan national (effet structurel négatif), mais voir malgré tout son emploi ou son PIB varier plus vite que la moyenne nationale grâce à des facteurs indépendants de la structure d'activité (effet local positif).

En revanche, les fonctions métropolitaines ont très peu progressé, cinq fois moins que dans le nouveau Rhône ou dans la métropole Lyonnaise.

La faible progression des fonctions métropolitaines dans le Val de Saône s'explique par un recul des fonctions de gestion, de culture/loisirs, et surtout de conception/recherche. Le recul de la conception recherche touche également le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. **Cela pose la question de la performance économique et de l'innovation technologique pour une agglomération de l'importance de Villefranche** qui doit trouver sa place au sein du pôle métropolitain Lyonnais, alors que la métropole lyonnaise poursuit ses efforts en ce sens. **La baisse des emplois consacrés à la culture et aux loisirs dans le Val de Saône**, même si elle est partiellement compensée par une augmentation dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône **pose le problème de la perte l'attractivité et de rayonnement culturel de l'agglomération de Villefranche**, contrairement à la métropole Lyonnaise.

Le développement économique de l'agglomération caladoise est donc axé sur un développement plus résidentiel que métropolitain. L'agglomération caladoise répond ainsi aux préconisations de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise qui lui accorde une priorité pour accueillir le développement résidentiel, mais **ne trouve peut-être pas toute l'envergure métropolitaine que pourraient lui conférer un développement plus important des fonctions supérieures.**

La partie de la CAVBS située dans le Val de Saône, desservie par l'autoroute A6 à partir de l'échangeur de Villefranche, **peut se révéler attractive pour des demandes exogènes au département**, notamment d'entreprises qui recherchent un site aux portes de la métropole lyonnaise sur l'axe nord/sud que constitue le couloir Saône-Rhodanien. Toutefois, selon la CCI de Villefranche, la majorité des prospects exogènes concerne des projets logistiques consommant de vastes emprises foncières. Les côteaux du Beaujolais au relief particulièrement marqué, offre peu de terrains propices à l'aménagement de zones d'activités et de ce fait, celles-ci sont rares et de taille restreinte

En 2014, l'offre existante s'élève à 600 ha de zones d'activités économique selon l'Observatoire des Zones d'Activités économiques. De plus, il a été créé sur ce territoire 30,6 ha de zones d'activités entre 2009 et 2014, **Il subsiste encore un potentiel de développement qui est inscrit dans le SCOT du Beaujolais: 25,5 ha de projets de création ou d'extension** dans les communes de Villefranche, Limas, Saint-Georges de Reneins et Jassans-Riottier **et le projet de l'Île Porte à Arnas, programmé pour une superficie de 110 ha dans le SCOT**, mais dont une grande partie est située en zone inondable ou dans des espaces concernés par des inventaires naturels et ne sera pas dédié aux activités économiques.

Enfin, l'observatoire recense encore 49 ha de projets non recensés par le SCOT, dont tous concernent des créations ou extensions de moins de 5 ha, à part le projet d'extension de la ZAC de Chavannes à Arnas qui concerne une superficie de 34,6 ha et le projet d'extension de 5,6 ha de la zone industrielle sud de Limas. Ces **projets de moins de 5 ha semblent entrer dans le cadre des petites zones d'activités prévues par le SCOT** pour les petites entreprises, les services, les commerces, l'artisanat et les extensions d'entreprises en place, les projets liés aux productions du territoire. **Les deux autres projets totalisant 40,2 ha ne semblent pas compatibles avec le SCOT.**

L'agglomération de Villefranche dispose encore de réserves de foncier économique à moyen terme. Mais il sera difficile d'en trouver de nouvelles à plus long terme. Les espaces résiduels du Val de Saône sont majoritairement situés en zone inondable ou

contre-indiqués pour l'aménagement de zones d'activités en raison de leur grande richesse environnementale.

7.3. Conclusion

L'agglomération de Villefranche dispose encore de réserves de foncier économique à moyen terme. Mais il sera difficile d'en trouver de nouvelles à plus long terme. Les espaces résiduels du Val de Saône sont majoritairement situés en zone inondable ou contre-indiqués pour l'aménagement de zones d'activités en raison de leur grande richesse environnementale. La carence en foncier à vocation artisanale/industrielle ira en s'accroissant jusqu'au moment où il ne sera plus possible de répondre ne serait-ce qu'aux demandes endogènes. **Tôt ou tard, les implantations artisanales et industrielles se reporteront sur les territoires limitrophes qui offriront du foncier disponible**, pour l'instant la CC Saône Beaujolais et l'Ain. De ce fait, **la CA Villefranche Beaujolais Saône doit optimiser ses potentialités résiduelles :**

- **Le projet de l'Île Porte, particulièrement important du fait de sa position vitrine sur l'A6**, plusieurs fois reconsidéré, initialement inscrit dans le PLU puis reclassé en zone agricole ou naturelle, en raison des réflexions sans cesse reprises. Ce projet **illustre le déficit de gouvernance qui pénalise la CA Villefranche Beaujolais Saône, dans le domaine économique comme dans d'autres**. En effet, c'était la maire de Gleizé qui suivait les choses à l'origine et qui suivait sa vision personnelle du projet. Il en résulte que le projet qui avait été retenu dans le PLU ne correspondait pas aux attentes d'Arnas ni à une vision communautaire et n'était pas réaliste au vu de son contexte. Il ne s'agissait que d'un projet sur papier, sans concertation et vision globales. Dernièrement, le maire d'Arnas voulait lancer une étude urbaine pour étudier la question des logements dans le cadre du projet de l'Île Porte, mais encore une fois c'est l'initiative de la commune et ce n'est pas porté par l'agglomération. Si cette étude est lancée, l'agglomération sera associée, mais il n'y a pas encore d'habitudes de travailler en commun.
- **Le port Fluvial de Villefranche a été identifié par la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, comme la future porte d'entrée Nord trimodale de la région Rhône Alpes.** Le port orienté « vracs » pourrait s'ouvrir au marché des conteneurs à l'horizon 2030, en complément des ports Edouard Herriot et Salaise-Vienne Sud. Mais le site **souffre d'un important manque de foncier disponible qui peut entraver son développement et nécessite d'être requalifié**. Dans le cadre du schéma portuaire du pôle métropolitain et de son aire d'influence, une étude sur la réorganisation et la réappropriation du foncier est prévue en 2017. L'étude permettra, entre autres, de pointer les entreprises qui sont implantées dans ou à proximité de la zone portuaire mais qui ne sont pas utilisatrices de la voie d'eau et de déterminer comment les repositionner afin de libérer du foncier. Sur la concession portuaire, il n'y a plus beaucoup d'entreprises dans ce cas. La problématique concerne surtout la zone d'arrière quai. Une réflexion doit être également engagée sur les activités qui pourraient être développées sur le foncier de 5 ha encore disponible de l'autre côté de la darse. En effet, cette zone se situe 3 mètres en dessous du niveau de la crue centennale. Elle est donc régulièrement inondée et son utilisation sera de ce fait restreinte. L'utilisation du foncier encore disponible à proximité du port peut également avoir un impact sur le fonctionnement et le développement des activités portuaires. l'implantation d'un aménagement peu compatible avec l'activité portuaire à proximité du port pourrait bloquer de fait son développement. C'est pourquoi l'étude mentionnée ci dessus comportera également un volet sur l'insertion urbaine du port et la stratégie foncière non seulement interne mais également externe au périmètre de la concession.

- **La réhabilitation des locaux vacants de longue durée peut apporter une réponse alternative mais partielle à l'aménagement de nouveaux espaces économiques.** Globalement, dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, la part des locaux d'activités vacants depuis plus de deux ans est dans la moyenne départementale. Mais cela représente tout de même 70 000 m² de locaux.

Sans oblitérer le moteur de son développement économique que représentent les fonctions résidentielles, **l'agglomération caladoise devrait** pour trouver toute l'envergure métropolitaine qui lui permettrait de trouver la place qu'elle mérite dans le pôle métropolitain Lyonnais, **axer davantage son développement sur les fonctions métropolitaines.** Elle doit notamment regagner de la croissance dans les fonctions de conception-recherche pour des questions de performance et d'innovation technologique et de culture loisirs pour maintenir son attractivité et son rayonnement culturel local. **Le développement des fonctions métropolitaines n'implique pas obligatoirement la création de foncier d'activités, même en tenant compte du développement des programmes tertiaires qui peuvent s'insérer dans des opérations de renouvellement urbain.** Or, si ce dernier représente une part significative des opérations d'aménagement, il n'en reste pas moins insuffisant au regard des orientations du SCOT.

Pour répondre aux ambitions portées par la RUL en lien avec le développement de la production scientifique et de la recherche, **la CA Villefranche Beaujolais Saône devrait être en mesure de développer son offre d'enseignement supérieur.** En effet, l'offre du territoire d'enseignement supérieur est limitée à BAC + 2 (plusieurs BTS, une classe préparatoire aux grandes écoles de commerce). Sans aller jusqu'à la création d'un site universitaire à Villefranche, l'offre d'enseignement supérieur pourrait être développée, notamment l'offre publique assez restreinte au regard d'une population locale aux revenus somme toute assez modestes et l'offre technique au regard de la base productive des territoires environnants. L'engagement des entreprises et des acteurs économiques locaux est fondamental, autant comme dispensateurs de formations que comme prescripteurs de transferts technologiques et d'emplois : répondre aux besoins de formation exprimé par le socle des PME/PMI doit aller de pair avec le développement de filières spécialisées et lisibles. Certes, l'agglomération caladoise ne peut envisager d'offrir un enseignement supérieur comparable à celui de la métropole lyonnaise et s'il doit y avoir échange et complémentarité ce sera plutôt entre la métropole lyonnaise et l'agglomération stéphanoise. Cependant, le renforcement de son rôle de pôle local d'enseignement supérieur en lien avec le développement des fonctions de conception-recherche et de prestations intellectuelles peut contribuer à conférer à l'agglomération caladoise, le rayonnement que nécessite sa place dans le pôle métropolitain lyonnais.

De plus, Villefranche pourrait **developper une offre de formation spécifique** plutôt orientée vers le professionnel. Par exemple ne pourrait on pas envisager une offre de formation **dans le domaine de l'éco-constructon en lien avec le projet de l'île Porte ?** Plus particulièrement, l'idée de créer une offre de formation en lien avec la filière bois a été évoquée dans les différentes réunions du SCOT Beaujolais. Monsols est pressentie comme pôle de la filière bois et la Haute Vallée de l'Azergues (Lamure) revendique également quelque chose pour son territoire. Mais en termes de positionnement et de rayonnement, ne serait-il pas plus opportun de s'orienter vers un choix d'implantation à Villefranche ?

Au niveau du SCOT Beaujolais :

Ce dernier ne semble pas avoir conçu le développement commercial de manière à préserver le rôle important de centralité commerciale de l'agglomération de Villefranche dont le rayonnement s'étend sur un vaste périmètre s'étendant au delà des

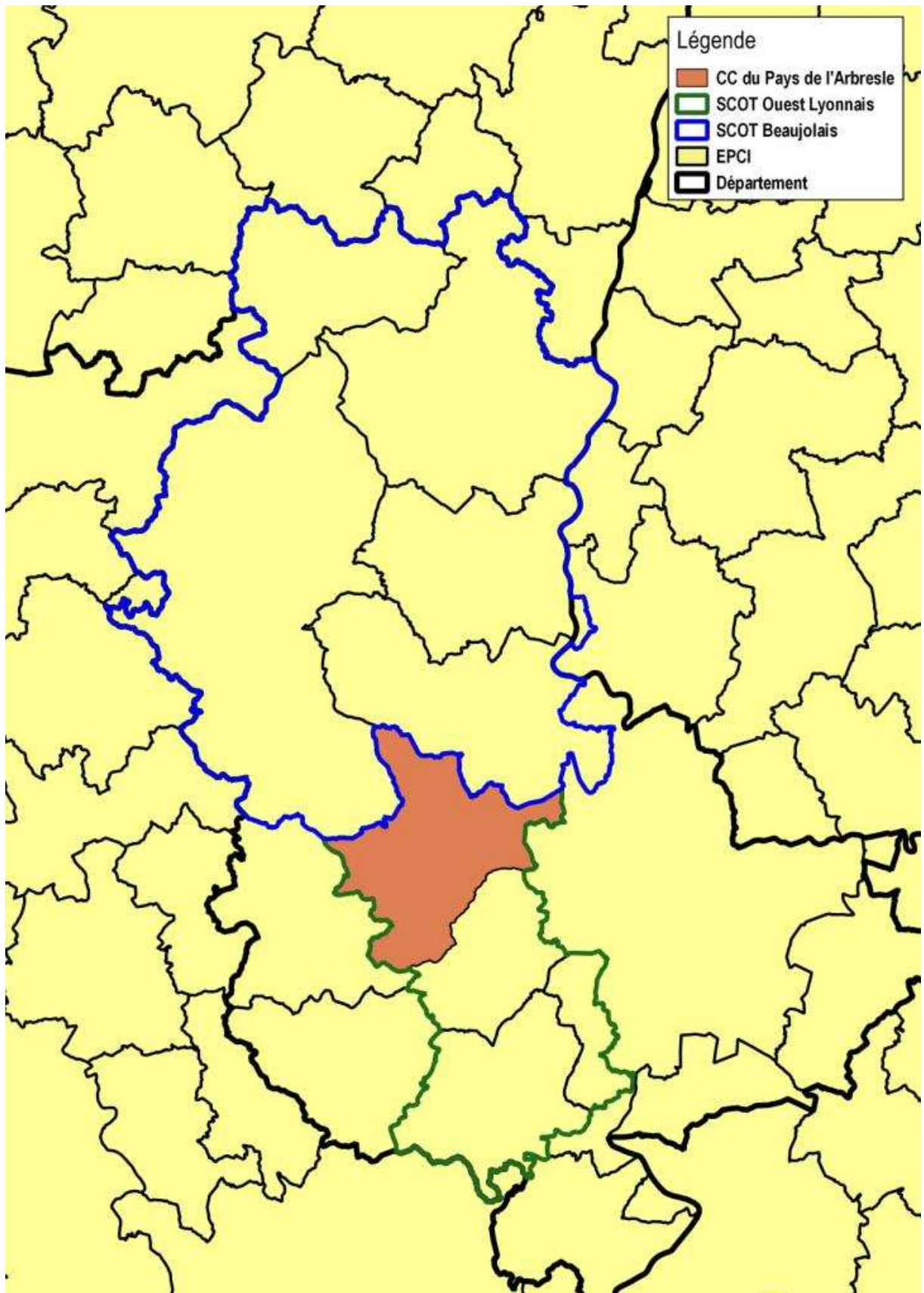
frontières départementales. L'exemple le plus récent est celui du développement de la Via Dorée, zones d'activités commerciales sur les communes d'Anse et de Pommiers en limite de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Même si pour l'instant, celle-ci ne semble pas bénéficier d'une grande fréquentation, elle pourrait potentiellement par un effet de mise en concurrence, amoindrir ce rôle de centralité.

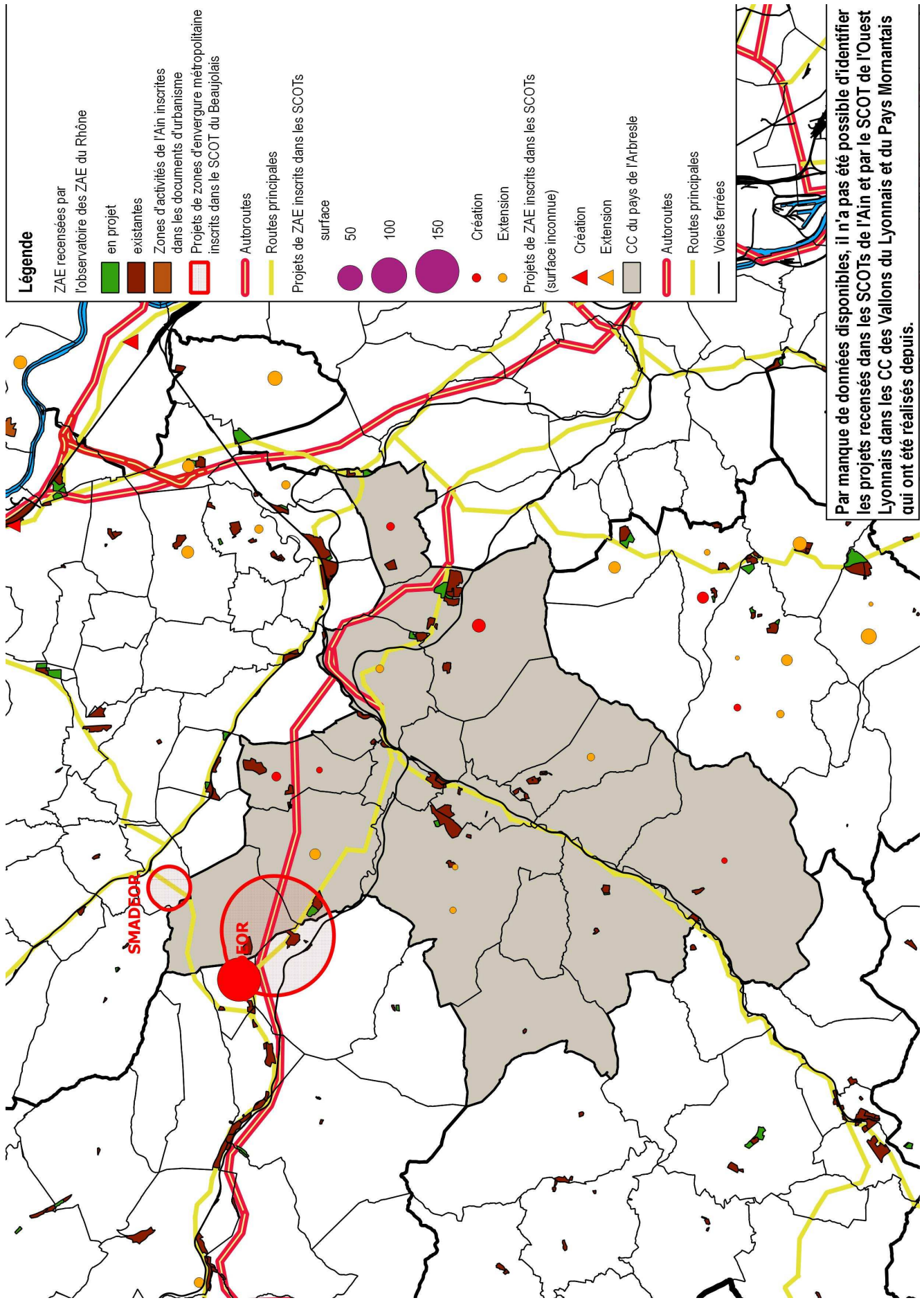
En ce qui concerne l'effet de la création d'emplois sur les déplacements domicile-travail :

Les flux domicile-travail sont importants malgré un équilibre entre emplois et actifs ayant un emploi et les emplois créés entre 2006 et 2011 n'ont pas profité aux actifs du territoire

Même en tenant compte du volume important d'emplois de la CA Villefranche Beaujolais Saône, celle-ci ne peut rivaliser avec le pôle d'emplois que représente la métropole Lyonnaise. Selon le modèle gravitaire, qui établit une relation entre les flux, la population et les emplois des zones émettrices et réceptrices, et l'inverse de la distance entre zones, **les flux sortants à destination de la métropole lyonnaise seront toujours importants, voire croissants** comme en témoigne l'évolution entre 2007 et 2012. **A l'inverse, Villefranche joue le rôle d'emplois attractif, tout particulièrement pour les territoires qui lui sont limitrophes, et ce rôle sera d'autant plus renforcé que son volume d'emplois croîtra.**

8. La CC du Pays de l'Arbresle





Légende

ZAE recensées par l'observatoire des ZAE du Rhône

- en projet
- existantes
- Zones d'activités de l'Ain inscrites dans les documents d'urbanisme
- Projets de zones d'envergure métropolitaine inscrits dans le SCOT du Beaujolais

- Autoroutes
- Routes principales

Projets de ZAE inscrits dans les SCOTs

- surface
- 50
 - 100
 - 150

- Création
- Extension

Projets de ZAE inscrits dans les SCOTs (surface inconnue)

- Création
- Extension
- CC du pays de l'Arbresle

- Autoroutes
- Routes principales
- Voies ferrées

Par manque de données disponibles, il n'a pas été possible d'identifier les projets recensés dans les SCOTs de l'Ain et par le SCOT de l'Ouest Lyonnais dans les CC des Vallons du Lyonnais et du Pays Mornantais qui ont été réalisés depuis.

8.1. Chiffres clés sur les zones d'activités économiques de la CC du Pays de l'Arbresle

ZAE inventoriées à l'observatoire en 2014	
Nombre de ZAE existantes	29
Nombre de ZAE en projet de création	1
Nombre de ZAE en projet d'extension	6
Surface totale (en ha)	272,4
Surface de ZAE existantes (en ha)	238,7
Surface totale de ZAE en projet (en ha)	33,7

Nombre de projets de ZAE communautaires ou métropolitaines autorisées par le SCOT	
réalisés depuis l'approbation du SCOT (en ha)	6,2
en cours d'aménagement (en ha)	0
toujours en projet (en ha)	82,7
Total (en ha)	88,9

superficie des locaux d'activités vacants depuis plus de deux ans en 2013 en m2	9 412
taux de vacance de plus deux ans des locaux d'activités en 2013	2,9%

densité des ZAE existantes en 2011 sans Jassans-Riottier	
densité d'établissements à l'ha	1,3
densité d'emplois à l'ha	17,2
densité d'emplois par établissements	13,3

8.2. Synthèse des éléments de diagnostic économique

Entre 2007 et 2012, le territoire gagne 481 emplois pour atteindre 11 049 emplois en 2012, ce qui représente un taux annuel moyen de croissance de 0,89 %. (alors que l'emploi croît globalement de 2,1 % sur le SCOT de l'Ouest Lyonnais). Ce taux de croissance est du même ordre que celui de la CC Beaujolais Pierres Dorées, mais les CC de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais et du Pays Morantais dépassent les 2 %. **La CC du Pays de l'Arbresle est EPCI le moins dynamique de l'Ouest Lyonnais pour la croissance de l'emploi**

La dynamique d'évolution des établissements est également faible, au regard des autres EPCI du SCOT et de la moyenne du nouveau Rhône, ce qui est corroboré par la faible différence entre le taux de création et le taux de disparition des établissements, que ce soit au total ou dans les ZAE,

Le territoire est plutôt dynamique de par sa structure d'activité : Même si le taux de croissance des emplois lié à cette dernière n'est pas des plus élevés, elle place **la CC du pays de l'Arbresle dans les EPCI du Rhône structurellement les plus favorisés**⁵. L'effet structurel est du même ordre que celui enregistré par la CC Beaujolais Pierres Dorées. **Cet effet structurel est renforcé par un écosystème local**⁶ qui est un facteur supplémentaire de croissance de l'emploi : le territoire dispose d'avantages spécifiques favorables à la croissance. Comme pour l'effet structurel, l'effet local de la CC du pays de l'Arbresle est du même ordre que celui de la CC Beaujolais Pierres Dorées.

La CC du Pays de l'Arbresle est assez fortement spécialisée dans la recherche-développement scientifique et l'industrie pharmaceutique. On peut noter que si **l'évolution des emplois dans l'industrie pharmaceutique** enregistre une tendance à la décroissance au niveau national et départemental, elle **est très positive** dans le Pays de l'Arbresle. **L'hébergement médico-social et social est également porteur de croissance** sur le territoire. **En outre, on trouve** à Savigny, Saint-Germain sur l'Arbresle et Lentilly, de **trois leaders mondiaux dans le domaine de la santé** Fresenius Medical Care Smad reconnu pour son expérience dans le domaine des produits et des services destinés au traitement de l'insuffisance rénale chronique par dialyse (plus de 470 salariés) et Charles River Laboratoire spécialisé dans l'élevage d'animaux pour recherches scientifiques (364 salariés) et MERIAL, division animale de SANOFI (137) personnes.

Sans placer la CC du pays de l'Arbresle dans les territoires les plus innovants, la part des secteurs technologiquement innovants dans l'emploi salarié privé égale à 5,1 % **place le territoire dans le classement de tête des EPCI du Rhône**, devant la CC Beaujolais Pierres Dorées.

La répartition des emplois par secteurs d'activités ou par fonctions économiques ne permet pas de dégager des spécificités du territoire qui offre un profil très moyen, pratiquement identique à celui constaté en moyenne dans le Nouveau Rhône. Cependant une caractéristique se dégage des filières présentes **dans les zones d'activités économiques : la sur-représentation de la filière du BTP qui prédomine**. Le nombre d'artisans est assez important dans cette filière, ce qui signifie qu'il y a une demande forte

5 Voir carte en annexe n°1

6 L'analyse structurelle-résiduelle ou *shift-share* est une méthode d'estimation utilisée pour décomposer la variation d'un indicateur (emploi, PIB, etc.) entre ce qui est explicable par la structure de l'activité dans un territoire (en référence à la structure moyenne sur l'ensemble des territoires) et ce qui relève des avantages spécifiques et propres à ce territoire, indépendamment de sa structure d'activité. Une région peut ainsi être spécialisée dans des activités peu dynamiques au plan national (effet structurel négatif), mais voir malgré tout son emploi ou son PIB varier plus vite que la moyenne nationale grâce à des facteurs indépendants de la structure d'activité (effet local positif).

de foncier d'activités de la part des artisans. En revanche on note une carence de services aux entreprises dans les zones d'activités.

L'évolution des emplois par secteurs d'activités permet elle aussi de mettre en évidence certaines particularités du territoire : alors que pour de nombreux autres territoires, **le secteur industriel** génère une décroissance de l'emploi, **il résiste étonnamment bien** dans le Pays de l'Arbresle, même si sa progression reste modeste. En revanche, **le secteur de la construction enregistre une croissance inférieure à celle constatée en moyenne dans le nouveau Rhône** ce qui pourrait être corroboré à une dynamique de la construction neuve inférieure à celle du nouveau Rhône.

Comme pour de nombreux territoires, **les fonctions métropolitaines et résidentielles sont les principaux moteurs de la croissance, mais bien moins qu'en moyenne dans le nouveau Rhône**, et les fonctions transversales et le BTP (fonction productive) participent de manière non négligeable au solde positif des emplois (respectivement 24 % et 14 % du solde positif des emplois).

La fonction de fabrication est responsable de 43 % du solde négatif des emplois. Mais quatre autres fonctions contribuent également à ce solde négatif : 2 fonctions métropolitaines, la gestion et la conception/recherche (29 % du solde négatif), 1 fonction résidentielle, l'éducation et la formation, et une autre fonction productive l'agriculture.

L'offre existante s'élève à 238,7 ha de zones d'activités économique selon l'Observatoire des Zones d'Activités économiques. Contrairement à la plupart des autres EPCI à fiscalité propre et notamment ceux du SCOT de l'Ouest Lyonnais, **les surfaces existantes dédiées à l'activité économique de la CCPA n'ont pas augmenté (+0,6 ha) entre 2009 et 2014.**

De plus, il subsiste **encore un potentiel de développement de 88,9 ha de zones d'activités prévues par le SCOT dont environ 43 ha dans le cadre du projet SMADEOR.** Enfin, l'observatoire recense encore un projet d'extension de la zone des garelles à Bessenay pour une superficie de 1 ha. Mais celle-ci semble incompatible avec le SCOT.

En 2013, la CCPA ne compte que **très peu de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans** (9 412 m² soit une 2,9 % de la surface bâtie d'activités totale de ses ZAE). La part et la surface des locaux d'activités vacants de longue durée dans la CCPA est parmi les plus faibles des EPCI après les CC des Hauts du Lyonnais, de Chamousset en Lyonnais, de la Région de Condrieu et Saône Beaujolais. Toutefois, les zones d'activités de la Plagne à Bully et des Martinets à l'Arbresle concentrent 75 % (soit 7 045 m²) de la vacance et leur taux de vacance de longue durée s'élèvent respectivement à 9,5 % et 12,5 %. **Dans un territoire où les demandes de foncier économique sont importantes, il semble nécessaire de traiter ces problèmes ponctuels de vacance au préalable ou en parallèle à la création de nouvelles zones d'activités économiques.**

8.3. Conclusion

Une des opinions exprimées à l'occasion des entretiens menés en 2011 auprès des chargés de mission de développement économique est que la croissance de l'emploi d'ici 2020 ne sera pas aussi importante que celle enregistrée dans le passé. En effet, la création ou l'extension de zones d'activités économiques, strictement encadrée par le SCOT, ne sera pas aussi importante et il y aura en conséquence moins de créations d'emplois.

- Mais d'ores et déjà l'analyse de la dynamique de l'emploi menée ci-dessus a montré la part croissante des emplois des fonctions métropolitaines, de l'économie résidentielle et leur forte contribution à la création d'emplois. Or, une grande part de ces emplois sont susceptibles d'être créés dans le tissu urbain mixte, même si des pôles commerciaux ou tertiaires peuvent être créés dans des Zones d'Activités Economiques spécifiques. Encore faut-il concevoir le tissu urbain de manière à ce qu'il permette la mixité des fonctions et offre des locaux appropriés aux demandes d'installation par les professions libérales, les commerces et les activités de service.
- **La superficie des projets de ZAE recensés par l'observatoire des zones d'activités économiques dans la CC du pays de l'Arbresle est supérieure à celle recensée dans tous les autres EPCI du Rhône, à l'exception de la CC Saône Beaujolais.** Au regard du territoire, **cette offre, semble largement suffisante**, surtout si l'on considère le complément de Smadeor qui se développera dans la CC de l'Ouest Rhodanien. Néanmoins, **La CCPA devra veiller à réserver une partie de la superficie dédiée à SMADEOR sur son territoire aux demandes émanant d'artisans**, d'une part pour répondre d'une part à la demande locale importante, d'autre part en substitution de la surface allouée à Boiron au détriment des artisans dans la CC de l'Ouest Rhodanien.

Les actions nécessaires pour renforcer le dynamisme économique de la CC du Pays de l'Arbresle au regard des autres EPCI du SCOT de l'Ouest Lyonnais **dépassent la question de la disponibilité foncière :**

- **La CC du Pays de l'Arbresle soit définir une stratégie de développement économique** qui permette une complémentarité, une cohérence et une coopération entre le territoire du Pays de l'Arbresle, celui du SMADEOR et le reste du territoire de l'Ouest Lyonnais.
 - **La CCPA**, et plus généralement le SCOT de l'Ouest Lyonnais **souffre d'un déficit de stratégie** de développement économique. Il semblerait que la forte augmentation de l'emploi dans l'Ouest Lyonnais soit plus la conséquence du desserrement naturel de l'agglomération lyonnaise que celle des impulsions et initiatives locales visant à développer un contexte favorable.
 - **La CCPA ne s'insère pas dans une vision du développement harmonisée au niveau du SCOT.** Ses actions économiques ne sont pas toujours en cohérence avec le cadre d'ensemble élaboré par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Elle prend l'initiative d'aménager ou non ses zones d'activités sans aucune concertation avec les autres communautés de communes. Elle ne sent que peu de points communs avec les autres EPCI du SCOT qui n'appartiennent pas au même bassin de vie, ni au même bassin d'emploi. Ses problématiques et ses dynamiques sont plus proches du Pays de Tarare que du Sud-Ouest Lyonnais. Les habitudes de vie, de consommation de déplacement, l'accessibilité le géographie ne sont pas les mêmes. Les autres EPCI du SCOT sont rattachés à l'antenne de Givors/Oullins de la CCI alors que la CCPA est rattachée à l'antenne de Tarare. Le plus gros projet de développement de la CCPA est le SMADEOR dont la localisation est en majeure partie sur le territoire du SCOT du Beaujolais et les communautés de communes du Sud-Ouest Lyonnais ne font pas partie des EPCI qui adhèrent çà ce syndicat. En ce qui concerne les besoins d'implantation des créateurs d'entreprises, ces derniers sont plutôt orientés vers la pépinière d'entreprises de Tarare ou vers celle de Saint-Laurent de Chamousset plutôt que vers celle de Brignais. **Sans nier les affinités qui le rapproche du Pays de Tarare, le Pays de l'Arbresle doit trouver pleinement sa place au sein du Syndicat de l'Ouest Lyonnais et s'inscrire dans une dynamique partagée plutôt que de rester en retrait.**

- **La CC du Pays de l'Arbresle doit soutenir et développer les synergies entre acteurs économiques du territoire.** Elle part déjà d'une base solide car elle entretient un partenariat favorable avec les entreprises et les acteurs locaux (Club des entreprises de l'Ouest Lyonnais, Cap à l'Ouest, grandes entreprises médicales, chambres consulaires, associations...)
- Pour créer un contexte favorable au maintien et au développement des entreprises sur son territoire, **la CC du Pays de l'Arbresle doit :**
 - **développer l'offre de services aux entreprises et à leurs salariés**, celle-ci étant actuellement insuffisante. Cela pose la question du rapport de la zone d'activités au bourg-centre le plus proche. Certains services aux entreprises peuvent être implantés dans les zones d'activités économiques sans que cela provoque un effet d'aspiration de la clientèle des commerces et services des bourgs-centres vers les zones d'activités économiques. Par contre, les services réclamés par les employés des établissements implantés dans les zones d'activités économiques, s'ils permettent d'éviter des déplacements souvent motorisés, risquent s'ils s'y développent, de constituer un pôle de commerces et de services concurrent aux centres-bourgs.
 - **Assurer une bonne lisibilité des dispositifs d'accompagnement de la création d'entreprises** existant à l'échelle de la CCPA ou du SCOT de l'Ouest Lyonnais. Entre les pénières d'entreprises, la plateforme d'initiatives locales, les dispositifs CREAMIL et ALIZE, les dispositifs de soutien, couplés à l'action des chambres consulaires ne manquent pas. Malgré tout, en l'absence d'un lieu de centralisation de l'information permettant de simplifier les démarches d'un porteur de projet, la création d'une entreprise relève souvent d'un parcours du combattant. Une piste d'action serait la création d'un centre de ressources sur l'économie territoriale, mutualisé entre les quatre EPCI de l'Ouest Lyonnais et qui serait un lieu d'accueil et d'informations pour tout porteur de projet à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
- **développer ses atouts dans le domaine de la santé** en tirant partie de la présence de trois leaders mondiaux sur son territoire, **développer sa spécialisation dans le domaine de la recherche et du développement scientifique** qui confère au territoire un certain niveau d'innovation technologique.
- **Maintenir la centralité commerciale de l'Arbresle en travaillant sur les difficultés d'accès et de stationnement** qui affaiblissent les linéaires commerciaux du centre-ville par le déplacement de certains commerces et services vers les zones d'activités périphériques.

Comme pour tous les territoires étudiés dans le cadre de l'étude, mais de manière encore plus renforcée dans le Pays de l'Arbresle, **la création d'emplois ne limitera pas les déplacements domicile travail** comme l'énonce pourtant le SCOT de l'Ouest Lyonnais dans ses orientations :

- 60 % des emplois créés entre 2007 et 2012 ont bénéficié à des actifs résidant en dehors de la CC du Pays de l'Arbresle
- **La métropole Lyonnaise polarise à l'extrême les déplacements domicile-travail :** 74,7 % des actifs sortants travaillent dans la métropole lyonnaise.
- L'analyse des déplacements domicile travail sur l'ensemble de l'aire urbaine lyonnaise révèle en définitive un lien étroit entre la part des échanges avec le Grand Lyon et la distance à Lyon. **C'est donc la localisation des actifs et emplois supplémentaires attendus sur l'Ouest Lyonnais qui est déterminante pour évaluer l'évolution des flux d'échange.** Plus ces actifs et emplois nouveaux seront proches de l'agglomération, plus ils généreront des échanges avec le Grand Lyon, tirant ainsi bénéfice dans des proportions importantes de l'offre d'emplois abondante et variée disponible sur le territoire

du Grand Lyon (qui concentre 80 % des emplois de l'aire urbaine tandis que l'ouest lyonnais n'en représente que 3 %).

- **La seule solution pour limiter les flux sortants seraient de restreindre l'évolution démographique du Pays de l'Arbresle et la seule solution pour limiter les flux entrants serait de développer les zones d'emplois à la plus grande distance possible de l'agglomération lyonnaise**, ce qui restreindrait d'autant leur attractivité au regard du desserrement de l'agglomération lyonnaise

9. Annexe n° 1 : Eléments de diagnostic économique de la CC Beaujolais Pierres Dorées

9.1. Les deux tiers des communes gagnent de l'emploi

Entre 2007 et 2012, le territoire gagne 523 emplois pour atteindre 12 660 emplois en 2012, ce qui représente un taux annuel moyen de croissance de 0,85 %. (alors que l'emploi croît globalement de 0,18 % sur le SCOT du Beaujolais). En réalité, cette croissance est essentiellement due à un gain d'emplois sur 23 des 34 communes du territoire (soit les deux tiers des communes).

9.2. L'EPCI le plus dynamique du SCOT Beaujolais

En termes de croissance de l'emploi, la CC Beaujolais Pierres Dorées est d'ailleurs presque aussi dynamique que la CC du Pays de l'Arbresle (+0,89 % par an), mais bien moins que l'EPCI de l'Ain qui lui est limitrophe (la CC Dombes Saône Vallée avec +1,72 % par an) ou d'autres territoires périurbains comme les CC de l'Est Lyonnais, du pays de l'Ozon, de la Vallée du Garon et de l'Est Lyonnais. **La CC Beaujolais Pierres Dorées n'est donc pas le territoire le plus dynamique du Rhône, mais elle témoigne d'une certaine bonne santé sur le plan économique.**

9.3. Mais une dynamique d'évolution des établissements assez mitigée

L'analyse qui suit est basée sur les données de l'observatoire partenarial des zones d'activités du Rhône. Elle utilise les taux de création des établissements (nombre de créations d'établissements entre 2009 et 2014/ stock d'établissements en 2009) et de disparition des établissements (nombre de disparition d'établissements entre 2009 et 2014/ stock d'établissements en 2009).

La dynamique d'évolution des établissements est plutôt favorable dans la CC Beaujolais Pierres Dorées, puisque, de manière globale, le taux de création est très largement supérieur au taux de disparition, davantage que pour les autres EPCI du SCOT à l'exception de la CA Villefranche Beaujolais Saône, et que pour l'ensemble du SCOT et du nouveau Rhône. **Le bilan est un peu moins positif pour les établissements des ZAE.** La différence entre taux de création et taux de disparition reste positive, supérieure à ce qui est constaté dans le nouveau Rhône, mais inférieure à ce qui est constaté en moyenne dans le SCOT du Beaujolais. **Ce moindre dynamisme des établissements en ZAE peut sans doute être imputé au phénomène de l'autoentrepreneuriat moins présent dans les zones d'activités économiques et au manque de disponibilité du foncier économique.**

9.4. Un territoire plutôt dynamique de par sa structure d'activité mais un contexte territorial qui pourrait être plus favorable

9.4.1. Un portefeuille d'activités plutôt favorable à la croissance de l'emploi

Dans la CC Beaujolais Pierres Dorées, le taux d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 dû à la structure de l'activité sur le territoire est de 0,16 % par an. Même si cette valeur n'est pas des plus élevées, elle place **la CC Beaujolais Pierres Dorées dans les EPCI du Rhône structurellement les plus favorisés**⁷. Néanmoins, ce constat doit être nuancé : En effet, la composante structurelle de la croissance de l'emploi reste inférieure à celle constatée au niveau de la France métropolitaine (+0,24 % par an).

9.4.2. Un écosystème local qui est un facteur supplémentaire de croissance de l'emploi

Dans la CC Beaujolais Pierres Dorées, le taux d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 dû à l'effet local est de 0,68 % par an. Cette valeur positive montre que **le territoire dispose d'avantages spécifiques favorables à la croissance**. Cette valeur est moyenne comparativement aux autres EPCI du Rhône⁸.

Si le contexte local de la CC Beaujolais Pierres Dorées n'est pas parmi les plus favorables, **la cause ne peut en être imputée uniquement à une offre insuffisante de foncier économique**.

En effet, les déterminants locaux de la croissance peuvent être liées aux caractéristiques distinctives des territoires pouvant jouer un rôle dans les trajectoires des établissements telles que⁹ :

- la densité des établissements et en emplois, la concentration de l'appareil productif, la spécialisation, la localisation des différents secteurs d'activités..
- la taille et l'âge des établissements, le degré de dépendance aux groupes, la nationalité des groupes d'appartenance, les qualifications et les ressources humaines...

De plus, par rapport aux spécifications locales qui viennent d'être décrites et qui participent à expliquer les différences de croissance des territoires, la littérature (voir le rapport de recherche) fait également état d'autres paramètres plus difficilement quantifiables et qui traitent des comportements des acteurs locaux. Les comparatifs internationaux renvoient ainsi aux modèles socioproductifs, aux institutions, voire aux formes d'organisation socio-économiques. Des différences locales de croissance des entreprises refléteraient alors des comportements plus ou moins entrepreneuriaux des populations locales, et des rapports récents¹⁰ proposent de mettre en parallèle les différences de performance économique avec ce qu'ils appellent le « lien social » mesuré à l'échelon le plus local. On parle aussi d'«écosystème local de croissance». Le niveau local serait ainsi le lieu de concentration de facteurs tels que l'identité, la culture, les comportements, etc., qualifiés de « facteurs invisibles »..

7 Voir carte et définitions en annexe n°6

8 Voir carte en annexe n°7

9 Cf « les entreprises du secteur compétitif dans les territoires et les déterminants de la croissance » de Denis Carré et Nadine Levratto – Juin 202

10 L'état social de la France, Paris, La Documentation française (2010),

9.5. Un territoire faiblement spécialisé

Le plus fort coefficient de spécialisation relative¹¹ de la CC Beaujolais Pierres Dorées est de 2,4. Il est enregistré pour l'industrie pharmaceutique et la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. La fabrication de machines et équipements suit avec un coefficient de spécialisation relative de 2,2. Suivent 10 autres spécialisations relatives de moindre importance avec un coefficient variant de 1,1 à 1,7. Parmi ces 13 spécialisations, 10 d'entre elles sont structurellement défavorables à la croissance de l'emploi, c'est à dire qu'elles enregistrent une évolution négative au niveau national. Mais comme une d'entre elle seulement a un poids dans l'emploi total supérieur à 5 %, cela explique que la structure d'activités de la CC Beaujolais Pierres Dorées soit globalement favorable. **Son faible niveau de spécialisation préserve le territoire des aléas conjoncturels et structurels liés aux filières.**

9.6. Un territoire économiquement peu fragile

La fragilité économique peut s'apprécier au regard de la part des emplois que représentent les secteurs d'activités les plus fragiles économiquement, c'est à dire ayant enregistré les plus fortes baisses d'emplois au cours des dernières années. **Si l'on considère le Rhône et les départements limitrophes, la CC Beaujolais Pierres Dorées figure parmi les EPCI les moins fragiles** puisque ces 29 secteurs d'activités les plus fragiles représentent moins de 5 % de l'emploi salarié privé total¹².

9.7. Un territoire qui sait (un peu) faire preuve d'innovation technologique

De nombreux EPCI du Rhône et des départements limitrophes ont des secteurs technologiquement innovants très peu développés dont la part dans l'emploi salarié privé total est inférieure à 3 %, voire nulle. **Sans placer la CC Beaujolais Pierres Dorées dans le territoire les plus innovants, cette part égale à 4,5 % place le territoire dans le classement de tête des EPCI du Rhône**, après les CC du Pays de l'Arbresle et de la Vallée du Garon, la métropole lyonnaise, les CC de Chamousset en Lyonnais et des Vallons du Lyonnais¹³.

9.8. Une économie à forte dominance présentielle

En 2012, la sphère présentielle¹⁴ représente près des deux tiers des emplois de la CC Beaujolais Pierres Dorées (contre 56,81% pour le nouveau Rhône). Comparé à ses franges, c'est le territoire à plus forte dominance présentielle. **C'est l'EPCI du SCOT Beaujolais et un des EPCI du Rhône le plus présentiel.** Cette prédominance de la sphère présentielle existait déjà en 1999, même si elle était nettement moins marquée. Depuis elle n'a fait que s'accroître.

11 Voir annexe n°8

12 Voir la liste des 29 secteurs économiquement les plus fragiles et la carte en annexe n°9

13 Voir la carte en annexe n°10

14 Voir la définition des sphères d'activités économiques en annexe n°11

9.9. Forte présence du tertiaire et de la construction et faiblesse de l'industrie

En 2012, sur le territoire de la CC Beaujolais Pierres Dorées, **le tertiaire représente 69,7 % des emplois** contre 66,8 % en moyenne dans le nouveau Rhône. **Cette sur-représentation est surtout liée au secteur du commerce, des transports et des services divers** qui est plus présent dans la CC Beaujolais Pierres Dorées que dans tous les autres EPCI du SCOT à l'exception de la CA Villefranche Beaujolais Saône. **Le secteur de la construction** avec 11,8 % des emplois (9,8 % dans le nouveau Rhône) **est également très présent** comparé aux autres EPCI du SCOT Beaujolais Le secteur de l'industrie est quant à lui sous-représenté : 13,6 % des emplois contre 19,1 % dans le nouveau Rhône. C'est le taux le plus faible de tous les EPCI du SCOT Beaujolais.

9.10. La filière dominante dans les zones d'activités est le commerce de détail

Selon l'Observatoire des Zones d'Activités Economiques du Rhône, sur le territoire de la CC Beaujolais Pierres Dorées en 2014, la filière de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement ne représente que 16 % des établissements implantés en ZAE, contre 23 % pour le SCOT Beaujolais et 20 % pour le Rhône. **C'est un des rares territoires où la filière de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement n'est pas dominante dans les ZAE.** La filière dominante est celle du commerce de détail.

9.11. Des fonctions résidentielles en moyenne plus développées que dans le nouveau Rhône

Les emplois des fonctions¹⁵ de l'économie résidentielle représentent 38,4 % des emplois de la CC Beaujolais Pierres Dorées, ce qui est nettement supérieur à la moyenne constatée dans le nouveau Rhône (33,8%). **Par rapport aux autres EPCI du Rhône et même aux EPCI limitrophes de l'Ain, la CC Beaujolais Pierres Dorées est le territoire où la part des fonctions résidentielles dans l'emploi total est la plus importante après la Région de Condrieu et la CA Villefranche Beaujolais Saône.** Parmi ces fonctions résidentielles, les services de proximité sont tout particulièrement bien présents.

Curieusement, **la sur-représentation des établissements travaillant dans le secteur de l'économie résidentielle**, regroupant les filières « autres services » et « commerce de détail » dans les diagrammes qui suivent, **ne se fait pas ressentir de manière globale, mais dans les zones d'activités économique.** Les deux filières concernées représentent 37 % de la totalité des établissements dans la CC Beaujolais Pierres Dorées, ce qui est égal à la moyenne constatée dans le SCOT Beaujolais et très légèrement inférieur à celle de l'ensemble de l'observatoire des zones d'activités économiques. Par contre, elles représentent 33 % des établissements des ZAE de la CC Beaujolais Pierres dorées contre 25 % pour le SCOT Beaujolais et 29 % pour l'ensemble de l'observatoire. **Cela amène à se poser la pertinence de l'implantation de ce type d'activités en ZAE, alors que leur nature même se prête très bien à une intégration dans le tissu urbain mixte et peut dynamiser l'activité des bourgs et des villages.** Cette question est d'autant plus pertinente que la pression ne cesse de s'exercer pour développer les surfaces de zones d'activités, surtout dans la partie Est où les élus ressentent le PIG de la Plaine des Chères comme un frein à leur développement économique.

¹⁵ Voir définition des fonctions économiques en annexe n°12

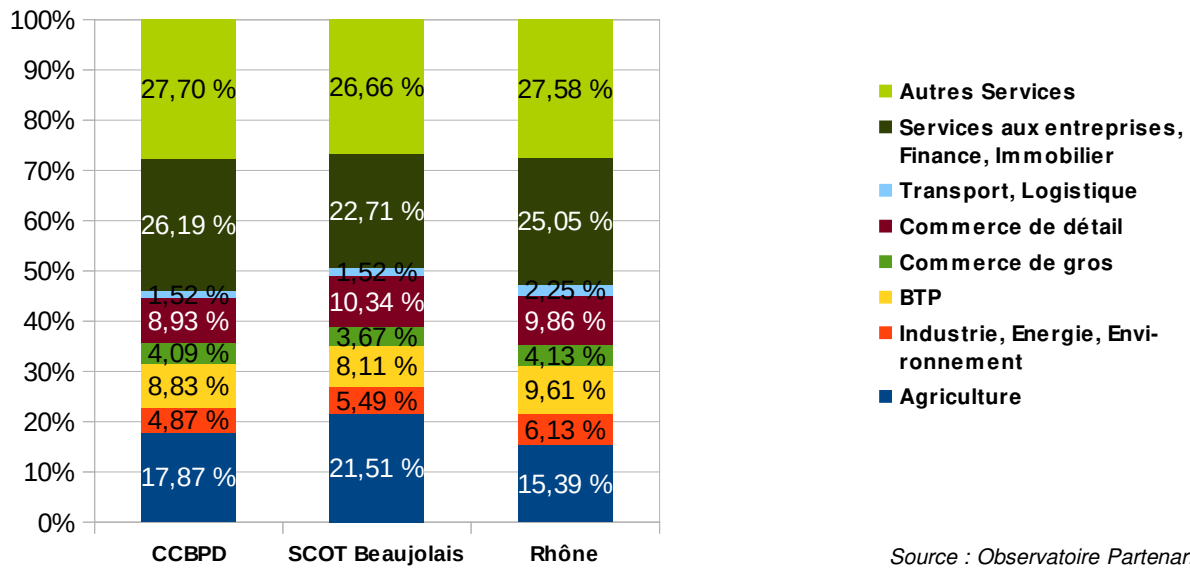


Diagramme 1: Répartition de l'ensemble des établissements par filières d'activités en 2014

Source : Observatoire Partenarial des Zones d'Activités Economiques du Rhône

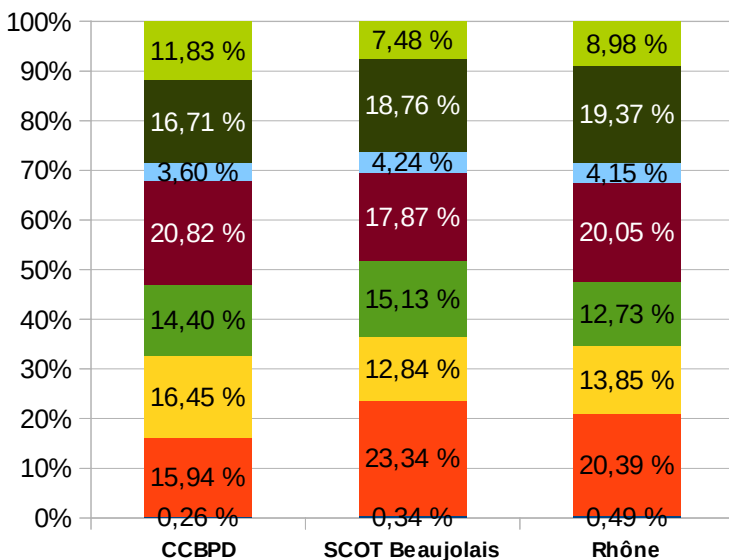


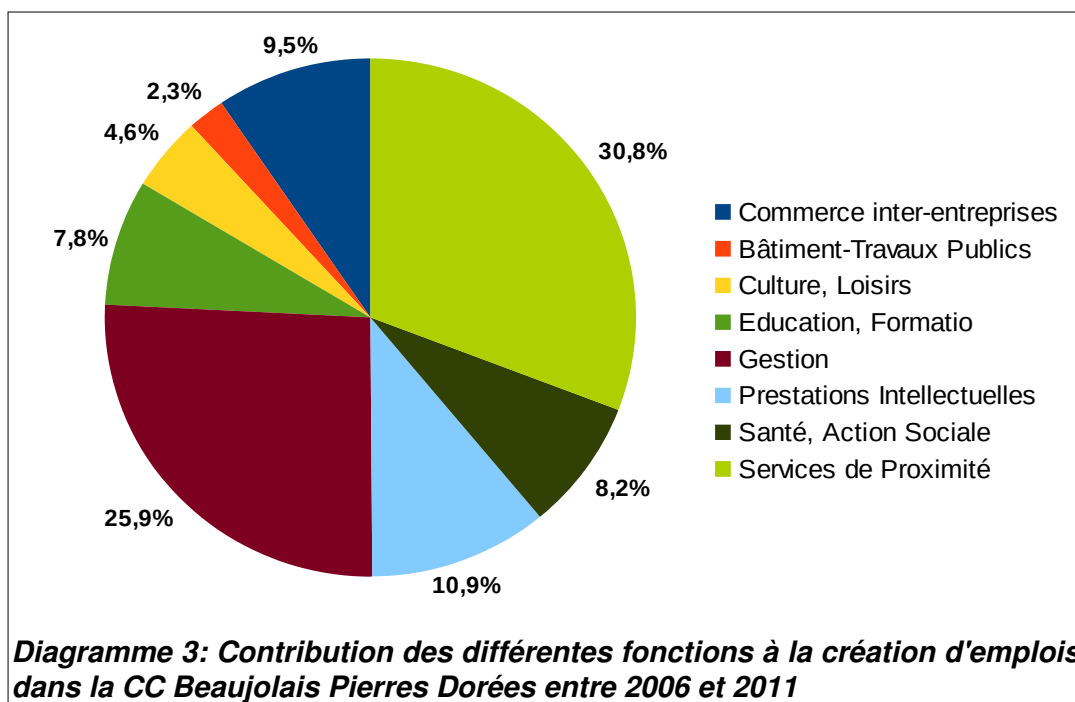
Diagramme 2: Répartition des établissements en ZAE par filières d'activités en 2014

Les fonctions métropolitaines sont elles aussi bien représentées, presque autant que dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, même si elles sont plus développées dans d'autres EPCI comme les CC de l'est Lyonnais, du Pays de l'Ozon, de la Vallée du Garon et surtout dans la métropole lyonnaise.

9.12. Les fonctions métropolitaines et résidentielles motrices de la création d'emplois

Dans chacune des 15 fonctions, entre 2006 et 2011, il y a eu à la fois des suppressions et des créations d'emplois. Pour chaque fonction, le solde est positif si le nombre d'emplois créés est supérieur au nombre d'emplois supprimés et négatif dans le cas contraire. Ce solde se calcule sur chaque territoire d'étude et sommé pour obtenir le solde par regroupement de fonctions (métropolitaines, résidentielles, productives et transversales). Les grandes fonctions peuvent contribuer à la fois au solde négatif et au solde positif des emplois.

Les fonctions résidentielles et métropolitaines ont contribué au solde positif des emplois à hauteur respectivement de 46,8 % et 50,9 %. Parmi ces fonctions se distinguent les services de proximité (30,8 % du solde positif des emplois.) et la gestion (25,9 % du solde positif des emplois). Il est à noter que les seules fonctions ayant contribué au solde positif des emplois et qui ne peuvent trouver d'implantation en dehors des zones d'activités économiques sont le commerce inter-entreprises (9,5% du solde positif des emplois) et le BTP (2,3% du solde positif des emplois).



Source : INSEE – RP 2011

9.13. Les plus grosses pertes d'emplois sont liés à l'agriculture

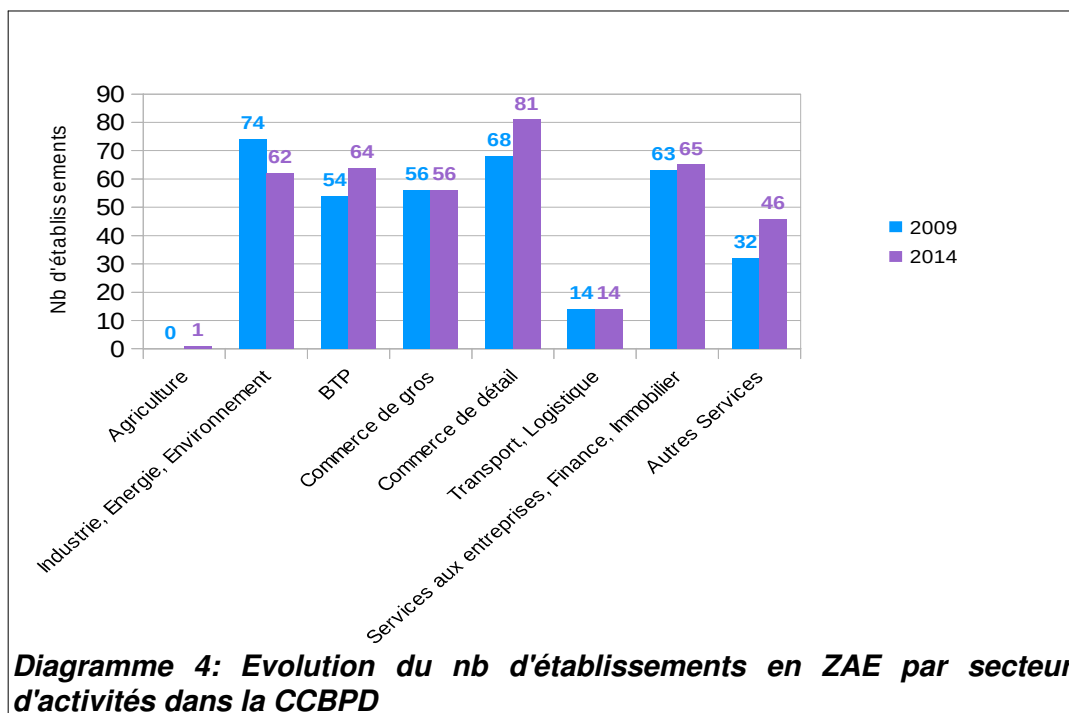
61 % du solde négatif des emplois sont des emplois de la fonction agriculture

A ce pourcentage s'ajoute la contribution de la fonction de fabrication à la suppression d'emplois à hauteur de 11,8 %. On peut noter que les deux fonctions transversales (transports/logistique et entretien/réparation) ont perdu des emplois à proportion de 16,6 % du nombre total d'emplois supprimés.

Les emplois de fabrication et de transports/logistique sont liées à des activités dont l'implantation peut difficilement se faire en dehors des zones d'activités économiques. **On peut supposer que le manque de disponibilité foncière empêche l'implantation de nouvelles activités industrielles ou logistiques qui pourraient compenser un effet structurel négatif. C'est peut être vrai pour les transports et la logistique, car seules les CC de l'Ouest Rhodanien et de la Région de Condrieu enregistrent une évolution plus défavorable des emplois de ces fonctions. Mais en ce qui concerne les emplois de fabrication, la CC Beaujolais Pierres dorée figure parmi les EPCI du Rhône pour lesquels l'évolution de ces emplois est la moins négative**

9.14. Une évolution de la vocation des zones d'activités économiques¹⁶ qui pose question

Comme cela a déjà été évoqué précédemment, la sur-représentation des établissements travaillant dans le secteur de l'économie résidentielle, regroupant les filières « autres services » et « commerce de détail » dans les diagrammes qui suivent, ne se fait pas ressentir de manière globale, mais dans les zones d'activités économique. Cette situation résulte en partie de l'évolution très particulière du type d'établissements présents en ZAE entre 2009 et 2014. Cette évolution, vérifiée à l'échelle du SCOT Beaujolais et du Rhône est la suivante : **les filières pour lesquelles le nombre d'établissements a le plus augmenté sont celle des autres services (regroupant les services aux particuliers, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale), suivie de celle du commerce de détail pratiquement à égalité avec la filière du BTP, au détriment des établissements de la filière industrielle. S'il semble logique que les établissements du BTP s'implantent en ZAE, et si l'évolution des établissements du commerce de détail en ZAE peut en partie s'expliquer par le développement des zones commerciales, les autres services trouveraient davantage leur place dans le tissu urbain mixte. Cela permettrait s'assurer la mixité fonctionnelle, d'insuffler vie et animation dans les centres-bourgs et, sous réserve d'opérations d'aménagement d'ensemble, bien conçue dans un souci de densification urbaine, de consommer moins de foncier. Cela est d'autant plus vrai**



16 Voir annexe pour plus de détails sur les zones d'activités économiques de la CC Beaujolais Pierres Dorées

pour la CC Beaujolais Pierres Dorées qui a connu la plus forte augmentation des établissements de la filière autres services dans les zones d'activités.

Source : Observatoire partenarial des zones d'activités économiques du Rhône - 2014

9.15. Un territoire dont la capacité d'accueil en développement économique n'a pas lieu de se développer

La Plaine des Chères, correspondant globalement à l'ancienne CC Monts d'Or Azergues, au relief sans contrainte, idéalement située à proximité des agglomérations lyonnaise et caladoise et bien desservie malgré l'absence d'échangeur autoroutier direct, s'avère attractive pour le développement économique. Mais ses zones d'activités sont pour la majeure partie anciennes et l'offre est restée assez restreinte, notamment en raison du PIG de la Plaine des Chères qui a empêché la création de nouvelles zones. La CC Monts d'Or Azergues hors la commune de Quincieux compte 54 ha de zones d'activités économiques en 2014 avec une extension de moins de 4 ha entre 2009 et 2014. Les zones existantes sont assez densément occupées, même s'il peut exister quelques friches, et n'offrent pratiquement plus aucune disponibilité. Les élus le ressentent comme un frein à l'activité économique, alors que sur la CC Beaujolais Pierres Dorées, c'est l'économie résidentielle qui est le moteur de la création d'emplois. Ces emplois sont générés en majeure partie par le tissu urbain mixte.

Mais l'accueil du développement économique ne saurait se mesurer uniquement à l'échelle d'un territoire aussi restreint que la Plaine des Chères. Ainsi, si l'on raisonne à l'échelle plus vaste de la CC Beaujolais Pierres Dorées, qui est d'ailleurs encore trop restreinte, l'offre existante s'élève à 305 ha de zones d'activités économiques selon l'Observatoire des Zones d'Activités économiques. De plus, il a été créé sur ce territoire 33,1 ha de zones d'activités entre 2009 et 2014. **Il reste encore un potentiel de développement de 58,6 ha de zones d'activités communautaires prévus par le SCOT** (10 ha sont gelés par le PIG de la Plaine des Chères) **en cours d'aménagement ou en projet** (attention, une partie de cette superficie a pu commencer à être partiellement investie), **sans compter la partie des zones d'activités du SMADEOR prévue sur la commune de Légnay aux Ponts Tarrets (+17,6 ha de zones d'activités en projet). Au regard du territoire, cette offre, si elle ne semble pas démesurée, paraît dans tous les cas suffisante au regard de celle qui se développera sur les territoires voisins (SMADEOR, Lybertec, Bordelan et l'Île Porte)¹⁷, sans compter celle qui est prévue en projet dans le SCOT Dombes Val de Saône immédiatement limitrophe dans l'Ain (149 ha en ne comptant que les zones d'envergure intercommunale). Enfin, l'observatoire recense encore 23 ha de projets dont tous, à part une extension de 10 ha de la zone d'activités d'Ambérieux située route Mario Piani, sont des créations ou extensions de moins de 5 ha.** Ces projets de moins de 5 ha semblent entrer dans le cadre des petites zones d'activités prévues par le SCOT pour les petites entreprises, les services, les commerces, l'artisanat et les extensions d'entreprises en place, les projets liés aux productions du territoire. En revanche, l'extension de 10 ha de la ZA d'Ambérieux ne semble pas prévue par le SCOT.

De plus, selon l'Observatoire des Zones d'Activités Economiques¹⁸ du Rhône, la CC Beaujolais Pierres Dorées est un territoire où la vacance de longue durée dans les locaux d'activités est importante. **En 2013, la CC Beaujolais Pierres Dorées comptait 30 555 m² de surface de locaux d'activités vacante en ZAE depuis plus de deux ans** soit une part de 4,5 % de la surface totale des locaux d'activité de ses ZAE. Cette part au sein des ZAE de la CC Beaujolais Pierres Dorées est fois plus élevée que celles du SCOT du Beaujolais (3,7%) et du département du Rhône (3,5%).

¹⁷ Source : Agence d'Urbanisme de Lyon)

¹⁸ Voir annexe pour plus de détails sur les zones d'activités économiques de la CC Beaujolais Pierres Dorées

Certains sites correspondent à des friches tels que la zone du Pont de Dorieux à Châtillon qui compte 4 733 m² d'activités vacants depuis plus de deux ans (soit 83 % de la surface d'activités de la zone), la zone du Four à Chaux à Marcilly d'Azergues, 2 532 m² (soit 83 % de la surface d'activités de la zone) ou encore le site de la gare à Chamelet, 473 m² (soit 98 % de la surface d'activités de la zone).

Des ZAE de plus grande taille sont également concernées par la vacance de longue durée de ses surfaces dédiées à l'activité. C'est le cas de la ZAC de St Romain (Z.I Nord et Z.I Sud) située à Anse compte au total 9 336 m² d'activités vacants depuis plus de deux ans ou bien les ZA et ZAC des Prés Secs à Lozanne et Civrieux-d'Azergues qui en regroupent 4 443 m² au total.

Ainsi, avant d'envisager d'aménager de nouvelles zones d'activités économiques, la priorité devrait être donnée à la réhabilitation de ce que l'on peut qualifier de friches industrielles.

Mais avec l'arrivée d'A89 et dans l'hypothèse de réalisation d'échangeurs directs à partir du barreau A6-A46, le territoire pourrait devenir formidablement attractif. En l'absence de protection des terres agricoles, les pressions pour créer ou étendre des zones d'activités pourraient devenir très fortes.

9.16. Analyse de l'offre en rapport avec la demande¹⁹

9.16.1. Une demande essentiellement endogène

A proximité de l'agglomération caladoise (Anse / Pommiers) et de la métropole lyonnaise (polarité Lozanne / Civrieux/Marcilly/Chasselay / Les Chères) :

- *des superficies moyennes sont recherchées par des PME : foncier de 2000 à 5000m², locaux de plus de 1000m²*
- *de petites surfaces sont recherchées par les artisans / créateurs : ateliers de moins de 200m², comportant 1 ou 2 bureaux ou, s'il s'agit de locaux tertiaires : bureaux de moins de 50m², ou s'il s'agit de foncier : terrain de moins de 1000 m².*

Les demandes d'implantation d'activités tertiaires (hors services à la personne) sont quasiment inexistantes, ce qui démontre la faible attractivité du territoire pour des activités tertiaires qui privilégieront une implantation dans la métropole lyonnaise.

Peu de demandes exogènes au Beaujolais sont enregistrées, du fait de l'absence d'offre de produits fonciers et immobiliers adaptés, à proximité immédiate des grandes infrastructures de transport, contrairement aux territoires voisins (ex : Lybertec à Belleville).

A noter que la majorité des prospects exogènes au Département, qui recherchent un site aux portes de la métropole lyonnaise sur l'axe Nord / Sud que constitue le couloir Saône – Rhodanien, concerne des projets logistique consommant de vastes emprises foncières (de cinq à plusieurs dizaine d'hectares), qui ne sont pas disponibles sur le territoire.

¹⁹ Les éléments de ce chapitre sont tirés d'une étude économique réalisée en 2015 par la CCI du Beaujolais pour la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées. Le teste en italique indique les parties extraites de cette étude.

9.16.2. Une offre foncière et immobilière insuffisante

Concernant l'offre, pour faire le parallèle avec le parcours résidentiel du chef d'entreprise, les constats sont les suivants :

- Les créateurs d'entreprises du territoire commencent leur activité le plus fréquemment à domicile et parfois dans les pépinières situées sur les territoires voisins : pépinières Créacité à Villefranche (ex : Million Immobilier, Ergomob, ADT Film, Apolyservices...), E-cité à Arnas, Phare à Tarare... ou dans de petits locaux majoritairement à la location
- **L'offre locative (ateliers et bureaux) est présente**, du fait de plusieurs initiatives privées, mais peu sur la Plaine des Chères (programme Marcipark à Marcilly d'Azergues, programme immobilier locatif mixte à Anse proposant commerces, bureaux et ateliers (sur 2566 m²)), le reste se situant dans la Vallée de l'Azergues et sur les Monts des Pierres Dorées (programmes locatifs à Châtillon d'Azergues et aux Ponts Tarrets à proximité des gares, locatifs sur la zone du Maupas à Theizé, projet d'Acrobart à Frontenas, projet d'Azedpack à Létra, projet d'ICE Immobilier sur Viadorée...).

Globalement il y a peu de locatifs vacants si les niveaux de loyers sont adaptés, excepté pour les bâtiments de vaste superficie (ancienne usine Mathelin de 9000m² à Chessy d'Azergues) A noter que les loyers sont parfois trop élevés, notamment dans la vallée de l'Azergues (loyers de bureaux de 120 à 150 € HT HC / m² /an) ou sur la zone du Maupas à Theizé, mais les ateliers trouvent malgré tout preneurs du fait des petites surfaces proposées et du peu d'offres pour répondre aux nombreuses demandes de TPE (Maupas : ateliers 112m²...).

- **Peu de locaux sont disponibles à la vente, notamment des locaux de petites surfaces, qui pourraient répondre aux besoins d'artisans.**
- **Le territoire est confronté à une carence en foncier économique à court terme, qui amène les entreprises à quitter le territoire** (Tiger Coatings à Anse, Hargassner à Civrieux d'Azergues...) :
On dénombre en 2015 dans la CC Beaujolais Pierres Dorées seulement 7,51 ha de disponibilités foncières sur les 308 hectares de zones d'activités existantes :
 - 1,63 ha pour des activités industrielles et tertiaires sur Viadorée (à Anse / Pommiers),
 - 3,68 ha à vocation commerciale sur Viadorée,
 - 2,2 ha à vocation commerciale et artisanale au Bois d'Oingt, zone dont l'aménagement nécessite des études complémentaires et acquisitions foncières.

Les zones d'activités qui ont été aménagées ces deux dernières décennies se sont commercialisées très rapidement (entre 5 et 10 ans), ce qui démontre les nombreuses demandes et le caractère relativement tendu du marché

9.16.3. Les conclusions de la CCI sur la programmation de l'offre d'accueil économique dans la CC Beaujolais Pierres Dorées pour les 10 prochaines années

La CCI du Beaujolais prescrit, pour la programmation de l'offre d'accueil des entreprises, de prévoir :

- Une offre mixte (location, accession) avec des produits différents (bureaux, ateliers, foncier) et des niveaux de loyers adaptés à la cible,

- Une offre différenciée selon les secteurs géographiques (ciblant des TPE / artisans à l'Ouest et, à proximité des agglomérations caladoise et lyonnaise : TPE /artisans / PME),
- Une offre complémentaire à celle proposée par les territoires voisins qui proposent de vastes tènements, souvent dédiés aux activités exogènes...

La CCI du Beaujolais estime les besoins en foncier pour les 10 prochaines années de la manière suivante:

Dans l'hypothèse de la poursuite du rythme des constructions de ces dernières années (93554m² d'ateliers et d'entrepôts construits de 2003 à 2012), et si l'on considère une emprise au sol des futures constructions de 0,22 par rapport à la surface totale de la ZA (soit l'équivalent de l'emprise au sol de la ZAC des Prés Secs à Lozanne), **le besoin en foncier serait de l'ordre de 42 hectares, pour les seuls ateliers /entrepôts.**

Il faut notamment ajouter à cela les surfaces nécessaires pour transférer les entreprises dont le développement sera condamné par la présence de servitudes (ex : zones inondables : H+ Valves à Chessy les Mines, entreprises sur Ambérieux) ou par la pression foncière, densification des bourgs et autour des gares (ex. : PROSIREF à Lozanne) ??? A vérifier

Rappelons qu'il reste un potentiel de développement de 48,6 ha de zones d'activités prévues par le SCOT, ce qui devrait suffire à répondre à la demande. D'autant plus que la CC Beaujolais Pierres Dorées dispose d'environ 30 555 m² de locaux d'activités vacants depuis au moins deux ans qui pourraient, sous réserve d'être sous réserve d'être réhabilités ou reconstruits, répondre au tiers de la demande sans consommer de foncier.

9.17. La création d'emplois ne réduit pas les déplacements domicile-travail

9.17.1. Le déséquilibre entre population active et emplois n'explique pas totalement des migrations domicile-travail importantes

Si tous les emplois de la CC Beaujolais Pierres Dorées étaient occupés par des actifs résidant sur le territoire, le flux des actifs sortant du territoire pour aller travailler représenterait 36,8 % du nombre total d'actifs et aucun emploi ne serait occupé par un actif résidant à l'extérieur du territoire. Or la situation est bien plus complexe. **Le taux d'actifs sortants s'élève à 68,3% en 2011.** Cette situation s'est même amplifiée depuis 2006 (65,4 % d'actifs sortants). A l'inverse, **49,9 % des emplois de la CC Beaujolais Pierres Dorées sont occupés par des actifs provenant de l'extérieur** (contre 46,6 % en 2006).

9.17.2. Les emplois créés entre 2006 et 2011 n'ont pas profité aux actifs du territoire

En effet, le flux des stables a légèrement diminué (-2,3%) alors que le flux sortant a fortement augmenté (+11,3%). Si l'on considérait que les actifs du territoire sont les mêmes et n'ont pas changé d'emplois entre 2006 et 2011 (ce qui est une hypothèse très simplificatrice et erronée, car elle ne tient pas compte des mobilités résidentielles), cela reviendrait à dire que **tous les emplois créés durant cette période ont profité à des actifs résidant en dehors du territoire et qu'aucun des nouveaux résidents de la CC Beaujolais Pierres Dorées n'y travaillent.**

9.17.3. Des flux importants avec la métropole et dans une moindre mesure avec la CA Villefranche Beaujolais Saône

Le flux sortant le plus important est celui des actifs allant travailler dans l'agglomération lyonnaise. Celui-ci représente 62,2 % du flux sortant total, dont 27,9 % à destination de Lyon ou Villeurbanne. A l'inverse, le flux entrant originaire de la métropole ne représente qu'un quart du flux entrant total. Dans une moindre mesure, on observe aussi un volume conséquent d'échanges entre la CC Beaujolais Pierres Dorées et la CA Villefranche Beaujolais Saône (16,1 % des sortants et 24,3 % des entrants).

Globalement, la part des actifs travaillant dans la métropole est d'autant plus importante que la distance de la commune à la métropole est faible.

L'analyse des déplacements domiciles travail sur l'ensemble de l'aire urbaine lyonnaise révèle en définitive un lien étroit entre la part des échanges avec le Grand Lyon et la distance à Lyon. C'est donc la localisation des actifs et emplois supplémentaires attendus dans la CC Beaujolais Pierres Dorées qui est déterminante pour évaluer l'évolution des flux d'échange. **Plus ces actifs et emplois nouveaux seront proches de l'agglomération, plus ils généreront des échanges avec le Grand Lyon,** tirant ainsi bénéfice dans des proportions importantes de l'offre d'emplois abondante et variée disponible sur le territoire du Grand Lyon qui concentre 80 % des emplois de l'aire urbaine.

Cette relation empirique entre les flux, la population et les emplois des zones émettrices et réceptrices, et l'inverse de la distance entre zones, a été établie depuis longtemps dans de nombreuses agglomérations. Elle est largement utilisée, sous le nom de « modèle gravitaire », pour la modélisation informatique des déplacements sur un territoire.

10. Annexe n°2 : Eléments de diagnostic économique de la CC Saône Beaujolais

10.1. Près des trois quart des communes perdent de l'emploi

Entre 2007 et 2012, le territoire ne gagne que 7 emplois pour atteindre 11 664 emplois en 2012, ce qui représente un taux annuel moyen de croissance de 0,01 %. (alors que l'emploi croît globalement de 0,18 % sur le SCOT du Beaujolais). En réalité, cette quasi-stagnation est essentiellement due à une perte d'emplois sur 21 des 29 communes du territoire (soit près des trois quarts des communes). Les communes qui gagnent de l'emploi en gagnent peu (en volume), à l'exception de Belleville et surtout Saint-Jean d'Ardières. Les plus fortes pertes d'emplois sont enregistrées sur les communes de Fleurie (-75 emplois) et Beaujeu (-91 emplois), toutes deux dans la Région de Beaujeu.

10.2. Un des EPCI les moins dynamiques du Rhône

En termes de croissance de l'emploi, la CC Saône Beaujolais enregistre le plus faible taux de croissance annuel (+0,01% par an) de tous les EPCI qui gagnent de l'emploi dans le Rhône. Seules les CC de Chamousset en Lyonnais (-0,15% par an) et de l'Ouest Rhodanien (-0,58 % par an) connaissent une évolution plus défavorable. La situation est très différenciée selon les secteurs géographiques : la Partie Beaujolais Val de Saône, sans être très dynamique, enregistre quand même une croissance de +0,72 % par an. En revanche, l'évolution des emplois de la Région de Beaujeu est extrêmement négative (-1,31 % par an)

10.3. Une dynamique économique peu favorable qui est confirmée à la fois dans et hors les zones d'activités économiques

Les données de l'observatoire des zones d'activités économiques du Rhône permet de mesurer l'évolution du nombre d'établissements dans les ZAE entre 2009 et 2014 dans les EPCI constitutifs du SCOT Beaujolais, à l'exception de la CC du Haut Beaujolais qui ne compte pas de zones d'activités selon la définition retenue par l'observatoire.

Le nombre d'établissements implantés sur la CC Saône Beaujolais s'est accru entre 2009 et 2014, passant de 5 939 à 6 235 soit une évolution de 5 %, ce qui reste très faible au regard des autres EPCI à fiscalité propre du SCOT du Beaujolais. Cette croissance du nombre d'établissements est d'autant plus faible qu'elle est fortement induite par la mise en œuvre du dispositif de l'autoentrepreneuriat. En effet, en moyenne à l'échelle nationale, sur cette même période, une création sur deux correspondait à une auto-entreprise (microentreprise). En revanche, la progression du nombre d'établissements située en ZAE est proportionnellement supérieure à la celle de l'ensemble des établissements situés dans la communauté de communes (5,3 %). Cette progression reste cependant inférieure à celle des autres EPCI du SCOT du Beaujolais.

De même, la différence entre taux de création et taux de disparition, que ce soit de manière globale ou dans les ZAE, est très faible, ce qui confirme le caractère défavorable de la dynamique d'évolution des établissements dans la CC Beaujolais Pierres Dorées

10.4. Un territoire défavorisé de par sa structure d'activités et son contexte territorial

10.4.1. Un portefeuille d'activités qui génère au mieux une stagnation de l'emploi

Dans la CC Saône Beaujolais, le taux d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 dû à la structure de l'activité sur le territoire est -0,2% par an. Cela la classe dans les EPCI du Rhône structurellement les moins favorisés²⁰, même si d'autres EPCI du Rhône se trouvent dans des situations encore plus défavorables, comme les CC de l'Ouest Rhodanien, de Chamousset en Lyonnais et de l'Est Lyonnais. Créer des zones d'activités économiques sans réflexion sur la nature des activités à accueillir pour rééquilibrer la structure défavorable du portefeuille d'activités risque d'être inefficace.

10.4.2. Un écosystème local peu favorable

Dans la CC Saône Beaujolais, le taux d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 dû à l'effet local²¹ est de 0,18 % par an. Cette faible valeur positive montre que ce territoire ne dispose que de peu d'avantages spécifiques favorable à la croissance,. La CC Saône Beaujolais est l'EPCI du Rhône dont le contexte local est le plus défavorable. Hormis les CC de l'Ouest Rhodanien et de la Région de Condieu, la CC Saône Beaujolais est l' EPCI du Rhône dont l'effet local est le plus faible. La réflexion portant sur le rééquilibrage de la structure d'activités doit s'accompagner d'un diagnostic précis sur les faiblesses du contexte local à corriger afin de le rendre plus attractif. Il faut cependant nuancer en fonction de la localisation géographique : l'effet local est beaucoup plus positif dans le Beaujolais Val de Saône (+0,90 % par an), alors qu'il est très négatif dans la Région de Beaujeu (-1,15 % par an).

10.5. Une spécialisation en agriculture et métallurgie qui explique en partie la structure défavorable du portefeuille d'activités

Le plus fort coefficient de spécialisation relative²² de la CC Saône Beaujolais est de 5,1, ce qui indique **un niveau de spécialisation assez élevé sans être excessif**. Il est enregistré **pour l'agriculture. La métallurgie et fabrication de produits métalliques et la fabrication de machines outils** suivent avec un coefficient de spécialisation relative respectivement de 4,5 et 3. Les autres spécialisations, cinq au total, sont faibles avec un coefficient variant de 1,1 à 1,4. Parmi ces 8 spécialisations, 7 sont structurellement défavorables à la croissance de l'emploi, c'est à dire qu'elles enregistrent une évolution négative au niveau national. trois d'entre elles sont également des spécialisations brutes, c'est à dire qu'elles représentent une part importante de l'emploi total : Il s'agit de l'agriculture, de la métallurgie et du commerce et de la réparation automobile. **Cette spécialisation dans des secteurs d'activités en décroissance explique en partie la faiblesse globale de la structure d'activités.**

10.6. Une fragilité qui ne s'explique pourtant pas par une forte représentation des secteurs les plus défaillants

20 Voir carte et définitions en annexe n°6

21 Voir carte en annexe n°7

22 Voir annexe n°8

La fragilité économique peut s'apprécier au regard de la part des emplois que représentent les secteurs d'activités les plus fragiles économiquement, c'est à dire ayant enregistré les plus fortes baisses d'emplois au cours des dernières années. **Si l'on considère le Rhône et les départements limitrophes, la CC Saône Beaujolais figure parmi les EPCI où ces 29 secteurs les plus défaillants sont les moins présents puisqu'ils** représentent moins de 5 % de l'emploi salarié privé total²³. Il faut trouver d'autres causes de la fragilité du territoire.

10.7. Une économie productive bien présente

Les EPCI dont la sphère productive²⁴ est majoritaire sont peu nombreux. Même si ce n'est pas le cas de **la CC Saône Beaujolais**, celle-ci **fait partie des EPCI où la sphère productive pèse relativement lourd** dans la structure de l'emploi. C'est davantage marqué dans la Région de Beaujeu que dans le Beaujolais Val de Saône. Mais cette sphère productive a connu une évolution particulièrement défavorable entre 2007 et 2012, bien davantage que ce qui est constaté en moyenne dans le nouveau Rhône.

10.8. Le poids important de l'agriculture dans la Région de Beaujeu,

La répartition sectorielle des emplois dans le Beaujolais Val de Saône est très proche de celle constatée en moyenne dans le nouveau Rhône. Mais une spécificité se dégage pour la région de Beaujeu. Le tertiaire y est sous représenté en raison du faible poids des emplois dans le secteur du commerce, des transports et des services divers. En revanche, l'agriculture représente plus d'un quart des emplois dans la Région de Beaujeu, ce qui est considérable.

10.9. Le considérable recul des emplois agricoles et la crise de l'industrie dans le Beaujolais Val de Saône

Le Beaujolais Val de Saône connaît une évolution particulièrement défavorable des emplois agricoles entre 2007 et 2012. Parmi les EPCI du Rhône, seules la CA Villefranche Beaujolais Saône et les CC de l'Est Lyonnais, du Pays de l'Ozon et Beaujolais Pierres Dorées connaissent une évolution plus défavorable de ce secteur. Dans le Beaujolais Val de Saône, territoire partagé entre les grandes cultures du Val de Saône et les vignes des coteaux du Beaujolais, la faute en incombe sans aucun doute à la crise de la viticulture, mais aussi au développement important de l'urbanisation au détriment des surfaces agricoles. La Région de Beaujeu, secteur des crus du Beaujolais, est de ce fait moins durement touché par la crise.

De même, le Beaujolais Val de Saône est le territoire du Rhône qui connaît le recul le plus important des emplois du secteur industriel après la CC du Haut Beaujolais. Le secteur industriel de la Région de Beaujeu résiste étonnamment bien.

10.10. Un secteur de la construction peu dynamique, malgré une construction neuve extrêmement dynamique

Ce dynamisme de la construction neuve caractérise surtout le Beaujolais Val de Saône, mais la périurbanisation touche également la Région de Beaujeu. Pourtant, les évolutions

²³ Voir la liste des 29 secteurs économiquement les plus fragiles et la carte en annexe n°9

²⁴ Voir la définition des sphères d'activités économiques en annexe n°11

des emplois du secteur de la construction sont, pour ces deux territoires, bien inférieure à la moyenne constatée dans le nouveau Rhône

10.11. La filière dominante dans les zones d'activités est l'industrie

Selon l'Observatoire des Zones d'Activités Economiques du Rhône, contrairement à d'autres territoires du SCOT du Beaujolais, **la filière « Industrie, Énergie, Environnement » tient encore 25 % des établissements** de la CCSB (16 % pour la CCBPD et 17 % pour la CAVBS). La CCSB a **également** la particularité d'avoir en ZAE **un nombre très important d'établissements de la filière « Commerce de gros » (19%)**. Mais si le nombre d'établissements de la filière commerce de gros se maintient tant bien que mal (- 1 établissement entre 2009 et 2014), celle de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement a perdu 15 % de ses établissements

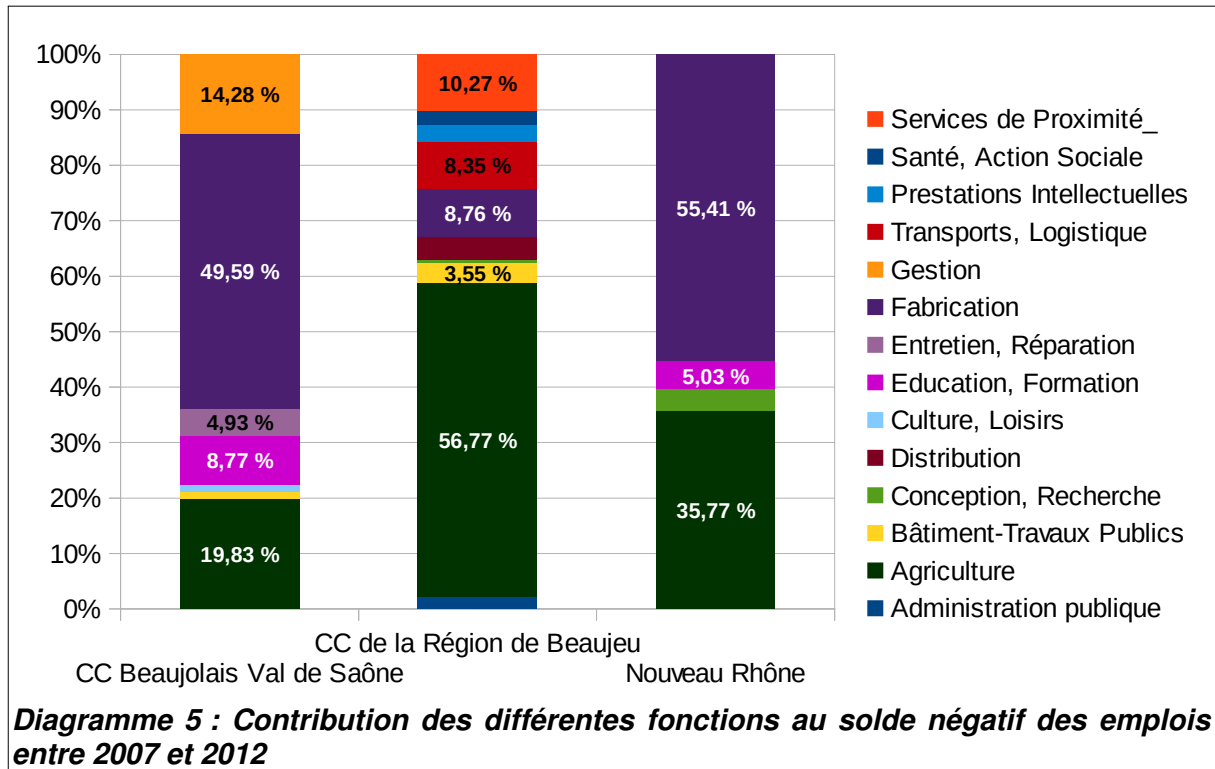
10.12. Un poids important des fonctions de productions et des fonctions métropolitaines sous-représentées dans la région de Beaujeu

Si la répartition fonctionnelle²⁵ des emplois dans le Beaujolais Val de Saône n'est pas très éloignée de celle constatée en moyenne dans le nouveau Rhône ((avec toutefois une part des fonctions productives un peu plus importante et des fonctions métropolitaines et transversales un peu moins développées), des spécificités se dégagent pour la région de Beaujeu. Pour ce territoire, les fonctions métropolitaines sont vraiment sous-représentées et les fonctions de production très développées.

10.13. La majeure partie des emplois ayant contribué au solde négatif des emplois de l'agriculture ou de fabrication, mais plusieurs autres fonctions sont touchées

Les plus grosses pertes d'emplois dans le Beaujolais Val de Saône sont enregistrées dans la fonction de fabrication. Dans le cas de la Région de Beaujeu, ce sont les emplois de l'agriculture qui ont le plus contribué à la suppression d'emplois. Mais pour les deux secteurs géographiques, les pertes cumulées dans ces deux fonctions (agriculture et fabrication) sont inférieures à celles constatées dans le nouveau Rhône. Les pertes d'emplois sont enregistrées dans bien plus d'autres fonctions que dans le nouveau Rhône, surtout pour la Région de Beaujeu.

²⁵ Voir définition des fonctions économiques en annexe n°12



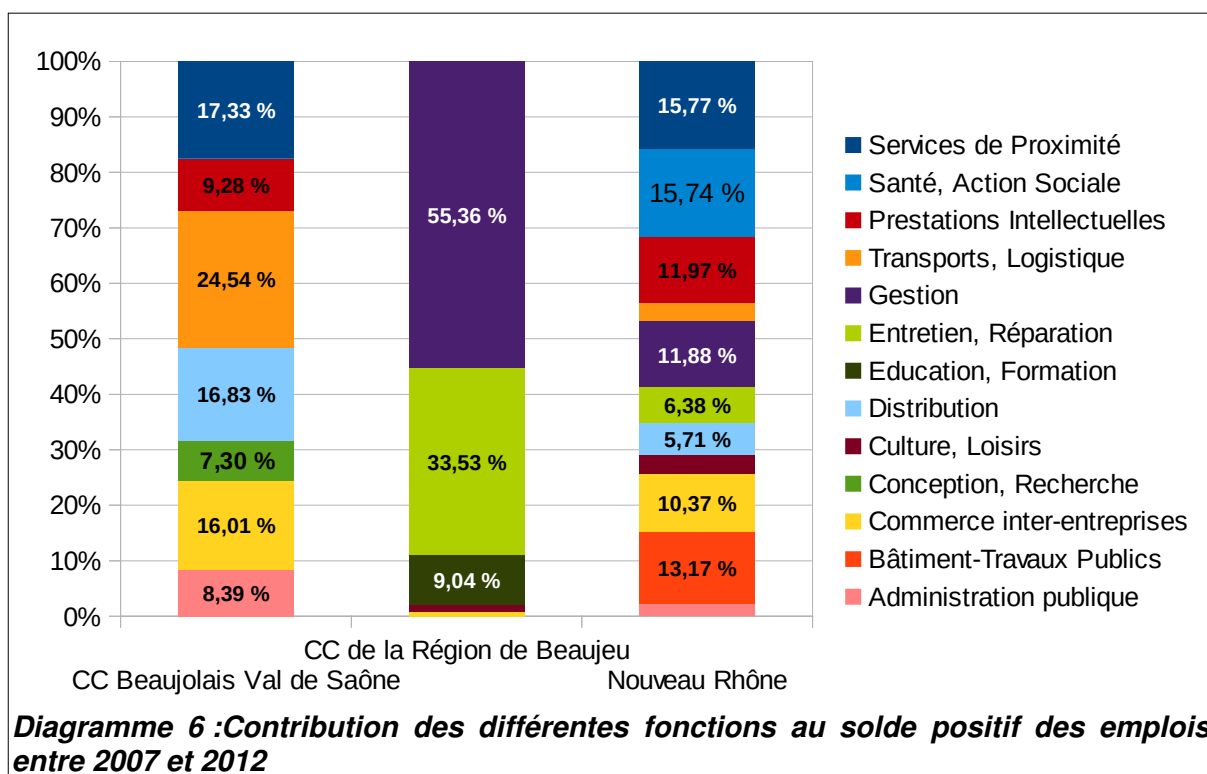
Source : INSEE – RP 2006 et 2011

10.14. Les moteurs de la création d'emplois sont multiples dans le Beaujolais Val de Saône, limités et insuffisants dans la région de Beaujeu

Dans le Beaujolais Val de Saône, les transports et la logistique, sont la fonction qui ont le plus contribué à la création d'emplois.

Mais ce n'est pas la seule fonction. Dans le Beaujolais Val de Saône, si la fonction transports logistique contribue à hauteur d'un quart à la création d'emplois, d'autres fonctions telles que les services de proximité, la distribution et le commerce inter-entreprises suivent de près avec une contribution variant de 17,3 % à 16 % et plusieurs autres fonctions avec une moindre contribution. Au total, les fonctions résidentielles et métropolitaines contribuent à hauteur de 43 % et 33 % du solde positif des emplois.

Pour la Région de Beaujeu, qui comme cela a déjà été démontré, est en déprise, deux fonctions seulement hormis la gestion, première créatrice d'emplois, enregistrent une croissance significative de l'emploi : l'entretien/réparation et l'éducation/formation. Toutefois, cela ne compense pas les pertes d'emplois enregistrées dans les autres fonctions. Au total, les fonctions résidentielles ne contribuent qu'à hauteur de 9 % au solde positif des emplois, contre 39 % en moyenne dans le nouveau Rhône. Il ya clairement un déficit de l'économie résidentielle.



Source : INSEE – RP 2006 et 2011

10.15. Les ZAE ne génèrent qu'un quart des emplois salariés en 2011

La Région de Condrieu est le seul EPCI dont la part des emplois salariés dans les ZAE est inférieure à celle de la CC Saône Beaujolais. Et cela n'est pas seulement lié à l'importance de la superficie consacrée aux zones d'activités existantes en ZAE. Quatre autres EPCI dispose d'un foncier économique moins important et pourtant celui-ci génère bien davantage d'emplois. Par exemple, la CC des Vallons du Lyonnais dispose de 85,3 ha de ZAE existantes en 2011 (contre 195,5 pour la CCSB) qui génèrent 43,4 % des emplois salariés (contre 24,7 % pour la CCSB). Deux raisons possibles à cette faible densité d'emplois à l'ha de ZAE : Une plus grande consommation d'espace par les entreprises ou des surfaces encore disponibles qui font baisser artificiellement cette densité, puisque que les entreprises implantées en ZAE ne sont pas particulièrement peu employeuses.

Enfin, il faut prendre en compte les 3 841 emplois non salariés localisés majoritairement en dehors des ZAE. De ce fait, les ZAE une part de l'emploi total comprise entre 17,3 % et 24,7 %.

10.16. Une capacité d'accueil en développement économique largement suffisante

La partie de la CCSB située dans le Val de Saône, desservie par l'autoroute A6 à partir de l'échangeur de Belleville, peut se révéler attractive pour des demandes exogènes au département, notamment d'entreprises qui recherchent un site aux portes de la métropole lyonnaise sur l'axe nord/sud que constitue le couloir Saône-Rhodanien. Toutefois, selon la CCI de Villefranche, **la majorité des prospects exogènes concerne des projets logistiques consommant de vastes emprises foncières.** Les coteaux du Beaujolais, surtout dans la Région de Beaujeu au relief particulièrement marqué, offre peu

de terrains propices à l'aménagement de zones d'activités et de ce fait, celles-ci se retrouvent concentrées dans la vallée de l'Ardières.

L'offre existante s'élève à 289,7 ha de zones d'activités économique selon l'Observatoire des Zones d'Activités économiques. De plus, il a été créé sur ce territoire 89,1 ha de zones d'activités entre 2009 et 2014, dont 69 ha consacrés au projet Lybertec qui offre encore des disponibilités. Les 20 ha restants résultent de la création ou de l'extension de zones d'activités économiques de moins de 5 ha, à l'exception de deux extensions à Belleville et Saint-Jean d'Ardières de 6,6 et 8,6 ha. De plus, il subsiste **encore un potentiel de développement de 104 ha de zones d'activités communautaires ou métropolitaines prévus par le SCOT** : 69 ha consacrés à la deuxième phase du projet lybertec et 34 ha de projets de création ou d'extension sur les communes de Lancié, Odenas, Dracé et Corcelles en Beaujolais. Tous ces projets sont en cours d'aménagement et devraient rapidement aboutir à la phase de commercialisation. **Enfin, l'observatoire recense encore 27,4 ha de projets non recensés par le SCOT, dont tous concernent des créations ou extensions de moins de 5 ha, à part deux projets dépassant de peu ce seuil.** Ces projets de moins de 5 ha semblent entrer dans le cadre des petites zones d'activités prévues par le SCOT pour les petites entreprises, les services, les commerces, l'artisanat et les extensions d'entreprises en place, les projets liés aux productions du territoire.

La superficie des projets de ZAE recensés par l'observatoire des zones d'activités économiques dans la CCS CCSB est supérieure à celle recensée dans tous les autres EPCI du Rhône.

Au regard du territoire, cette offre, semble largement suffisante, surtout si l'on considère celle qui se développera sur les territoires voisins de l'Ain (149 ha de projets prévus dans le SCOT Dombes Saône Vallée, en ne comptant que les zones d'envergure intercommunale).

La réalisation d'autres projets de zones d'activités aurait pour conséquence une consommation injustifiée de superficies agricoles supplémentaires dans le Val de Saône ou une urbanisation linéaire le long de l'Ardières au détriment des espaces humides résidentiels avec perte de qualité écologique associée.

10.17. L'aggravation du déficit d'emplois accentue l'intensité des flux domicile-travail

10.17.1. Des échanges avec l'extérieur plus importants que ne l'explique le déficit d'emplois

La CC Saône Beaujolais n'offre que 7,6 emplois pour 10 actifs ayant un emploi résidant sur le territoire. Mais si tous les emplois de la CC Saône Beaujolais étaient occupés par des actifs résidant sur le territoire, le flux des actifs sortant du territoire pour aller travailler ne représenterait que 23,4 % du nombre total d'actifs et aucun emploi ne serait occupé par un actif résidant à l'extérieur du territoire. Or la situation est bien plus complexe. **Le taux d'actifs sortants s'élève à 50,4% en 2011.** Cette situation s'est même amplifiée depuis 2006 (41,8 % d'actifs sortants). A l'inverse, **35,2 % des emplois de la CC Saône Beaujolais sont occupés par des actifs provenant de l'extérieur** (contre 37,2 % en 2006).

10.17.2. La perte d'emplois conjuguée à l'augmentation des actifs a accentué l'intensité des flux sortants

En effet, le flux sortant a augmenté entre 2006 et 2011 de 37,1 % pour la CC Saône Beaujolais. On peut également noter que le flux des stables (actifs de la CCSB travaillant dans la CCSB) a connu une évolution similaire à celle des emplois pour la CC Saône Beaujolais (décroissance de l'ordre de 3%).

Si l'on considérait que les actifs du territoire sont les mêmes et n'ont pas changé d'emplois entre 2006 et 2011 (ce qui est une hypothèse très simplificatrice et erronée, car elle ne tient pas compte des mobilités résidentielles et des départs en retraite), cela reviendrait à dire qu'aucun des nouveaux résidents de la CC Saône Beaujolais n'y travaillent ?

10.17.3. Des flux importants de la CC Saône Beaujolais avec la CA Villefranche Beaujolais Saône et la métropole lyonnaise qui se maintiendront quel que soit la création d'emplois

Les flux d'échange les plus importants de la CC Saône Beaujolais se font avec la CA Villefranche Beaujolais Saône. Les actifs de la CC Saône Beaujolais travaillant dans cette dernière représentent 27,1 % du flux sortant total. Inversement, 17,3 % des actifs entrants sont originaires de la CA Villefranche Beaujolais Saône.

Dans une moindre mesure, on observe aussi un volume conséquent d'échanges entre la CC Saône Beaujolais et la métropole lyonnaise (26,5 % des sortants et 13,4 % des entrants).

L'analyse des déplacements domiciles travail sur l'ensemble de l'aire urbaine lyonnaise révèle en définitive un lien étroit entre la part des échanges avec le Grand Lyon et la distance à Lyon. C'est donc la localisation des actifs et emplois supplémentaires attendus dans la CC Beaujolais Pierres Dorées qui est déterminante pour évaluer l'évolution des flux d'échange. **Plus ces actifs et emplois nouveaux seront proches de l'agglomération, plus ils généreront des échanges avec le Grand Lyon**, tirant ainsi bénéfice dans des proportions importantes de l'offre d'emplois abondante et variée disponible sur le territoire du Grand Lyon qui concentre 80 % des emplois de l'aire urbaine.

Cette relation empirique entre les flux, la population et les emplois des zones émettrices et réceptrices, et l'inverse de la distance entre zones, a été établie depuis longtemps dans de nombreuses agglomérations. Elle est largement utilisée, sous le nom de « modèle gravitaire », pour la modélisation informatique des déplacements sur un territoire.

Ainsi, la CC Saône Beaujolais, plus éloignée de la métropole Lyonnaise que la CC Beaujolais Pierres Dorées, en ressent moins les effets de sa formidable attractivité. Elle ressent davantage celle de la CA Villefranche Beaujolais Saône en raison de sa plus grande proximité, mais comme le poids de cette dernière en termes d'emplois est moindre, la part des actifs sortants à destination de l'agglomération caladoise n'est que légèrement supérieur à celle des actifs sortants à destination de la métropole Lyonnaise.

Quoiqu'il en soit, la création d'emplois, même si elle augmente légèrement la part des stables, ne profitera pas totalement aux actifs du territoire (rappelons que plus d'un tiers des emplois sont occupés par des actifs extérieurs au territoire) et que les agglomérations lyonnaise et caladoise continueront à exercer leur attractivité sur les habitants de la CC Saône Beaujolais. En effet, la part des acquéreurs de maison ou de terrains à bâtir pour les années 2002, 2004, 2006, 2008, 2010 et 2012 s'élève à 21 % pour les acquéreurs originaires de la métropole lyonnaise et à 19 % pour les acquéreurs originaires de l'agglomération caladoise. Une très grande partie d'entre eux sont devenus propriétaires

dans la CC Saône Beaujolais en raison des prix du foncier et de l'immobilier attractifs mais continuent à exercer leur activité professionnelle dans la métropole ou la CA Villefranche Beaujolais Saône.

11. Annexe n°3 : Eléments de diagnostic économique de la CA de l'Ouest Rhôdanien

11.1. 40 % des communes perdent de l'emploi

Entre 2007 et 2012, **le territoire perd 560 emplois** pour atteindre 18 940 emplois en 2012, ce qui représente un taux annuel moyen de croissance de -0,58 %. (alors que l'emploi croît globalement de 0,18 % sur le SCOT du Beaujolais). En réalité, cette décroissance est essentiellement due à **une perte de 1 112 emplois sur 14 des 34 communes du territoire** (soit 41 %s des communes). Les 20 communes qui voient leurs emplois augmenter n'enregistrent qu'un gain de 552 emplois. **La perte d'emplois la plus importante est enregistrée dans la commune de Tarare** (-557 emplois).

11.2. L'EPCI du Rhône le plus en déprise

La CA de l'Ouest Rhôdanien est **le seul EPCI du Rhône avec la CC de Chamousset en Lyonnais à perdre de l'emploi**. Son taux annuel d'évolution de l'emploi est le plus défavorable des deux. En réalité, **la situation est la plus critique dans le Pays de Tarare** avec un taux annuel de l'évolution de l'emploi de -0,82 % en raison des importantes pertes d'emplois enregistrées à Tarare et saint-Loup. La Haute Vallée de l'Azergues réussit à se maintenir avec un léger gain de 35 emplois.

11.3. Une dynamique des établissements économiques qui ne se maintient qu'en ZAE

Le nombre d'établissements implantés sur la COR s'est accru entre 2009 et 2014, passant de 5 491 à 6 225 soit 13,4 %. C'est **assez peu** au regard de la CC Beaujolais Pierres Dorées et de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Seule la CC Saône Beaujolais connaît un moindre taux d'évolution de ses établissements. C'est en tout cas inférieur à la moyenne départementale. Le constat est le même en ce qui concerne la différence entre le taux de création (nombre de créations d'établissements entre 2009 et 2014/ stock d'établissements en 2009) et le taux de disparition (nombre de disparition d'établissements entre 2009 et 2014/ stock d'établissements en 2009) des établissements, qui est bien inférieure à ce qui est constaté en moyenne dans le Rhône

La situation est beaucoup plus favorable dans les ZAE. Le taux d'accroissement annuel des établissements y est le plus important des EPCI du SCOT à égalité avec la CA Villefranche Beaujolais Saône. La différence entre le taux de création et le taux de disparition des établissements y est la plus importante des EPCI du SCOT. Les deux indicateurs affichent une valeur supérieure à celle constatée dans le Rhône.

11.4. Un territoire défavorisé par sa structure d'activités et son contexte territorial

11.4.1. Le portefeuille d'activités le plus défavorable du Rhône

Dans la CA de l'Ouest Rhôdanien, **le taux d'évolution de l'emploi** entre 2007 et 2012 **du à la structure de l'activité**²⁶ sur le territoire est de - 0,44 % par an. **C'est la valeur la plus négative** des quatre EPCI connaissant une évolution structurelle défavorable. 4 % par an).

11.4.2. Le seul EPCI dont le contexte local aggrave les faiblesses structurelles

Dans la CC Beaujolais Pierres Dorées, le taux d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 dû à l'effet local²⁷ est de -0,14 % par an. Cette valeur négative montre que **le territoire est globalement dépourvu d'avantages spécifiques favorables à la croissance.**

11.5. Une très forte spécialisation dans le textile qui contribue beaucoup à la structure défavorable du portefeuille d'activités

La CA de l'Ouest Rhôdanien est de loin **l'EPCI du SCOT du Beaujolais le plus spécialisé : l'indice de spécialisation relative**²⁸ **de la filière textile et industrie de l'habillement** s'élève à 11, ce qui **est considérable**. Comme cette filière enregistre une évolution particulièrement défavorable (-896 emplois entre 2007 et 2012) et que de plus son indice de spécialisation brute est également assez important (c'est à dire qu'elle pèse pour plus de 5 % dans l'emploi total), elle **contribue de manière importante au déclin de l'emploi sur le territoire.**

On distingue également :

- quatre autres spécialisations moyennes (indice de spécialisation brute de 2 à 4,8) qui sont la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, le travail du bois et d'autres industries manufacturières. Toutes enregistrent une évolution également très défavorable, même si c'est dans une moindre mesure que la filière textile.
- six faibles spécialisations (indice de spécialisation brute de 1,1 à 1,6) dont quatre sont structurellement défavorables)

A noter la **spécialisation dans l'hébergement médico-social et social et l'action sociale** qui comptabilise 2 125 emplois en 2012, soit 11,34 % des emplois, et a gagné 324 emplois entre 2007 et 2012.

11.6. Un territoire relativement fragile

La fragilité économique peut s'apprécier au regard de la part des emplois que représentent les secteurs d'activités les plus fragiles économiquement, c'est à dire ayant enregistré les plus fortes baisses d'emplois au cours des dernières années. **La CA de l'Ouest Rhôdanien figure parmi les EPCI les plus fragiles** après la CC du Pays de l'Ozon et la CC des Hauts du Lyonnais puisque ces 29 secteurs d'activités les plus en déclin²⁹ représentent 8,5% de

26 Voir carte et définitions en annexe n°6

27 Voir carte en annexe n°7

28 Voir annexe n°8

29 Voir la liste des 29 secteurs économiquement les plus fragiles et la carte en annexe n°9

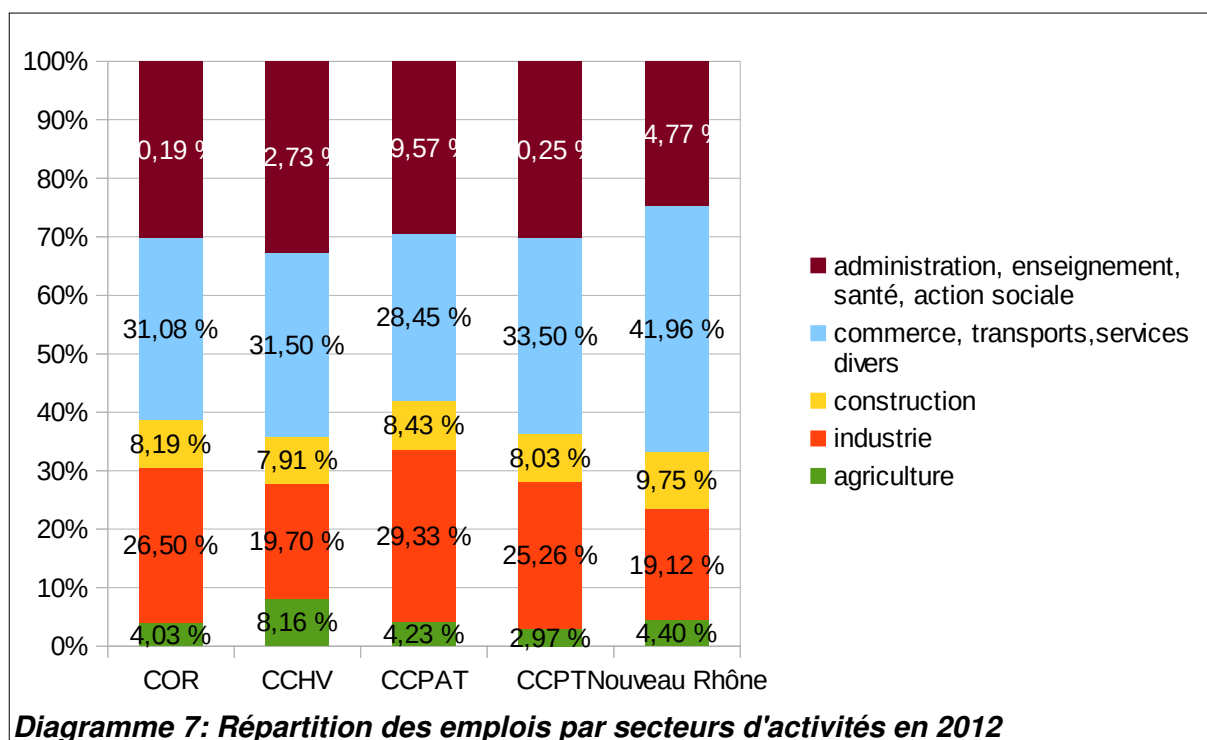
l'emploi salarié privé total³⁰. Pourtant cette fragilité est relative au regard de certains epci des départements limitrophes pour lesquels cette part peut dépasser les 20 %.

11.7. Une sphère présentielle un peu plus présente qu'en moyenne dans le Rhône

Comme pour la quasi totalité des EPCI du Rhône, **la sphère présentielle³¹ est dominante, mais pas de manière particulièrement prononcée** (57,3 % des emplois contre 55,8 % dans le nouveau Rhône). Elle l'est en tout cas beaucoup moins que dans la CA Villefranche Beaujolais Saône et la CC Beaujolais Pierres Dorées. Des spécificités se distinguent suivant les secteurs géographiques. **Le Pays d'Amplepuis Thizy a une sphère productive davantage présente, la Haute vallée d'Azergues a une économie plus présentielle.**

11.8. L'importance des secteurs de l'industrie et de l'administration, de l'enseignement de la santé et de l'action sociale

En 2012, **ces deux secteurs pèsent plus lourd dans l'emploi total que ce qui est constaté en moyenne dans le Rhône**. L'industrie pèse particulièrement lourd dans le Pays d'Amplepuis Thizy, beaucoup moins dans la Haute Vallée de l'Azergues. Le secteur du commerce, des transports et des services divers est quant à lui sous-représenté.



Source : INSEE – RP 2012

30 Voir la liste des 29 secteurs économiquement les plus fragiles et la carte en annexe n°9

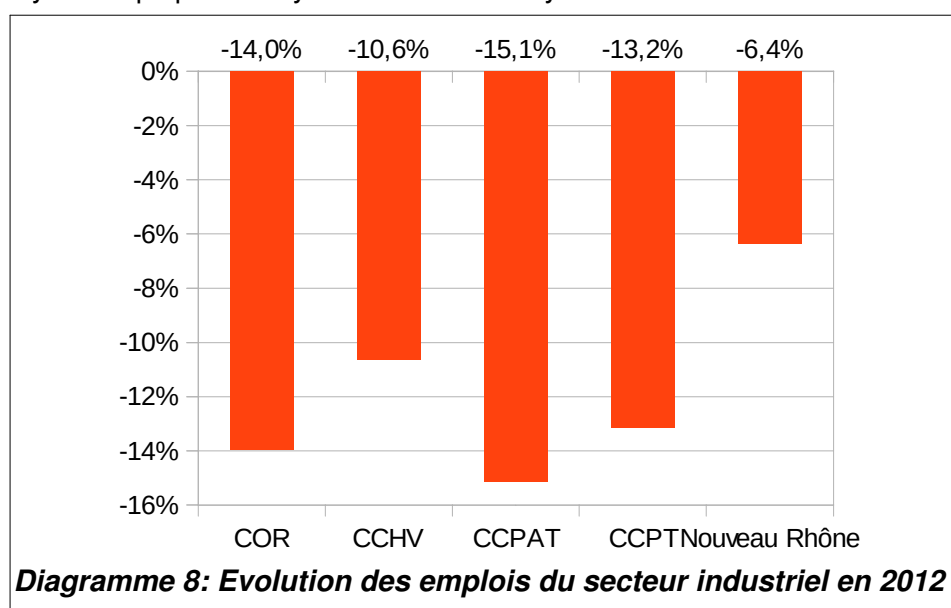
31 Voir la définition des sphères d'activités économiques en annexe n°11

11.9. Le filière de l'industrie prédomine dans les ZAE

En ZAE, contrairement à d'autres territoires du SCOT du Beaujolais, la COR est très fortement marquée par la part importante (36%) des établissements de la filière « Industrie, Énergie, Environnement » en ZAE (25 % pour la CCSB, 17 % pour la CAVBS et 16 % pour la CCBPD). **La COR est l'EPCI du Rhône où la part de la filière industrie est la plus importante après la CC des Hauts du Lyonnais.** De fait, aucune autre filière ne se distingue par son importance particulière en ZAE sur le territoire de la COR.

11.10. Un secteur industriel en forte récession

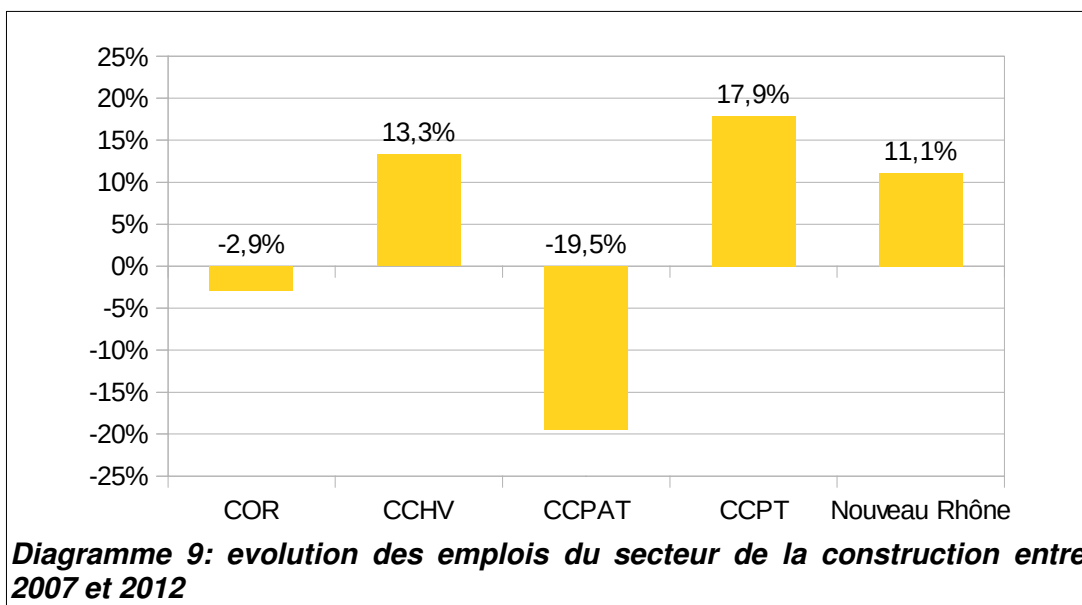
L'évolution du secteur industriel est beaucoup plus négative que ce qui est constaté en moyenne dans le Rhône. C'est particulièrement vrai dans le Pays d'Amplepuis Thizy. Au total, la CA de l'Ouest Rhodanien perd 806 emplois dans le secteur industriel dont 432 dans le Pays d'Amplepuis Thizy et 332 dans le Pays de Tarare.



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

11.11. Une crise du secteur de la construction dans le Pays de Thizy Amplepuis

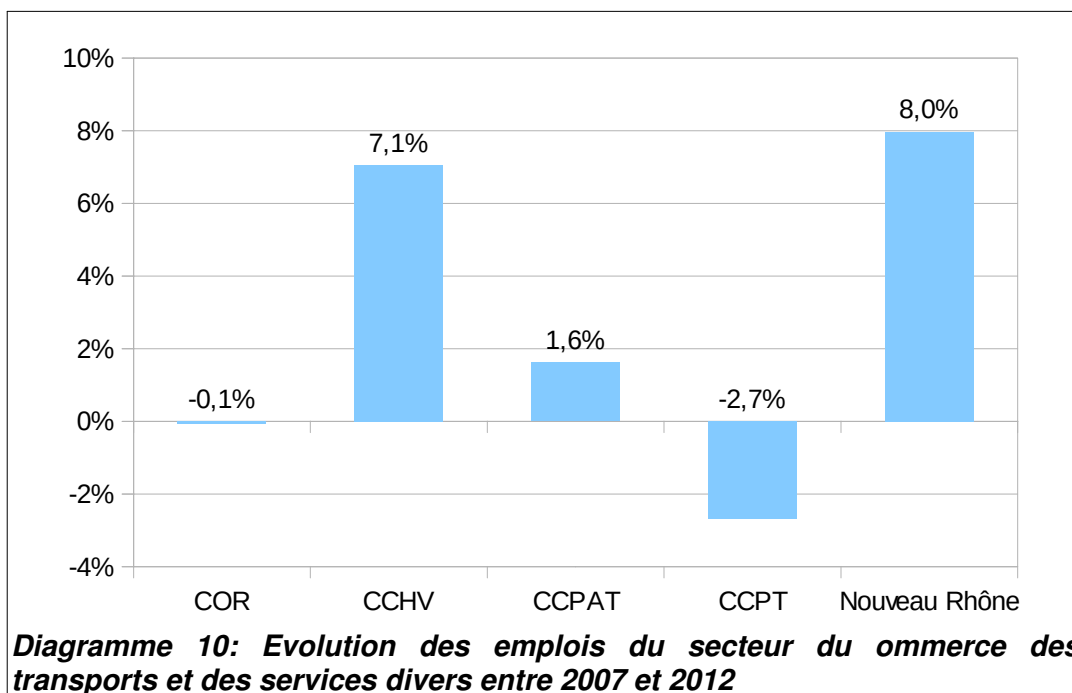
Le Pays d'Amplepuis Thizy perd 168 emplois dans le secteur de la construction. Dans les autres secteurs géographiques, l'évolution des emplois du secteur de la construction est supérieure à ce qui est constaté en moyenne dans le Rhône, tout particulièrement dans le Pays de Tarare qui est gagné depuis un certain nombre d'années déjà par le phénomène de périurbanisation, mais cela ne suffit pas à compenser la perte d'emplois du pays d'Amplepuis Thizy. Au total, la CA de l'Ouest Rhodanien perd 46 emplois dans le secteur de la construction.



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

11.12. Une stagnation du secteur du commerce, des transports et des services divers lié à une perte d'emplois dans le Pays de Tarare

Le Pays de Tarare perd 80 emplois dans ce secteur. Cette perte est compensée par les gains qu'enregistrent le Pays d'Amplepuis Thizy et la Haute Vallée de l'Azergues. Cette dernière connaît l'évolution la plus positive, même si elle reste inférieure à celle constatée en moyenne dans le Rhône.



Source : Insee – RP 2007 et 2012

11.13. Le secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale est le seul à gagner de l'emploi, mais uniquement dans la Haute Vallée de l'Azergues

La Haute Vallée de l'Azergues gagne 130 emplois dans ce secteur et de ce fait enregistre une évolution des emplois bien supérieure à celle constatée en moyenne dans le Nouveau Rhône.

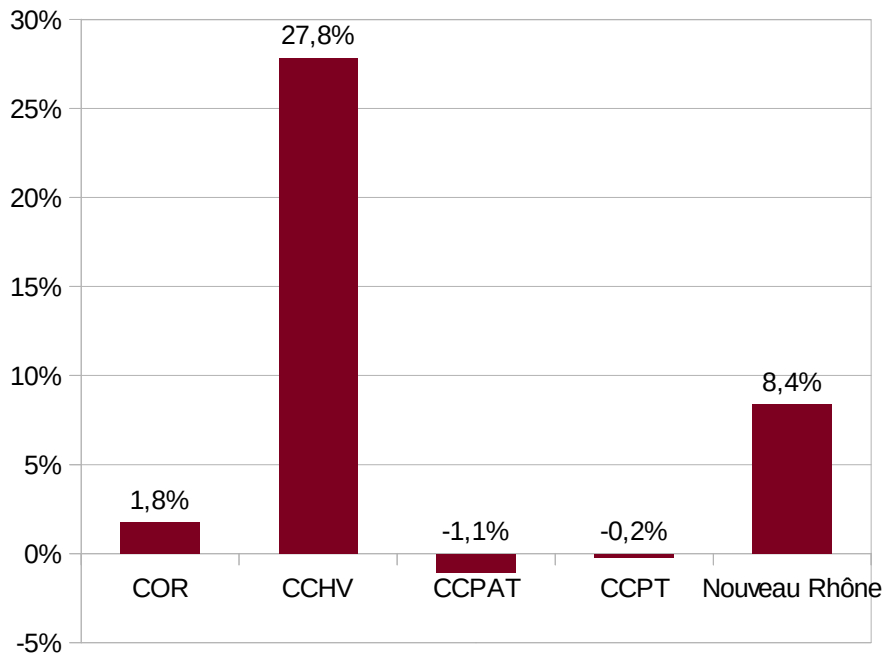


Diagramme 11: évolution des emplois dans le secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale entre 2007 et 2012

Source : INSEE - RP 2007 et 2012

11.14. L'importance des fonctions de production

Dans la CA de l'Ouest Rhodanien, le poids des fonctions³² de production dans l'emploi total est supérieur à ce qui est constaté en moyenne dans le Rhône, surtout dans le Pays d'Amplepuis Thizy. Pourtant plusieurs autres EPCI du Rhône ont des fonctions de production plus développées. La raison en est que **dans la COR, si les emplois de fabrication sont très importants**, cela n'est pas vraiment le cas pour les emplois du BTP et de l'agriculture, hormis pour la Haute Vallée de l'Azergue où les emplois de l'agriculture sont proportionnellement plus importants.

Les fonctions résidentielles sont un peu plus développées qu'en moyenne dans le Rhône, sans que cela en fasse une spécificité du territoire.

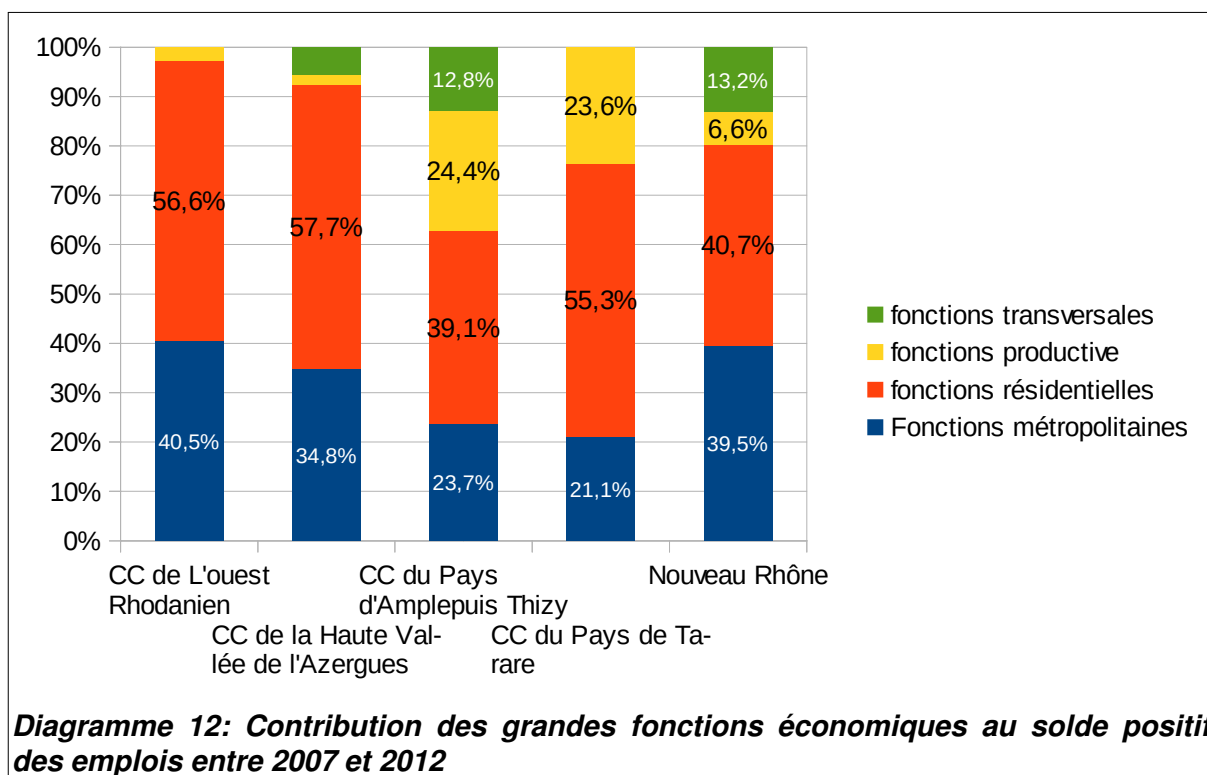
Les fonctions métropolitaines sont sous-représentées.

³² Voir définition des fonctions économiques en annexe n°12

11.15. Les fonctions résidentielles sont le moteur principal de la création d'emplois

Elles ont contribué au solde positif des emplois à hauteur de 57 %. Mais **seules deux des cinq fonctions résidentielles enregistrent un solde positif : la santé et l'action sociale** (à hauteur de 39%) **et l'éducation et la formation** (à hauteur de 18%). L'administration, la distribution et les services de proximité enregistrent un solde négatif.

Le reste du solde positif est presque entièrement dû aux fonctions métropolitaines (41 %). **Trois fonctions métropolitaines contribuent au solde positif : les prestations intellectuelles** (15%), **la gestion** (8%) **et la culture et les loisirs** (18%). la conception et la recherche ainsi que le commerce inter-entreprises ont un solde négatif.

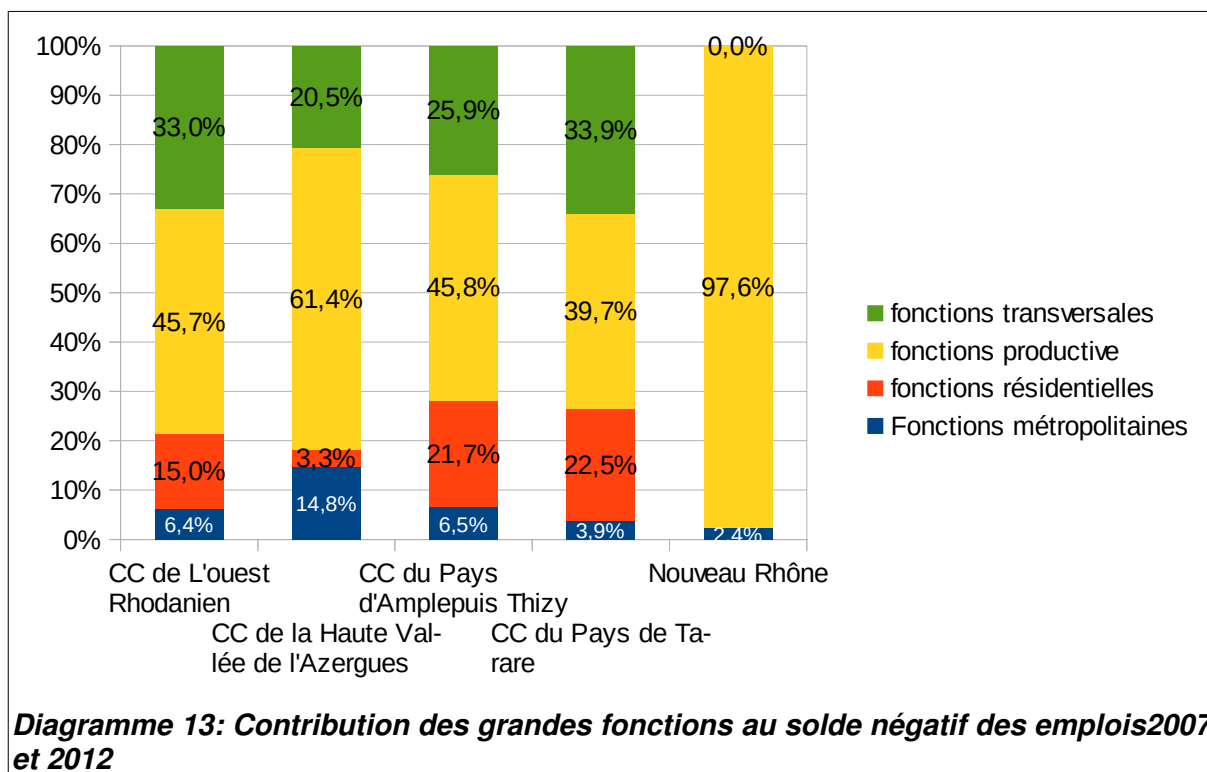


Source : INSEE – RP 2007 – 2012

11.16. Les fonctions productives sont les plus contributrices au solde négatif des emplois

Quelques fonctions productives contribuent encore d'une manière non négligeable au solde positif des emplois dans le Pays de Tarare et de Thizy amplepuis : il s'agit du BTP pour Tarare et de l'agriculture pour Thizy-Amplepuis. **Mais globalement dans la CA de l'Ouest Rhodanien, les fonctions productives sont responsables de 45,7 % du solde négatif des emplois** (36,3 % pour les emplois de fabrication et 9,4 % pour le BTP).

Les fonctions transversales perdent aussi des emplois en particulier les transports et la logistique (31,4 % du solde négatif des emplois).



INSEE – RP 2007 et 2012

11.17. Malgré une superficie importante, les ZAE ne génèrent que 31,7 % de l'emploi salarié

Seules les CC de l'Est Lyonnais et la CA Villefranche Beaujolais Saône disposent d'un foncier économique plus important et encore faut-il tenir compte de l'aéroport de Saint-Exupéry pour la première. Malgré cela moins d'un tiers de l'emploi salarié est généré par les zones d'activités économiques. beaucoup d'autres EPCI disposent d'un foncier économique moins important et pourtant celui-ci génère bien davantage d'emplois. Par exemple, la CC des Vallons du Lyonnais dispose de 85,3 ha de ZAE existantes en 2011 (contre 462,9 ha pour la COR) qui génèrent 43,4 % des emplois salariés (contre 31,7 % pour la CCSB). Pourtant les entreprises implantées en ZAE sont assez fortement employeuses. En fait, **la raison de la faible densité des emplois à l'hectare dans les ZAE est liée à la très faible densité des établissements à l'ha** (dans le Rhône, seule la CC de la Région de Condrieu présente une moindre densité). **Les entreprises sont donc très fortement consommatrices d'espace.**

11.18. Une capacité d'accueil de l'activité économique très importante

En 2014, l'offre existante s'élève à 478,4 ha de zones d'activités économiques selon l'Observatoire des Zones d'Activités économiques. De plus, il a été créé sur ce territoire 44 ha de zones d'activités entre 2009 et 2014, dont une grande partie relève de la création de l'extension de la zone des Granges à Thizy les Bourgs (+26 ha dont 5,7 ha étaient encore disponibles en 2014). **Il subsiste encore un potentiel de développement qui est inscrit dans le SCOT du Beaujolais: 75 ha de projets dont 33 ha prévus pour SMADEOR et une nouvelle extension de la zone des granges de 29 ha.**

Enfin, l'observatoire recense encore 33 ha de projets non recensés par le SCOT, dont tous concernent des créations ou extensions de moins de 5 ha, à part le projet d'extension de la zone d'activités sud de Pont-Trambouze. Ces projets de moins de 5 ha semblent entrer dans le cadre des petites zones d'activités prévues par le SCOT pour les petites entreprises, les services, les commerces, l'artisanat et les extensions d'entreprises en place, les projets liés aux productions du territoire.

11.19. Une vacance de longue durée des locaux d'activités faible en taux mais significative en surface

En 2013, le taux de vacance de longue durée des locaux d'activités dans les ZAE n'était que de 2,7 % dans la CA de l'Ouest Rhodanien, ce qui la classe parmi les EPCI qui ont les taux de vacance les plus faibles. Mais cela représente tout de même 26 524 m². Trois zones s'inscrivent dans une problématique de friches avec des taux de vacance allant de 41,2 % à 88,6 % : il s'agit de la Platière à Thizy les Bourgs, du Plat du Mont à Saint-Forgeux et de la Gambole à Poule les Echarmeaux.

11.20. Des flux d'échange domicile-travail importants malgré un équilibre pratiquement atteint entre emplois et actifs ayant un emploi

11.20.1. Des échanges avec l'extérieur plus importants qui ne s'explique pas par un grave déficit d'emplois

La CA de l'Ouest Rhodanien offre 9,5 emplois pour 10 actifs ayant un emploi résidant sur le territoire. Aussi, si tous les emplois de la CA de l'Ouest rhodanien étaient occupés par des actifs résidant sur le territoire, le flux des actifs sortant du territoire pour aller travailler ne représenterait que 5,5 % du nombre total d'actifs et aucun emploi ne serait occupé par un actif résidant à l'extérieur du territoire. Or la situation est bien plus complexe. **Le taux d'actifs sortants s'élève à 33,7% en 2012.** Cette situation s'est même amplifiée depuis 2007 (31,2 % d'actifs sortants). A l'inverse, **37,3 % des emplois de la CA de l'Ouest Rhodanien sont occupés par des actifs provenant de l'extérieur** (contre 32,6 % en 2007).

11.20.2. La perte d'emplois conjuguée a accentué l'intensité des flux sortants malgré une baisse des actifs ayant un emploi

En effet, le flux sortant a augmenté entre 2007 et 2012 de 13,3 % pour la CA de l'Ouest Rhodanien.. On peut également noter que le flux des stables (actifs de la CCSB travaillant dans la CCSB) a connu une évolution plus négative (-7,9%) que celle des emplois (-5,9%).

Si l'on considérait que les actifs du territoire sont les mêmes et n'ont pas changé d'emplois entre 2007 et 2012 (ce qui est une hypothèse très simplificatrice et erronée, car elle ne tient pas compte des mobilités résidentielles et des départs en retraite), cela reviendrait à dire qu'aucun des nouveaux résidents de la CA de l'Ouest Rhodanien n'y travaillent. Des flux importants de la CC Saône Beaujolais avec la CA Villefranche Beaujolais Saône et la métropole lyonnaise qui se maintiendront quel que soit la création d'emplois

11.20.3. Des flux importants de la CA de l'Ouest Rhodanien avec la métropole lyonnaise et la Loire qui se maintiendront quel que soit la création d'emplois

Les flux sortants les plus importants de la CA de l'Ouest Rhodanien se font à destination de la métropole lyonnaise. Les actifs de la CA de l'Ouest Rhodanien travaillant dans cette dernière représentent 38,8 % du flux sortant total. Inversement, 14,6 % des actifs entrants sont originaires de la métropole lyonnaise..

En revanche, les flux entrants les plus importants ont pour origine la Loire (48,6 % des actifs entrants),

Les flux sortants du Pays de Tarare sont fortement polarisé par la métropole et dans une moindre mesure par le Pays de l'Arbresle. A l'inverse, **le Pays de Tarare représente un pôle attractif pour la Loire**, notamment pour les actifs de la CC du pays entre Loire et Rhône qui lui est immédiatement limitrophe.

Les échanges du Pays d'Amplepuis-Thizy sont les plus importants avec la Loire. La CA de l'agglomération Lyonnaise exerce son attraction sur les actifs du pays d'Amplepuis-Thizy, mais celle-ci s'avère à son tour attractive pour les actifs de la CC Charlieu Beaumont qui lui est immédiatement limitrophe.

La Haute Vallée de l'Azergues reste polarisée par la métropole Lyonnaise, mais beaucoup moins que le Pays de Tarare et se montre attractive pour les actifs du reste de la CA de l'Ouest Rhodanien.

Cette plus ou moins grande intensité des échanges avec différents territoires s'explique par une relation empirique entre les flux, la population et les emplois des zones émettrices et réceptrices, et l'inverse de la distance entre zones qui a été établie depuis longtemps dans de nombreuses agglomérations. Elle est largement utilisée, sous le nom de « modèle gravitaire », pour la modélisation informatique des déplacements sur un territoire.

C'est donc la localisation des actifs et emplois supplémentaires attendus dans la CA de l'Ouest Rhodanien qui est déterminante pour évaluer l'évolution des flux d'échange.

La création d'emplois dans le Pays de Tarare ne parviendra pas à endiguer les échanges avec la métropole Lyonnaise. Il en est de même pour la création d'emplois dans le Pays d'Amplepuis Thizy qui continueront à profiter en partie aux actifs de la Loire tandis que l'agglomération roannaise conservera tout son pouvoir d'attraction.

Par contre, la création d'emplois dans la Haute Vallée de l'Azergues peut profiter davantage aux habitants de la CA de l'Ouest Rhodanien, même si les flux sortants en direction de l'agglomération Lyonnaise resteront importants.

12. Annexe n°4 : Eléments de diagnostic économique de la CA Villefranche Beaujolais Saône

12.1. 92 % de l'emploi localisé dans le Val de Saône

Avec 33 446 emplois en 2012, dont 20 032 à Villefranche, **la CA Villefranche Beaujolais Saône compte 43,7 % du nombre total d'emplois du SCOT Beaujolais**. 60 % de ces emplois sont localisés à Villefranche. Si l'on rajoute les communes de Arnas Limas, Gleizé, Jassans-Riottier et Saint-Georges de Reneins), ce sont 92 % des emplois qui sont concentrés dans le Val de Saône.

12.2. Près de la moitié des communes perdent de l'emploi

10 des 21 communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône, dont 9 localisées en dehors du Val de Saône, perdent de l'emploi. La plus forte perte d'emplois est enregistrée sur Arnas (-96 emplois).

12.3. Un des EPCI les moins dynamiques du Rhône en termes d'emplois

Entre 2007 et 2012, la CA Villefranche Beaujolais Saône gagne 730 emplois, ce qui représente un taux annuel moyen de croissance de 0,44 %. (alors que l'emploi croît globalement de 0,18 % sur le SCOT du Beaujolais). 91 % de cette croissance concerne le Val de Saône. En réalité, la croissance de l'emploi est très forte à Saint-Georges de Reneins (4,51%), très faible à Villefranche (+0,10%) et négative à Arnas (-0,67%)

La CA Villefranche est un des EPCI du Rhône dont la croissance de l'emploi est la plus faible. Seules les CA de l'Ouest Rhôdanien, Saône Beaujolais, Haut Beaujolais et Chamousset en Lyonnais sont encore moins dynamiques sur le plan économique. Les EPCI limitrophes de l'Ain sont incontestablement bien plus dynamiques.

12.4. Malgré tout, une dynamique incontestable des établissements économiques.

Le nombre d'établissements implantés sur la CAVBS s'est considérablement accru entre 2009 et 2014, passant de 8 347 à 9 770 soit 17 % de plus. Il s'agit de l'augmentation la plus forte de tous les EPCI à fiscalité propre du SCOT du Beaujolais.

Cette croissance, très marquée en dehors des ZAE, s'explique, en grande partie, par la mise en œuvre du dispositif de l'autoentrepreneuriat. En effet, en moyenne à l'échelle nationale, sur cette même période, une création sur deux correspondait à une auto-entreprise (microentreprise), ce qui explique que la progression du nombre d'établissements total est plus importante qu'en ZAE (+10,3 %). Cependant, ce taux en ZAE est très largement supérieur à ceux des autres EPCI à fiscalité propre du Beaujolais, à l'exception de la COR (10,4%).

Cette dynamique de l'évolution du nombre d'établissements ne se traduit pas, comme cela a été vu précédemment, par une dynamique tout aussi importante en termes de croissance de

l'emploi. L'importance de l'auto-entrepreneuriat, non créateur d'emplois, ou de très petits établissements, peut en être une explication. La réduction des effectifs des anciens établissements peut en être une autre.

12.5. Un important renouvellement des établissements qui pose question quant à la stabilité de l'activité économique

Que ce soit au total ou dans les ZAE, La CA Villefranche Beaujolais Saône est l'EPCI du SCOT qui affiche les taux de création et de disparition des établissements les plus élevés et en tout cas supérieurs à ceux constatés en moyenne dans le Rhône. Certes, la différence entre les deux reste très positive, ce qui confirme le dynamisme de l'évolution du nombre d'établissements. Mais cet important renouvellement peut, s'il concerne d'autres établissements que les auto-entrepreneurs, indiquer une certaine fragilité des établissements qui peinent à se maintenir en activité. Cela est confirmé dans les ZAE où le taux de survie des établissements à 5 ans est le plus faible des EPCI du SCOT et inférieur au taux de survie constaté en moyenne dans le Rhône.

12.6. Un portefeuille d'activités défavorable à la croissance de l'emploi

Dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, le taux d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 dû à la structure de l'activité³³ sur le territoire est -0,08% par an. D'autres EPCI du Rhône se trouvent dans des situations plus défavorables, comme les CA de l'Ouest Rhodanien et Saône Beaujolais.

12.7. Un contexte local positif sans être des plus favorables

Dans la CC Beaujolais Pierres Dorées, le taux d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 dû à l'effet local est de 0,68 % par an. Cette valeur positive montre que **le territoire dispose d'avantages spécifiques favorables à la croissance**. Cette valeur est cependant plutôt faible³⁴ et la CA Villefranche Beaujolais Saône n'est certainement pas le territoire présentant le contexte économique le plus favorable.

12.8. Un territoire moyennement spécialisé dans des filières structurellement défavorables à la croissance de l'emploi.

Le plus fort coefficient de spécialisation relative³⁵ de la CA Villefranche Beaujolais Saône est de 3,6. Il est enregistré pour la fabrication de textile et l'industrie de l'habillement. L'industrie chimique, la fabrication de produits en caoutchouc et plastique et la fabrication de machines et équipements suivent avec des coefficients de spécialisation relative de 3,1 et 2,4 et 2,1. on enregistre 9 autres spécialisations relatives de moindre importance avec un coefficient variant de 1,1 à 1,8. Parmi ces 13 spécialisations au total, 11 sont structurellement défavorables à la croissance de l'emploi, c'est à dire qu'elles enregistrent une évolution négative au niveau national. Deux d'entre elles représentent un poids dans l'emploi total supérieur à 5 %. Cela explique que la structure d'activités de la CA Villefranche Beaujolais Saône soit globalement défavorable.

33 Voir carte et définitions en annexe n°6

34 Voir carte en annexe n°7

35 Voir annexe n°8

12.9. Un territoire d'une certaine fragilité en termes de filières économiques

La fragilité économique peut s'apprécier au regard de la part des emplois que représentent les secteurs d'activités les plus fragiles économiquement, c'est à dire ayant enregistré les plus fortes baisses d'emplois au cours des dernières années. Si l'on considère le Rhône et les départements limitrophes, la CC Saône Beaujolais figure parmi les EPCI où ces 29 secteurs les plus défaillants³⁶ ne sont pas les plus présents. Ils représentent malgré tout 7,1 % de l'emploi salarié, ce qui classe la CA Villefranche Beaujolais Saône dans les EPCI du Rhône les plus fragiles après les CC du pays de l'Ozon, des Hauts du Lyonnais et de l'Ouest Rhodanien.

12.10. Une économie à forte dominance présentielle

En 2012, la sphère présentielle³⁷ représente 61,2 % des emplois de la CA Villefranche Beaujolais Saône (contre 56,81% pour le nouveau Rhône). La répartition des emplois par sphères d'activités dans la CA Villefranche Beaujolais Saône est très proche de celle de la métropole lyonnaise. Toutefois, d'autres EPCI ont une économie présentielle encore plus marquée, comme la CC Beaujolais Pierres Dorées.

12.11. Le poids important du tertiaire dans le Val de Saône, de l'agriculture et de la construction dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône

Le tertiaire prédomine largement dans le Val de Saône où les deux secteurs commerce/transports/services divers et Administration/enseignement/santé/action sociale sont particulièrement bien représentés par rapport à d'autres territoires, mais quand même nettement moins que dans la métropole lyonnaise. C'est l'inverse dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône où les parts de l'agriculture et de la construction sont largement supérieures à celles constatées sur les autres territoires.

12.12. Les secteurs services aux entreprises/finance/immobilier et commerce de détail très présents dans les ZAE

Contrairement à d'autres territoires du SCOT du Beaujolais, la filière « Industrie, Énergie, Environnement » est assez peu présente dans les ZAE de la CAVBS (17 % contre 36% pour la COR et 25 % pour la CCSB). Seule la part de la CCBPD est inférieure (16%).

En revanche la filière des services aux entreprises, de la finance et de l'immobilier ainsi que celle du commerce de détail sont sur-représentées par rapport à ce qui est constaté en moyenne dans le Rhône hors métropole lyonnaise. Cela est lié à une plus grande présence du tertiaire et aux grandes zones commerciales de l'agglomération de Villefranche.

³⁶ Voir la liste des 29 secteurs économiquement les plus fragiles et la carte en annexe n°9

³⁷ Voir la définition des sphères d'activités économiques en annexe n°11

12.13. Un poids important des fonctions métropolitaines et résidentielles dans le Val de Saône, de production dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône

Le Val de Saône est un des territoires du Rhône dont les emplois des fonctions³⁸ métropolitaines et résidentielles pèsent le plus lourd dans l'emploi total. Mais il **se distingue nettement de la répartition fonctionnelle des emplois de la métropole Lyonnaise, avec nettement moins** de fonctions métropolitaines et en revanche plus de fonctions transversales et de production.

Le reste de la CAVBS se distingue par l'importance de ses fonctions de production. En revanche, les fonctions métropolitaines sont vraiment sous-représentées comme dans des EPCI très ruraux tels que les CC des Hauts du Lyonnais, de Chamousset en Lyonnais et de la Région de Condrieu.

12.14. Une progression notable des fonctions résidentielles

La CA Villefranche Beaujolais Saône enregistre, surtout pour sa partie située en Val de Saône, une progression importante des emplois des fonctions résidentielles, en tout cas supérieure à ce qui est constaté dans la métropole lyonnaise dont le développement économique est davantage porté par les fonctions métropolitaines.

La progression des fonctions résidentielles plus importante dans le Val de Saône que dans la métropole Lyonnaise est basée sur un plus fort développement des services à la population, à savoir le commerce de distribution et les services de proximité. L'agglomération caladoise renforce son statut de polarité commerciale et réunit les atouts nécessaires au développement de son attractivité. Elle ne peut bien évidemment pas rivaliser avec la métropole Lyonnaise sur ce plan, mais celle-ci vit sur ses acquis car l'évolution de ses emplois de distribution entre 2007 et 2012 est légèrement négative.

La partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône située hors Val de Saône doit sa progression plus marquée des fonctions résidentielles à une très forte croissance des emplois de la fonction/santé et action sociale, et surtout des services de proximité. Par contre, la perte des emplois de distribution pose le **problème du maintien des commerces de proximité en milieu plus rural, en contrepartie du renforcement de la polarité commerciale de Villefranche.** De même les emplois administratifs continuent à se développer dans le Val de Saône (moins toutefois que la métropole lyonnaise) alors qu'ils connaissent une forte baisse dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. La polarisation autour de Villefranche se renforce également dans le domaine de l'administration publique.

12.15. Une très faible progression des fonctions métropolitaines

Cette très faible progression est liée au poids important **des fonctions métropolitaines** dans le Val de Saône mais **qui n'ont que remarquablement peu évolué**, en tout cas cinq fois moins que dans le nouveau Rhône ou dans la métropole Lyonnaise. En revanche, la progression a été très forte dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône, mais cela

38 Voir définition des fonctions économiques en annexe n°12

ne concerne qu'un faible volume d'emplois (+109 emplois entre 2007 et 2012) et s'explique uniquement par le fait que ce territoire partait d'un niveau d'emploi très bas dans ces fonctions.

La faible progression des fonctions métropolitaines dans le Val de Saône s'explique par un recul des fonctions de gestion, de culture/loisirs, et surtout de conception/recherche. Le recul de la conception recherche touche également le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. **Cela pose la question de la performance économique et de l'innovation technologique pour une agglomération de l'importance de Villefranche qui doit trouver sa place au sein du pôle métropolitain Lyonnais, alors que la métropole lyonnaise poursuit ses efforts en ce sens. La baisse des emplois consacrés à la culture et aux loisirs dans le Val de Saône, même si elle est partiellement compensée par une augmentation dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône pose le problème de la perte l'attractivité et de rayonnement culturel de l'agglomération de Villefranche,** contrairement à la métropole Lyonnaise.

12.16. Un recul des fonctions productives et une stagnation des fonctions transversales comparable à ceux constatés dans le métropole lyonnaise

Bien qu'elles soient encore beaucoup plus présentes dans la CA Villefranche Beaujolais Saône que dans la métropole Lyonnaise, les fonctions de production qui, rappelons le, sont liées aux emplois présents dans l'agriculture, le BTP ou encore la fabrication, perdent peu à peu de l'importance dans l'agglomération caladoise, confirmant, **comme dans beaucoup d'autres agglomérations, le passage d'un modèle basée sur la richesse productive et présente à un modèle économique porté par la richesse présente et métropolitaine.** En l'occurrence, **le développement économique de l'agglomération caladoise est, comme cela a été évoqué précédemment, axé sur un développement plus résidentiel que métropolitain.** L'agglomération caladoise répond ainsi aux préconisations de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise qui lui accorde une priorité pour accueillir le développement résidentiel, mais ne trouve peut-être pas toute l'envergure métropolitaine que pourraient lui conférer un développement plus important des fonctions supérieures.

12.17. les fonctions résidentielles ont contribué au solde positif des emplois à hauteur de 63 % dans le Val de Saône

Pour le Val de Saône, les fonctions résidentielles sont le véritable moteur du développement économique, alors que pour la métropole lyonnaise, ce sont les fonctions métropolitaines, comme pour la CC Beaujolais Pierres Dorées. Les fonctions résidentielles restent également un moteur important de la création d'emploi dans la partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône située hors Val des Saône, même si c'est beaucoup moins prononcé que dans le Val de Saône.

12.18. Dans le Val de Saône, les fonctions métropolitaines contribuent au solde négatif des emplois à hauteur de 22 %

Ce sont les fonctions productives, puis les fonctions transversales qui contribuent le plus au solde négatif des emplois, mais le Val de Saône est le territoire qui se distingue par la part particulièrement élevée des fonctions métropolitaines dans ce solde négatif, même si

globalement le nombre d'emplois créés est supérieur au nombre d'emplois supprimés. Dans la partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône hors Val de Saône, près de 75 % du solde négatif des emplois sont liés aux fonctions productives, plus précisément presque entièrement à la fonction agriculture.

12.19. Une capacité d'accueil qui sera limitée dans le temps

La partie de la CAVBS située dans le Val de Saône, desservie par l'autoroute A6 à partir de l'échangeur de Villefranche, **peut se révéler attractive pour des demandes exogènes au département, notamment d'entreprises qui recherchent un site aux portes de la métropole lyonnaise sur l'axe nord/sud que constitue le couloir Saône-Rhôdanien.** Toutefois, selon la CCI de Villefranche, **la majorité des prospects exogènes concerne des projets logistiques consommant de vastes emprises foncières.** Les coteaux du Beaujolais au relief particulièrement marqué, offrent peu de terrains propices à l'aménagement de zones d'activités et de ce fait, celles-ci sont rares et de taille restreinte

En 2014, l'offre existante s'élève à 600 ha de zones d'activités économique selon l'Observatoire des Zones d'Activités économiques. De plus, il a été créé sur ce territoire 30,6 ha de zones d'activités entre 2009 et 2014, dont une grande partie relève de la création de la zone de la Chartonnière Est (+7 ha) à Arnas et des extensions de la ZI Sud (+6 ha), de la zone de la Sablonnière (+11 ha) et de la zone de l'échangeur (+8,5 ha) à Villefranche-sur-Saône. **Il subsiste encore un potentiel de développement qui est inscrit dans le SCOT du Beaujolais: 25,5 ha de projets de création ou d'extension dans les communes de Villefranche, Limas Saint-Georges de Reneins et Jassans-Riottier et le projet de l'Île Porte à Arnas, programmé pour une superficie de 110 ha dans le SCOT, mais dont une grande partie est située en zone inondable ou dans des espaces concernés par des inventaires naturels et ne sera pas dédié aux activités économiques.**

Enfin, l'observatoire recense encore 49 ha de projets non recensés par le SCOT, dont tous concernent des créations ou extensions de moins de 5 ha, à part le projet d'extension de la ZAC de Chavannes à Arnas qui concerne une superficie de 34,6 ha et le projet d'extension de 5,6 ha de la zone industrielle sud de Limas. **Ces projets de moins de 5 ha semblent entrer dans le cadre des petites zones d'activités prévues par le SCOT** pour les petites entreprises, les services, les commerces, l'artisanat et les extensions d'entreprises en place, les projets liés aux productions du territoire. **Les deux autres projets totalisant 40,2 ha ne semblent pas compatibles avec le SCOT.**

L'agglomération de Villefranche dispose encore de réserves de foncier économique à moyen terme. Mais il sera difficile d'en trouver de nouvelles à plus long terme. Les espaces résiduels du Val de Saône sont majoritairement situés en zone inondable ou contre-indiqués pour l'aménagement de zones d'activités en raison de leur grande richesse environnementale.

12.20. Une réhabilitation des locaux vacants de longue durée qui peut apporter une réponse alternative à l'aménagement de nouveaux espaces économiques

Globalement, dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, la part des locaux d'activités vacants depuis plus de deux ans est dans la moyenne départementale. **Mais cela représente tout de même 70 000 m² de locaux.**

Les ZAE de la CAVBS sont concernées à différents niveaux par la vacance de longue durée de leurs locaux d'activités. Les surfaces de locaux d'activités de deux d'entre elles sont majoritairement vacantes depuis plus de deux ans. Il s'agit de petites ZAE (1,4 ha au plus) correspondant à des sites sur lesquels il n'y a ou avait qu'une seule activité : la ZA « Vers le Bois » sur la commune du Perréon (7 800 m² de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 100 % des locaux de la ZAE) et la ZA du « Grand Passeloup » à Liergues (1 080 m² de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 64,4 % des locaux de la ZAE). Trois autres zones d'une superficie allant de 2,5 à 7 ha présente un taux de vacance des locaux d'activités allant de 19,4 % à 29,6 %. Il s'agit de la ZI le Clos Vignoble au Breuil, des Grands Moulins à Gleizé et de la zone d'activités de le long du Boulevard Emile Guyot à Saint Georges de Reneins.

D'autres ZAE aux superficies plus importantes font état d'une part des locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans plus faible mais cumulant une surface non négligeable. C'est le cas de la ZI « Le Clos Vignoble » (6 290 m² de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 30 % des locaux de la ZAE), la ZI Nord d'Arnas (22 835 m² de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 10 % des locaux de la ZAE), la ZA Richetta (5 200 m² de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 7 % des locaux de la ZAE) ou encore de la ZAC de Chavannes (5 000 m² de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 6,4 % des locaux de la ZAE).

12.21. Une accentuation des flux domicile-travail malgré la croissance de l'emploi

12.21.1. Des flux domicile-travail importants malgré un équilibre entre emplois et actifs ayant un emploi

Si tous les emplois de la CA Villefranche Beaujolais Saône étaient occupés par des actifs résidant sur le territoire, le flux des actifs sortant du territoire pour aller travailler représenterait serait nul et la part des emplois occupés par des actifs résidant à l'extérieur du territoire ne serait que de 3,1 % . Or la situation est bien plus complexe. **Le taux d'actifs sortants s'élève à 43,5% en 2012.** Cette situation s'est même amplifiée depuis 2006 (40,2 % d'actifs sortants). A l'inverse, **45,3 % des emplois de la CC Beaujolais Pierres Dorées sont occupés par des actifs provenant de l'extérieur** (contre 42,7 % en 2006).

12.21.2. Les emplois créés entre 2006 et 2011 n'ont pas profité aux actifs du territoire

En effet, le flux des stables a légèrement diminué (-1,7 %) alors que le flux sortant a fortement augmenté (+12,6%). Si l'on considérait que les actifs du territoire sont les mêmes et n'ont pas changé d'emplois entre 2006 et 2011 (ce qui est une hypothèse très simplificatrice et erronée, car elle ne tient pas compte des mobilités résidentielles), cela reviendrait à dire que **tous les emplois créés durant cette période ont profité à des actifs résidant en dehors du territoire et qu'aucun des nouveaux résidents de la CA Villefranche Beaujolais Saône n'y travaillent.**

12.21.3. Des flux importants avec la métropole lyonnaise et avec l'Ain

Le flux sortant le plus important est celui des actifs allant travailler dans l'agglomération lyonnaise. Celui-ci représente 47,7 % du flux sortant total. A l'inverse, le flux entrant originaire de la métropole ne représente que 19,4 % du flux entrant total. Dans une moindre mesure, on observe aussi des volumes conséquents d'échanges avec les CC Beaujolais Pierres Dorées, et Saône Beaujolais.

Mais le flux entrant le plus important est originaire de l'Ain (34,2 % des entrants et 15,9 % des sortants), en particulier des CC Dombes Saône Vallée et Montmerle Trois Rivières qui lui sont immédiatement limitophes.

Même en tenant compte du volume important d'emplois de la CA Villefranche Beaujolais Saône, celle-ci ne peut rivaliser avec le pôle d'emplois que représente la métropole Lyonnaise. Selon le modèle gravitaire, qui établit une relation entre les flux, la population et les emplois des zones émettrices et réceptrices, et l'inverse de la distance entre zones, **les flux sortants à destination de la métropole lyonnaise seront toujours importants, voire croissants** comme en témoigne l'évolution entre 2007 et 2012. **A l'inverse, Villefranche joue le rôle d'emplois attractif, tout particulièrement pour les territoires qui lui sont limitrophes, et ce rôle sera d'autant plus renforcé que son volume d'emplois croîtra.**

13. Annexe n°5 : Eléments de diagnostic économique de la CC du Pays de l'Arbresle

13.1. 60 % communes gagnent de l'emploi

Entre 2007 et 2012, le territoire gagne 481 emplois pour atteindre 11 049 emplois en 2012, ce qui représente un taux annuel moyen de croissance de 0,89 %. (alors que l'emploi croît globalement de 2,1 % sur le SCOT de l'Ouest Lyonnais). En réalité, cette croissance est essentiellement due à un gain d'emplois sur 10 des 17 communes du territoire. Les gains d'emplois les plus importants sont enregistrés dans les communes de Lentilly (+ 211 emplois), Sain Bel (+ 102 emplois) et Bully (+ 94 emplois). L'Arbresle perd 116 emplois.

13.2. L'EPCI le moins dynamique de l'Ouest Lyonnais pour la croissance de l'emploi

La CC du Pays de l'Arbresle enregistre un taux de croissance annuel de l'emploi inférieur à 1 %, du même ordre que celui de la CC Beaujolais Pierres Dorées, alors que les CC de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais et du Pays Morntantais dépassent les 2 %.

13.3. La dynamique d'évolution des établissements est également faible

Le nombre d'établissements implantés sur la CCPA s'est accru entre 2009 et 2014, passant de 3 609 à 4 407 soit **une évolution de +22 %**. Cette part est certes supérieure à la moyenne dans le Rhône (+18,5%) mais elle est inférieure à celle des 3 autres EPCI à fiscalité propre du SCOT de l'Ouest Lyonnais. Quant à l'évolution du nombre d'établissements implantés en ZAE, c'est la plus faible de tous les EPCI des SCOT de l'Ouest Lyonnais et du Beaujolais, à l'exception de la CC des Vallons du Lyonnais. Elle est en tout cas **nettement inférieure à ce qui est constaté en moyenne dans le Rhône**.

Cette faible dynamique d'évolution est corroborée par la faible différence entre le taux de création et le taux de disparition des établissements, que ce soit au total ou dans les ZAE, au regard des EPCI des deux SCOT (Beaujolais et Ouest Lyonnais) et de la moyenne départementale.

13.4. Un territoire plutôt dynamique de par sa structure d'activité mais un contexte territorial qui pourrait être plus favorable

13.4.1. Un portefeuille d'activités plutôt favorable à la croissance de l'emploi

Dans la CC du Pays de l'Arbresle, le taux d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 dû à la structure de l'activité³⁹ sur le territoire est de 0,17 % par an. Même si cette valeur n'est pas des plus élevées, elle place **la CC du pays de l'Arbresle dans les EPCI du Rhône structurellement les plus favorisés**. L'effet structurel est du même ordre que celui enregistré par la CC Beaujolais Pierres Dorées (+0,16 % par an).

39 Voir carte et définitions en annexe n°6

13.4.2. Un écosystème local qui est un facteur supplémentaire de croissance de l'emploi

Dans la CC du pays de l'Arbresle, le taux d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 dû à l'effet local⁴⁰ est de 0,72 % par an. Cette valeur positive montre que **le territoire dispose d'avantages spécifiques favorables à la croissance**. Cette valeur est moyenne comparativement aux autres EPCI du Rhône⁴¹. Comme pour l'effet structurel, l'effet local de la CC du pays de l'Arbresle est du même ordre que celui de la CC Beaujolais Pierres Dorées (+0,68 % par an)..

13.5. Une assez forte spécialisation dans la recherche-développement scientifique et l'industrie pharmaceutique

Le plus fort coefficient de spécialisation relative⁴² de la CC du pays de l'Arbresle est de 6,8. Il est enregistré pour la recherche et le développement scientifique. L'industrie pharmaceutique et d'autres industries manufacturières suivent avec des coefficients de spécialisation relative de 5,7 et 4,5. Suivent 10 autres spécialisations relatives de moindre importance avec un coefficient variant de 1,1 à 3,5 dont la construction et l'hébergement médico-social et social/action sociale.

Trois de ces spécialisations relatives sont également des spécialisations brutes, c'est à dire qu'elle représente un poids relativement important dans l'emploi total : il s'agit de la construction, de l'hébergement médico-social et social/action sociale et dans une moindre mesure d'autres industries manufacturières. Ces trois secteurs d'activités enregistrent une croissance de l'emploi.

On peut noter que si **l'évolution des emplois dans l'industrie pharmaceutique** enregistre une tendance à la décroissance au niveau national et départemental, elle **est très positive** dans le Pays de l'Arbresle. **L'hébergement médico-social et social est également porteur de croissance** sur le territoire. **En outre, on trouve** à Savigny, Saint-Germain sur l'Arbresle et Lentilly, de **trois leaders mondiaux dans le domaine de la santé** Fresenius Medical Care Smad reconnu pour son expérience dans le domaine des produits et des services destinés au traitement de l'insuffisance rénale chronique par dialyse (plus de 470 salariés) et Charles River Laboratoire spécialisé dans l'élevage d'animaux pour recherches scientifiques (364 salariés) et MERIAL, division animale de SANOFI (137) personnes.

Ces spécificités dans le domaine de la santé humaine et animale pourraient constituer des atouts pour le développement du territoire sous réserve de les mettre en synergie.

40 Voir carte en annexe n°7

41 Voir carte en annexe n°2

42 Voir annexe n°8

13.6. Un territoire économiquement peu fragile

La fragilité économique peut s'apprécier au regard de la part des emplois que représentent les secteurs d'activités les plus fragiles économiquement, c'est à dire ayant enregistré les plus fortes baisses d'emplois au cours des dernières années. **Si l'on considère le Rhône et les départements limitrophes, la CC du pays de l'Arbresle figure parmi les EPCI les moins fragiles**, comme les CC Saône Beaujolais et Beaujolais Pierres Dorées, puisque ces 29 secteurs d'activités les plus fragiles représentent moins de 5 % de l'emplois salarié privé total⁴³.

13.7. Un territoire qui sait (un peu) faire preuve d'innovation technologique

De nombreux EPCI du Rhône et des départements limitrophes ont des secteurs technologiquement innovants très peu développés dont la part dans l'emploi salarié privé total est inférieure à 3 %, voire nulle. **Sans placer la CC du pays de l'Arbresle dans les territoires les plus innovants, cette part égale à 5,1 % place le territoire dans le classement de tête des EPCI du Rhône**, devant la CC Beaujolais Pierres Dorées et après les CC du de la Vallée du Garon, la métropole lyonnaise et les CC de Chamousset en Lyonnais et des Vallons du Lyonnais⁴⁴.

13.8. Une sphère présentielle un peu plus présente qu'en moyenne dans le Rhône

Comme pour la quasi totalité des EPCI du Rhône, **la sphère présentielle⁴⁵ est dominante, mais pas de manière particulièrement prononcée** (57,5 % des emplois contre 55,8 % dans le nouveau Rhône). Elle l'est en tout cas beaucoup moins que dans les Vallons du Lyonnais et le Pays Mornantais. La répartition des emplois par sphère d'activités économiques est quasi-identique à celle de la CC de l'Ouest rhôdanien.

13.9. Une répartition des emplois par secteurs d'activités dans la moyenne

La CC du pays de l'Arbresle ne se distingue pas par un poids proportionnellement plus important d'un ou plusieurs d'activités comparativement aux autres EPCI du Rhône. Le tertiaire y est un peu moins présent qu'en moyenne dans le Nouveau Rhône, l'industrie et la construction y sont un peu plus développés.

13.10. Un secteur industriel qui résiste et un secteur de la construction moins dynamique que la moyenne

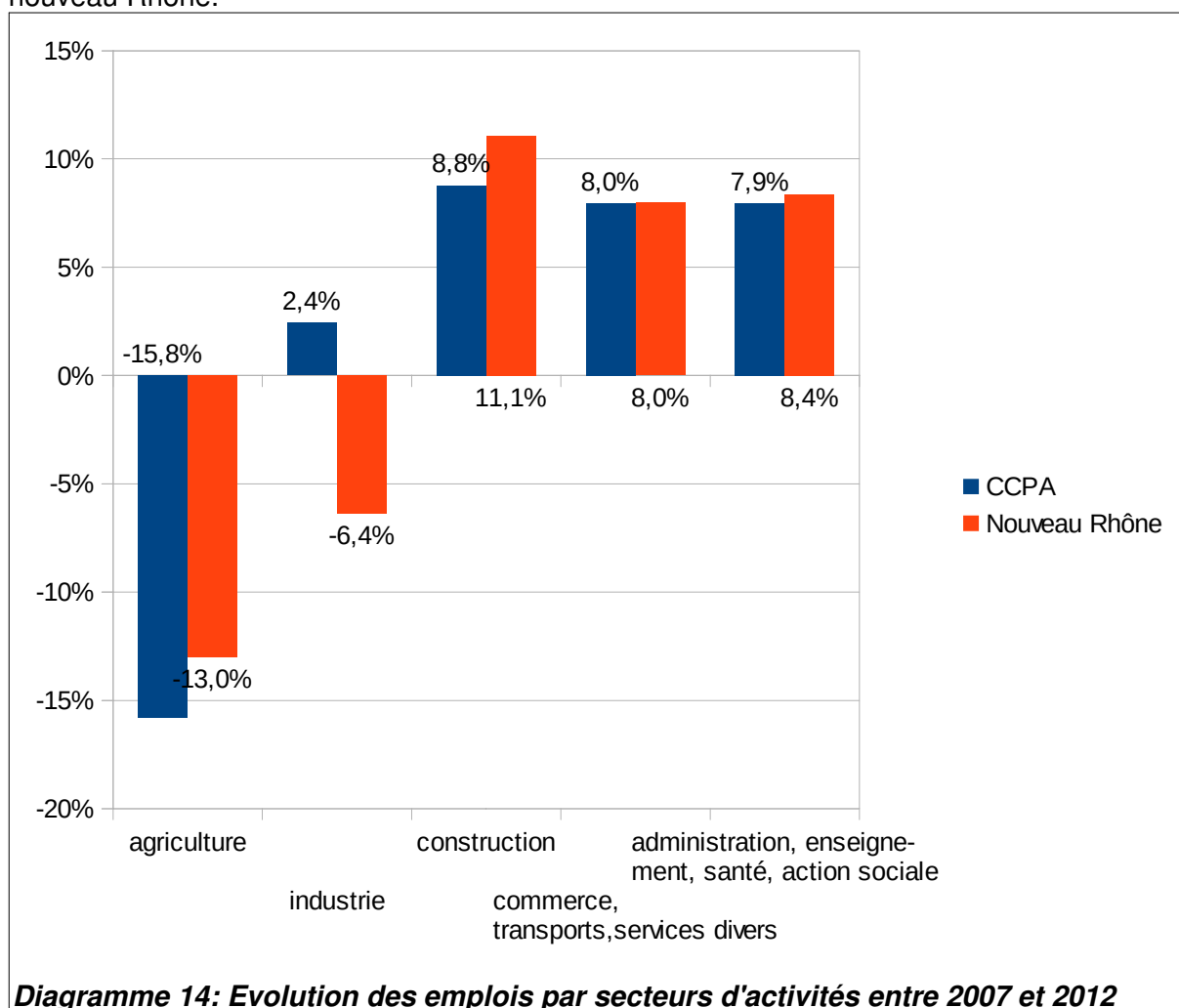
La CC du Pays de l'Arbresle fait partie des EPCI du Rhône pour lesquels le secteur industriel enregistre une croissance de l'emplois alors que l'évolution de ce secteur est défavorable en moyenne dans le nouveau Rhône.

43 Voir la liste des 29 secteurs économiquement les plus fragiles et la carte en annexe n°9

44 Voir la carte en annexe n°10

45 Voir la définition des sphères d'activités économiques en annexe n°11

A l'inverse, l'évolution du secteur de la construction y est moins favorable que dans le nouveau Rhône.



13.11. La filière dominante dans les zones d'activités est celle du BTP

Selon l'Observatoire des Zones d'Activités Economiques du Rhône, sur le territoire de la CC du Pays de l'Arbresle en 2014, la filière de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement représente que 20,2% des établissements implantés en ZAE, contre 23 % pour le SCOT Beaujolais et 20 % pour le Rhône. C'est donc une représentation plutôt moyenne de cette filière. En revanche avec 21,3 % du nombre d'établissements, **la filière du BTP prédomine dans les ZAE de la CC du Pays de l'Arbresle**, comme dans celles des CC des Vallons du Lyonnais et du ays Mornantais. **Cela en fait une spécificité du territoire.** Avec 18,1 % des établissements, **la filière commerce de détail est également bien représentée.**

13.12. Une répartition des emplois par grandes fonctions économiques dans la moyenne

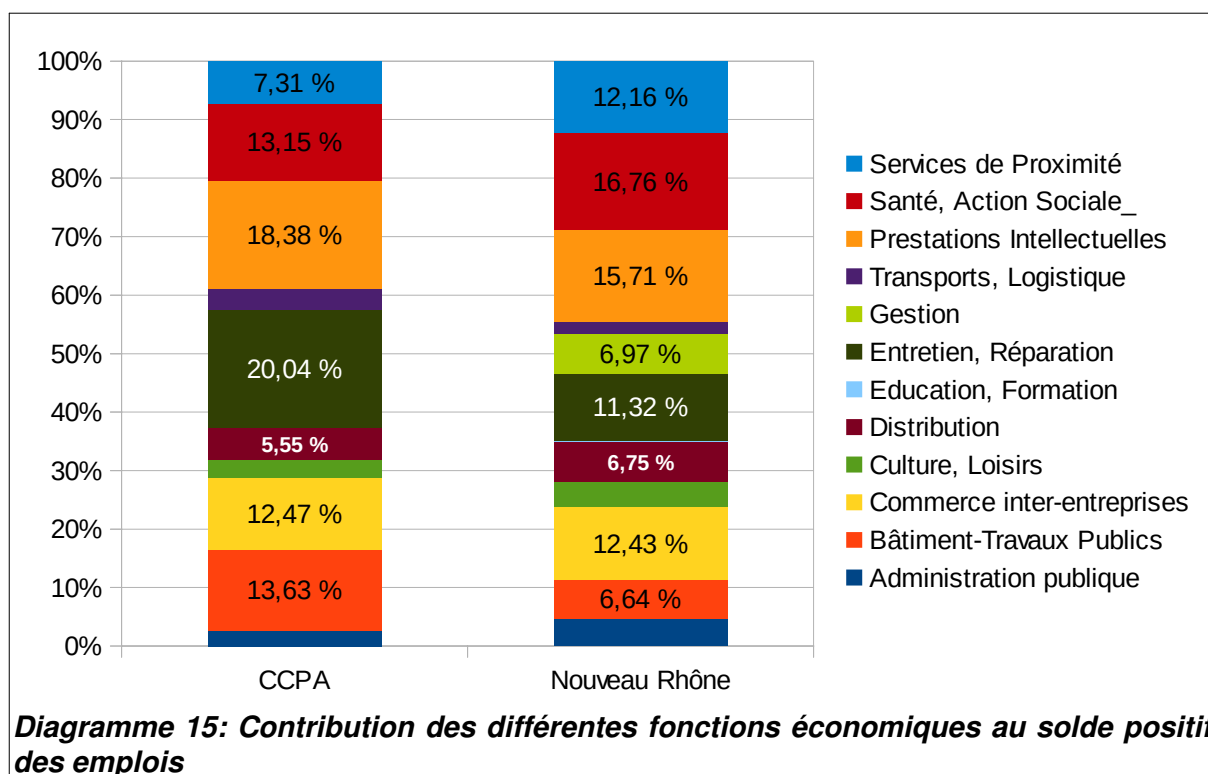
Comme pour les secteurs d'activités, la CC du Pays de l'Arbresle offre un profil très moyen en ce qui concerne les grandes fonctions économiques⁴⁶, pratiquement identique à celui constaté en moyenne dans le Nouveau Rhône.

46 Voir définition des fonctions économiques en annexe n°12

13.13. Les fonctions métropolitaines et résidentielles sont les principaux moteurs de la croissance de l'emploi, mais bien moins que dans le nouveau Rhône

10 des quinze fonctions économiques contribuent au solde positif des emplois entre 2007 et 2012, les fonctions métropolitaines à hauteur de 34 % (contre 39 % dans le nouveau Rhône) et les fonctions résidentielles à hauteur de 29 % (contre 41 % dans le nouveau Rhône). Mais les fonctions transversales participent également pour un quart au solde positif des emplois, soit presque le double de ce qui est constaté en moyenne dans le nouveau Rhône. Et si le BTP est la seule fonction productive créatrice d'emplois, sa participation n'est pas négligeable (14 % du solde positif).

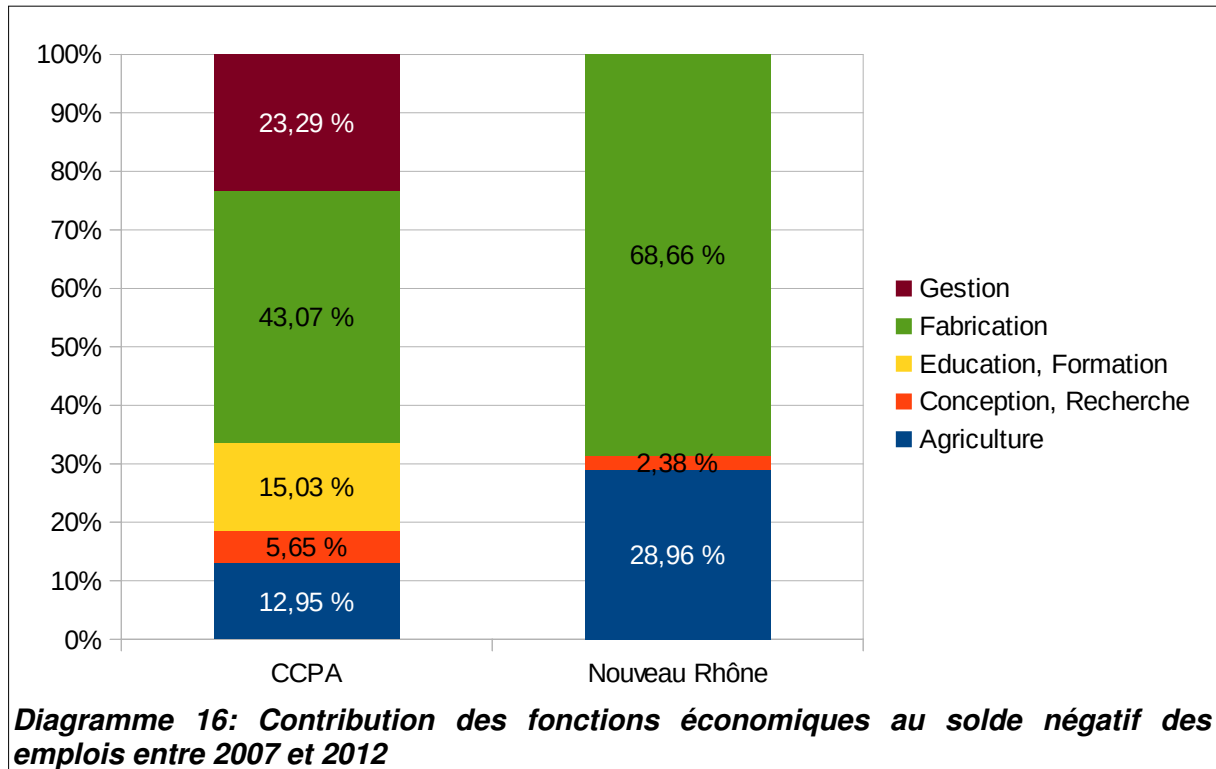
Les fonctions les plus créatrices d'emplois sont l'entretien/réparation et les prestations intellectuelles. La majorité de ces emplois sont générés par des activités pouvant s'implanter dans le tissu urbain mixte.



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

13.14. La fonction de fabrication est responsable de 43 % du solde négatif des emplois.

Mais quatre autres fonctions contribuent également à ce solde négatif : 2 fonctions métropolitaines, la gestion et la conception/recherche (29 % du solde négatif), 1 fonction résidentielle, l'éducation et la formation, et une autre fonction productive l'agriculture.



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

13.15. Une capacité d'accueil en développement économique importante

L'offre existante s'élève à 238,7 ha de zones d'activités économique selon l'Observatoire des Zones d'Activités économiques. Contrairement à la plupart des autres EPCI à fiscalité propre et notamment ceux du SCOT de l'Ouest Lyonnais, **les surfaces existantes dédiées à l'activité économique de la CCPA n'ont pas augmenté (+0,6 ha) entre 2009 et 2014.**

De plus, il subsiste **encore un potentiel de développement de 88,9 ha de zones d'activités prévues par le SCOT dont environ 43 ha dans le cadre du projet SMADEOR.** Enfin, l'observatoire recense encore un projet d'extension de la zone des garelles à Bessenay pour une superficie de 1 ha. Mais celle-ci semble incompatible avec le SCOT.

La superficie des projets de ZAE recensés par l'observatoire des zones d'activités économiques dans la CC du pays de l'Arbresle est supérieure à celle recensée dans tous les autres EPCI du Rhône, à l'exception de la CC Saône Beaujolais.

Au regard du territoire, cette offre, semble largement suffisante, surtout si l'on considère le complément de Smadeor qui se développera dans la CC de l'Ouest Rhodanien.

13.16. Une faible vacance de longue durée dans les locaux d'activités

En 2013, la CCPA ne compte que très peu de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans (9 412 m² soit une 2,9 % de la surface bâtie d'activités totale de ses ZAE). La part et la surface des locaux d'activités vacants de longue durée dans la CCPA est parmi les plus faibles des EPCI après les CC des Hauts du Lyonnais, de Chamousset en Lyonnais, de la Région de Condrieu et Saône Beaujolais. Toutefois, les zones d'activités de la Plagne à Bully et des Martinets à l'Arbresle concentrent 75 % (soit 7 045 m²) de la vacance et leur taux de vacance de longue durée s'élèvent respectivement à 9,5 % et 12,5 %. Dans un territoire où les demandes de foncier économique sont importantes, il semble nécessaire de traiter ces problèmes ponctuels de vacance au préalable ou en parallèle à la création de nouvelles zones d'activités économiques.

13.17. La métropole Lyonnaise polarise à l'extrême les déplacements domicile-travail

La CC du Pays de l'Arbresle offre moins de 7 emplois pour 10 actifs ayant un emploi résidant sur le territoire. Aussi, si tous les emplois de la CC du Pays de l'Arbresle étaient occupés par des actifs résidant sur le territoire, le flux des actifs sortant du territoire pour aller travailler ne représenterait que 36,2 % du nombre total d'actifs et aucun emploi ne serait occupé par un actif résidant à l'extérieur du territoire. Or la situation est bien plus complexe. **Le taux d'actifs sortants s'élève à 68,9% en 2012.** A l'inverse, **46,6 % des emplois de la CC du Pays de l'Arbresle sont occupés par des actifs provenant de l'extérieur .**

La création d'emplois n'a pas limité les déplacements domicile-travail : 60 % des emplois créés ont bénéficié à des actifs résidant en dehors de la CC du Pays de l'Arbresle.

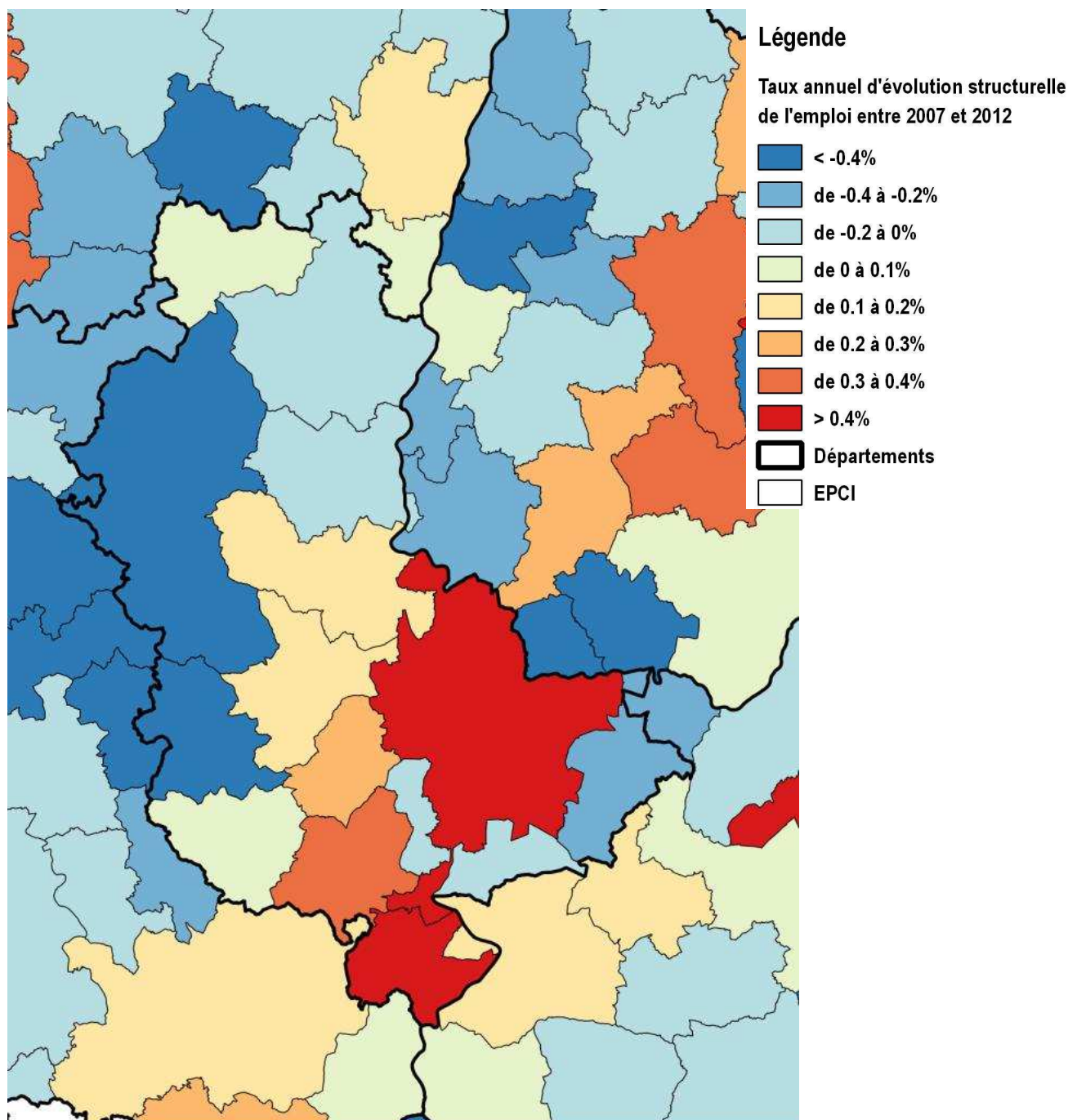
74,7 % des actifs sortants travaillent dans la métropole lyonnaise. A l'inverse, 28,8 % des emplois de la CC du Pays de l'Arbresle sont occupés par des actifs de la métropole et la part des déplacements domicile-travail internes à l'ouest lyonnais n'a pas évolué. Le Pays de l'Arbresle est également un pôle attractif pour la CC de l'Ouest Rhodanien (21,7 % des actifs entrants), la CC Beaujolais Pierres Dorées (14,5 % ddes actifs entrants) et la CC de Chamousset en Lyonnais (12,6 % des actifs entrants).

L'analyse des déplacements domiciles travail sur l'ensemble de l'aire urbaine lyonnaise révèle en définitive un lien étroit entre la part des échanges avec le Grand Lyon et la distance à Lyon. C'est donc la localisation des actifs et emplois supplémentaires attendus sur l'Ouest Lyonnais qui est déterminante pour évaluer l'évolution des flux d'échange. Plus ces actifs et emplois nouveaux seront proches de l'agglomération, plus ils généreront des échanges avec le Grand Lyon, tirant ainsi bénéfice dans des proportions importantes de l'offre d'emplois abondante et variée disponible sur le territoire du Grand Lyon (qui concentre 80 % des emplois de l'aire urbaine tandis que l'ouest lyonnais n'en représente que 3 %).

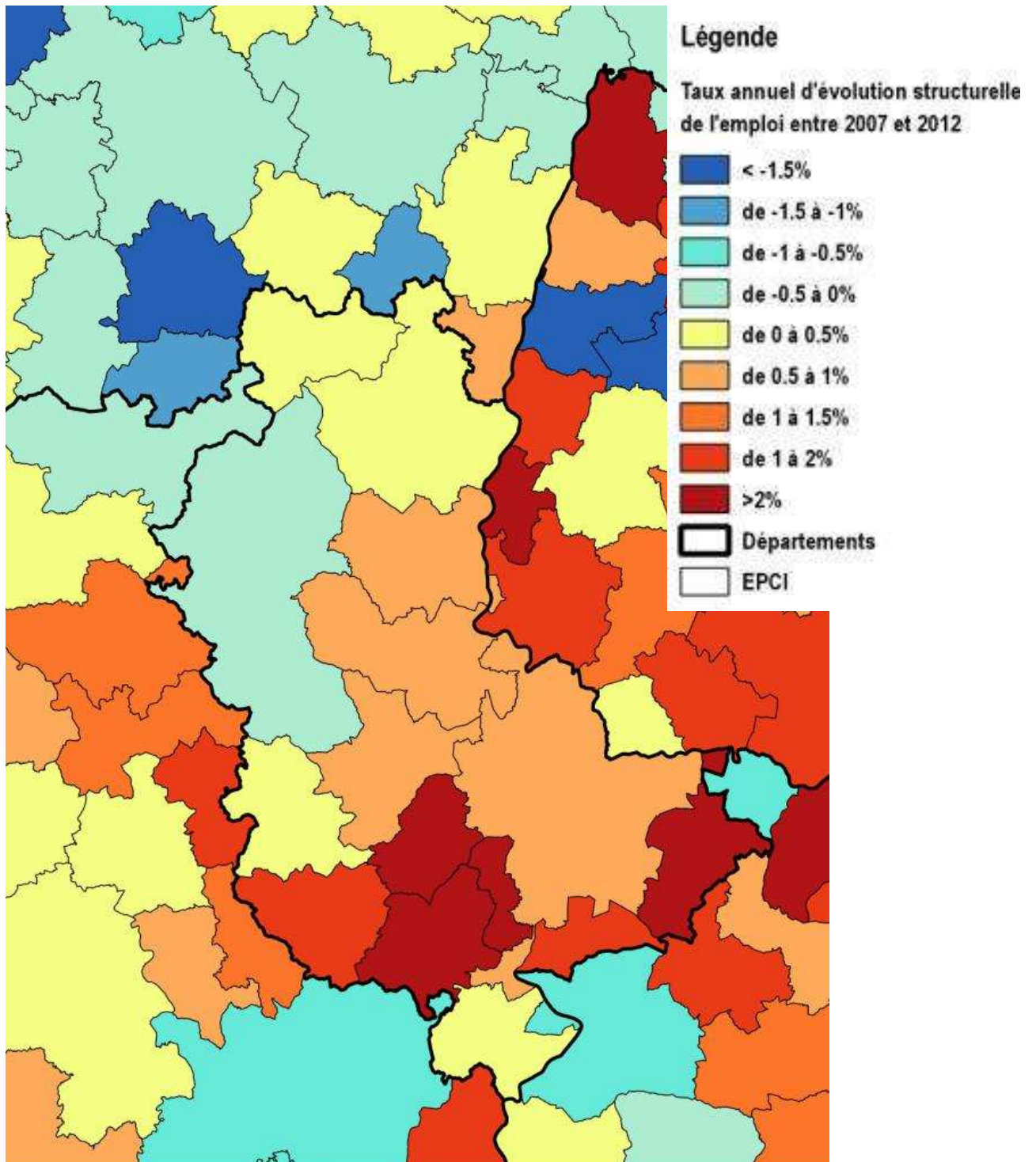
La seule solution pour limiter les flux sortants seraient de restreindre l'évolution démographique du Pays de l'Arbresle et la seule solution pour limiter les flux entrants serait de développer les zones d'emplois à la plus grande distance de l'agglomération lyonnaise.

14. Annexe n°6 : Composante structurelle de la croissance de l'emploi entre 2007 et 2012

L'analyse structurelle-résiduelle ou *shift-share* est une méthode d'estimation utilisée pour décomposer la variation d'un indicateur (emploi, PIB, etc.) entre ce qui est explicable par la structure de l'activité dans un territoire (en référence à la structure moyenne sur l'ensemble des territoires) et ce qui relève des avantages spécifiques et propres à ce territoire, indépendamment de sa structure d'activité. Une région peut ainsi être spécialisée dans des activités peu dynamiques au plan national (effet structurel négatif), mais voir malgré tout son emploi ou son PIB varier plus vite que la moyenne nationale grâce à des facteurs indépendants de la structure d'activité (effet local positif).



15. Annexe n°7 : composante locale de la croissance de l'emploi entre 2007 et 2012



16. Annexe n°8: coefficients de spécialisation brute ou relative

16.1. Définitions

Les deux formes du coefficient de spécialisation

La spécialisation d'un territoire peut être approchée de deux manières, relative ou absolue.

La spécialisation absolue est utilisée pour illustrer le poids d'un secteur sur territoire donné. Elle est calculée à partir de l'emploi (Emp) pour le secteur S au sein de la zone d'emploi (ZE) de la manière suivante :

$$SPEZES = (EmpZES/Emp.ZE)$$

La spécialisation relative apprécie l'avantage relatif d'un territoire pour une activité en fonction de la sur ou sous-représentation des effectifs salariés qu'il mobilise dans une zone d'emploi donnée par rapport à la moyenne. Elle s'écrit :

$$SPEZES = (EmpZES/ Emp.ZE) / (EmpS./ Emp..)$$

Cet indicateur a été privilégié pour ce rapport. Un coefficient de spécialisation relative supérieur à 1 indique un territoire spécialisé par rapport à la moyenne du territoire de référence, la France dans ce rapport.

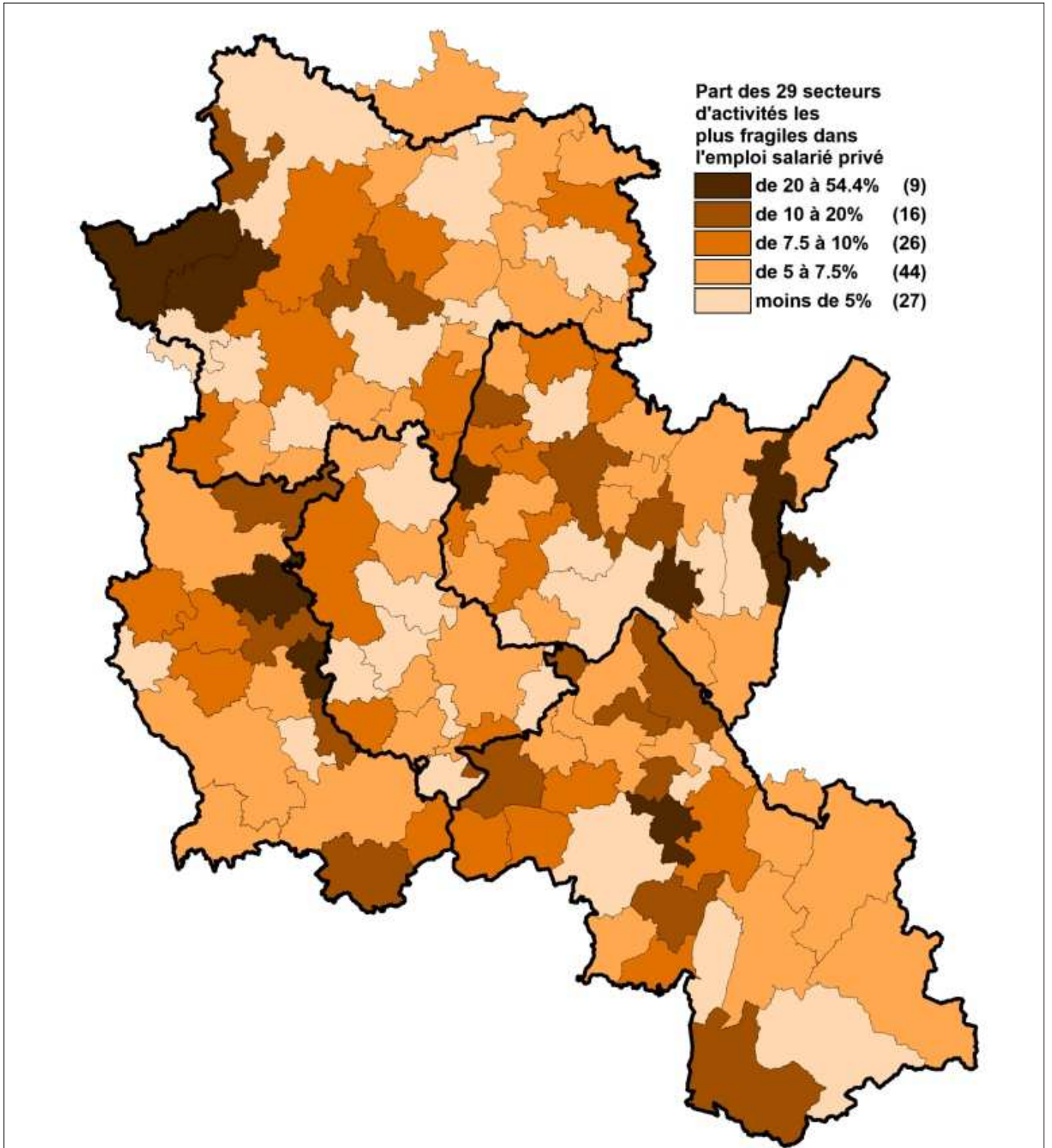
La représentation des deux indicateurs sur le même plan permet de mesurer le degré de convergence ou de divergence entre le poids de l'activité dans le contexte local (axe vertical) et le degré de spécialisation de la zone (axe horizontal)

16.2. Coefficient de spécialisation brute et relative selon les EPCI étudiés

	COR		CAVBS		CCSB		CCBPD		CCPA	
	Brute	relative	Brute	relative	Brute	Relative	brute	relative	Brute	relative
Activités des ménages en tant qu'employeurs	0,00%	0,0	0,00%	0,0	0,00%	0,0	0,00%	0,0	0,00%	0,0
Recherche-développement scientifique	0,02%	0,0	0,04%	0,1	0,08%	0,1	0,09%	0,1	4,30%	6,8
Fabrication de matériels de transport	0,06%	0,0	0,50%	0,4	0,13%	0,1	0,21%	0,2	0,56%	0,4
Edition, audiovisuel et diffusion	0,16%	0,2	0,33%	0,4	0,04%	0,0	0,22%	0,2	0,22%	0,2
Télécommunications	0,13%	0,2	0,33%	0,6	0,00%	0,0	0,13%	0,3	0,01%	0,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,10%	0,1	0,45%	0,6	0,12%	0,2	0,28%	0,4	2,43%	3,5
Administration publique	5,90%	0,6	6,61%	0,7	5,18%	0,5	4,33%	0,4	4,67%	0,5
Activités financières et d'assurance	1,53%	0,4	2,54%	0,7	1,38%	0,4	1,82%	0,5	1,54%	0,4
Activités informatiques et services d'information	0,31%	0,2	0,54%	0,4	0,16%	0,1	0,80%	0,5	0,83%	0,6
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,04%	0,1	0,04%	0,1	0,03%	0,1	0,29%	0,6	0,12%	0,2
Activités immobilières	0,60%	0,4	1,26%	0,9	1,31%	0,9	0,88%	0,6	0,83%	0,6
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	3,65%	1,6	2,86%	1,3	1,95%	0,9	1,64%	0,7	1,71%	0,8
Industries extractives	0,02%	0,2	0,15%	1,6	0,07%	0,8	0,07%	0,7	0,15%	1,6
Transports et entreposage	5,62%	1,1	5,05%	1,0	4,52%	0,9	3,73%	0,7	2,86%	0,6
Autres activités de services	2,05%	0,6	2,84%	0,9	1,77%	0,5	2,36%	0,7	2,39%	0,7
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	2,59%	3,0	0,82%	0,9	0,44%	0,5	0,65%	0,7	1,23%	1,4
Arts, spectacles et activités récréatives	0,29%	0,2	0,97%	0,6	0,65%	0,4	1,21%	0,8	1,30%	0,8
Cokéfaction et raffinage	0,00%	0,0	0,01%	0,3	0,00%	0,0	0,03%	0,8	0,00%	0,0
Activités pour la santé humaine	6,05%	0,9	7,77%	1,2	5,20%	0,8	5,40%	0,8	4,37%	0,6
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	1,98%	0,5	3,67%	0,9	2,34%	0,6	3,51%	0,9	3,61%	0,9
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,19%	0,2	0,48%	0,5	0,47%	0,5	0,82%	0,9	0,75%	0,8
Enseignement	6,90%	0,9	6,47%	0,9	6,38%	0,9	6,88%	0,9	6,41%	0,9
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,55%	0,8	0,61%	0,9	0,18%	0,3	0,70%	1,0	0,34%	0,5
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	5,34%	11,0	1,76%	3,6	0,03%	0,1	0,47%	1,0	0,33%	0,7
Activités de services administratifs et de soutien	4,47%	0,8	6,08%	1,1	4,72%	0,9	5,29%	1,0	5,29%	1,0
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	4,71%	3,0	1,71%	1,1	7,04%	4,5	1,65%	1,1	2,81%	1,8
Hébergement et restauration	3,19%	0,8	3,38%	0,9	4,41%	1,1	4,28%	1,1	2,39%	0,6
Industrie chimique	0,33%	0,6	1,68%	3,1	0,26%	0,5	0,59%	1,1	1,58%	2,9
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	2,37%	2,0	2,12%	1,8	1,61%	1,3	1,33%	1,1	5,44%	4,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10,34%	0,8	17,59%	1,4	14,70%	1,1	16,41%	1,3	10,24%	0,8
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	11,34%	1,5	6,51%	0,9	7,30%	1,0	10,64%	1,4	11,65%	1,6
Fabrication d'équipements électriques	0,33%	0,7	0,58%	1,3	0,29%	0,7	0,66%	1,5	0,12%	0,3
Activités extra-territoriales	0,18%	0,4	0,43%	0,8	0,67%	1,3	0,86%	1,7	0,76%	1,5
Construction	8,19%	1,2	7,24%	1,1	9,62%	1,4	11,85%	1,7	11,30%	1,6
Agriculture, sylviculture et pêche	4,03%	1,4	2,24%	0,8	14,28%	5,1	4,86%	1,7	3,78%	1,3
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,57%	0,8	1,60%	2,3	2,14%	3,0	1,57%	2,2	0,57%	0,8
Industrie pharmaceutique	0,50%	1,5	0,11%	0,3	0,14%	0,4	0,80%	2,4	1,93%	5,7
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	5,35%	4,8	2,64%	2,4	0,38%	0,3	2,68%	2,4	1,17%	1,1

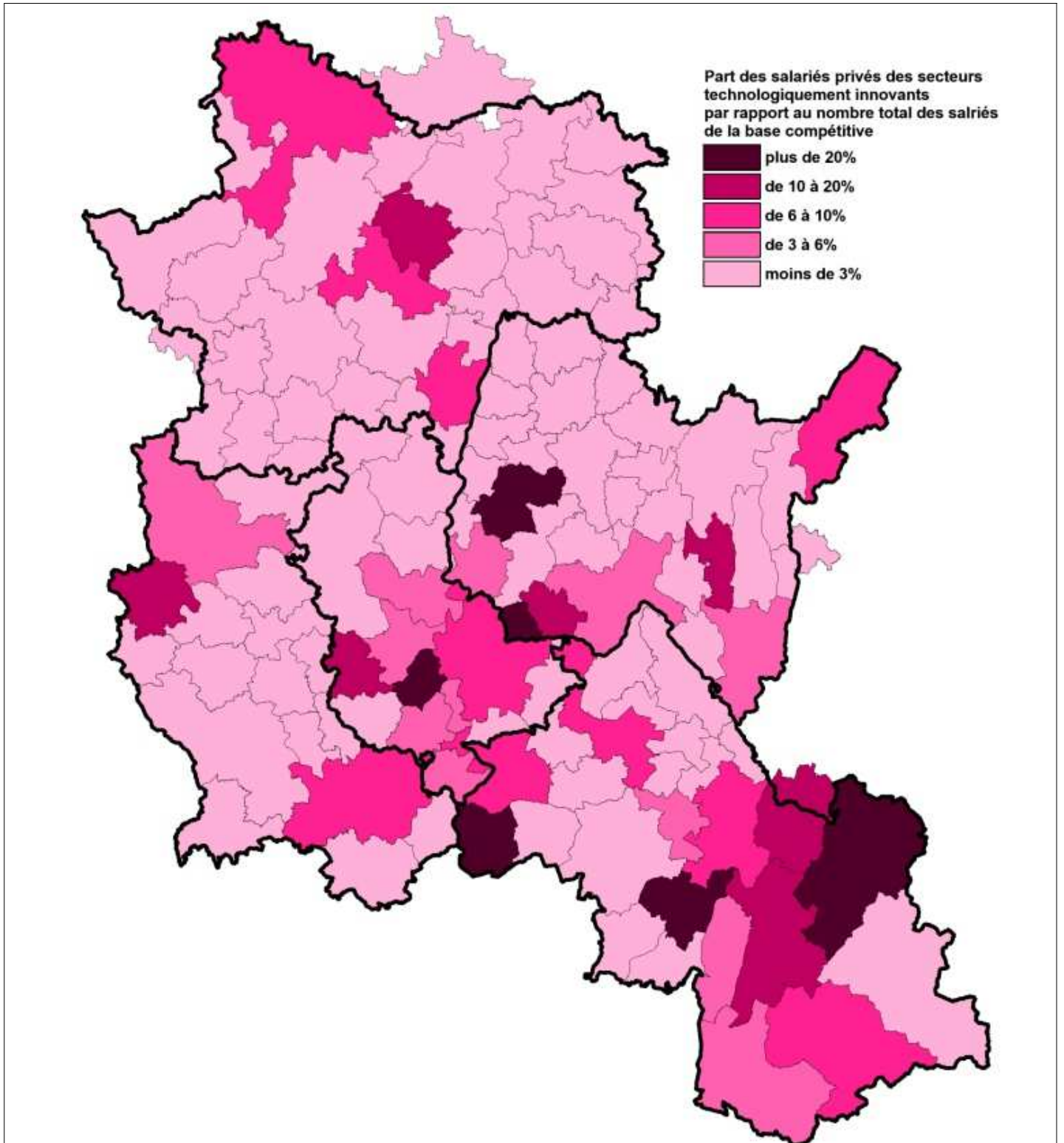
17. Annexe n°9 : les 29 secteurs d'activités les plus fragiles

Fabrication de vêtements de dessus
Préparation de fibres textiles et filature
Tissage
Fabrication de vêtements de dessous
Fabrication de chaussures
Fabrication de papier et de carton
Autre imprimerie (labeur)
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.
Sidérurgie
Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
Fabrication d'équipements de communication
Fabrication d'appareils électroménagers
Construction de véhicules automobiles
Fabrication d'autres équipements automobiles
Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
Réparation de machines et équipements mécaniques
Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux
Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
Travaux de terrassement courants
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels
Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication
Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
Commerce d'alimentation générale
Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m ²)
Autres services de restauration n.C.A
Assurance vie
Location de logements
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique



18. Annexe n°10 : les secteurs technologiquement innovants de la base compétitive

Industrie chimique
<i>Fabrication de gaz industriels</i>
<i>Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.</i>
<i>Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base</i>
<i>Fabrication de matières plastiques de base</i>
Industrie pharmaceutique
<i>Fabrication de produits pharmaceutiques de base</i>
<i>Fabrication de préparations pharmaceutiques</i>
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
<i>Fabrication de composants électroniques</i>
<i>Fabrication de cartes électroniques assemblées</i>
<i>Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques</i>
<i>Fabrication d'équipements de communication</i>
<i>Fabrication de produits électroniques grand public</i>
<i>Fabrication d'équipements d'aide à la navigation</i>
<i>Fabrication d'instrumentation scientifique et technique</i>
<i>Fabrication de matériels optique et photographique</i>
Fabrication d'équipements électriques
<i>Fabrication de câbles de fibres optiques</i>
<i>Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques</i>
Programmation, conseil et autres activités informatiques
<i>Programmation informatique</i>
<i>Conseil en systèmes et logiciels informatiques</i>
<i>Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques</i>
<i>Gestion d'installations informatiques</i>
<i>Autres activités informatiques</i>
Services d'information
<i>Traitement de données, hébergement et activités connexes</i>
<i>Portails Internet</i>



19. Annexe n°11 : définition des sphères d'activités économiques

Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités non-présentes sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

20. Annexe n°12 : Définitions relatives aux fonctions économiques

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. En cohérence avec cette analyse transversale,

- cinq fonctions métropolitaines ont été dégagées, du fait de leur présence spécifique au sein des grandes aires urbaines : la gestion, le commerce inter-entreprises, la conception et la recherche, les prestations intellectuelles, la culture et les loisirs.
- les fonctions de l'économie résidentielles regroupent quant à elles les services de proximité, la santé et l'action sociale, la distribution, l'administration publique, l'éducation- et la formation.
- les fonctions de l'économie productive regroupent la fabrication, les BTP et l'agriculture.
- enfin deux fonctions transversales sont au service de toutes les précédentes fonctions : les transports et la logistique, l'entretien et la réparation.

Il ne faut pas confondre fonctions de l'économie résidentielle avec sphère d'activité présente. En effet, certaines fonctions de production ou des fonctions métropolitaines contribuent également à la sphère d'activité présente.